DS124
.B15

LIBRARY
OF THE
Theological Seminary,
PRINCETON, N. J.

Case ..... Division .....
Shelf ..... Section .....
Book ..... No. .....

DS124
.B15

# ÉTAT
# DES JUIFS
## EN FRANCE, EN ESPAGNE
## ET EN ITALIE.

## SE TROUVE ÉGALEMENT :

*Paris* { Delaunay, libraire, Palais-Royal, galerie de bois.
— Ponthieu, *idem*.
— Pélicier, place du Palais-Royal.
— Lecaudey, Palais-Royal.
— Mongie aîné, libraire, boulevart Poissonnière, n. 7.

*Bordeaux*.—Lawalle et Neveux,
*Angoulême*. — Tremeau.
*Avignon*. — Mouriez.
*Metz*. — Thiel.
*Nancy*. — Vincenot.
*Strasbourg*. — Levrault, Février.
*Verdun*. — Benit.
*Marseille*. — Camoins, Chaix, Masvert.
*Lyon*. — Bohaire, Faverio, Targe.
*Valence*. — Borel, Marc-Aurel.

## ÉTRANGER.

*Francfort-sur-Mein*.—Schaëffer.
*Mayence*. —Auguste Leroux.
*Leipsick*. — Zirgès.
*Berlin*. — Schelsinger.
*Breslau*. — T. Korn.
*Bruxelles*.—Demat, Lecharlier.
*Aix-la-Chapelle*.—Laruelle fils.
*Genève*.—Manget et Cherbulliez.
*Neufchâtel*. — (Suisse), Gerster.
*Varsovie*. — Gluksberg et Cie.
*Wilna*. — Zawadsky.
*Pétersbourg*. — Graëff.
*Moscou*. — Gautier.
*Turin*. — Pic, Ch. Bocca.
*Milan*. — Giegler, Bocca.
*Rome*. — Pagani.
*Naples*.—Borel, Vanspandonch.
*Venise*. — Foresti et Cie.
*Gênes*. — Yves Gravier.
*Florence*. — Guglielmo Piatti.
*Livourne*. — J. Gamba.
*Amsterdam*. — Delachaux.
*Groningue*. —Van-Boekeven.
*Lahaye*.—Les F. F. Vancleef.
*Utrecht*.—Van-Terven et fils.
*Hambourg*. — Perthès.
*Lubeck*.—Meman et Cie.
*Copenhague*. —Ch. Bonniez.
*Stuttgard*. — Cotta.
*Munich*. — J. Lindauer.
*Trèves*. — Lintz.
*Londres*. — Martin Bossange.
*Lisbonne*. — Georges Rey.
*Madrid*. — Manuel Bueno.
*Constantinople*. —Iskender.

---

IMPRIMERIE DE CASIMIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

E. Carmoly.

# ÉTAT
# DES JUIFS
## EN FRANCE, EN ESPAGNE ET EN ITALIE,

PROPERTY OF PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU CINQUIÈME SIÈCLE DE L'ÈRE VULGAIRE JUSQU'A LA FIN DU SEIZIÈME,

SOUS

LES DIVERS RAPPORTS DU DROIT CIVIL,

DU COMMERCE ET DE LA LITTÉRATURE.

OUVRAGE

QUI A CONCOURU AU PRIX DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE L'INSTITUT DE FRANCE, DANS LE MOIS DE JUILLET 1823.

PAR LE CHEVALIER BAIL,

AUTEUR DES JUIFS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE, DE L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS, ET DE PLUSIEURS AUTRES ÉCRITS SUR LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

« Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire? »

RACINE. — *Esther.*

PARIS,

ALEXIS EYMERY, RUE MAZARINE, N° 30.

1823.

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

*qui se trouvent chez le libraire-éditeur.*

HISTOIRE POLITIQUE ET MORALE DES RÉVOLUTIONS DE LA FRANCE, ou Chronologie raisonnée des événemens mémorables depuis 1787 jusqu'à la fin de 1820, époque des conférences de Troppau et de Laybach. 2 vol. in-8°. Prix : 12 fr.

---

ÉTUDES LITTÉRAIRES DES CLASSIQUES FRANÇAIS, à l'usage de la jeunesse, composées d'exemples, de réflexions et de critiques propres à former le jugement et le goût; accompagnées des traits les plus caractéristiques de la vie des auteurs, et du précis de leurs ouvrages. 2 vol. in-12. Prix : 6 fr.

PROPERTY OF PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY

# AVERTISSEMENT.

En 1714, Voltaire encore inconnu, composa une *ode* qui disputa vainement le prix de l'Académie française. On couronna une pièce ridicule d'un abbé Dujarry, parfaitement ignorée aujourd'hui ainsi que son auteur.

Le *Discours sur l'inégalité*, chef-d'œuvre d'éloquence de J.-J. Rousseau, ne fut point couronné en 1755; une pièce détestable de l'abbé Talbert, obtint les suffrages.

L'année 1767, le prix de sculpture fut adjugé au concurrent qui le méritait le moins. Ce concurrent était l'élève, le protégé de Pigal, et Pigal avait dit : « si on ne couronne pas mon protégé, je quitterai l'Académie. » Le protégé fut couronné; mais en sortant avec sa couronne, il fut sifflé, honni, bafoué par les spectateurs indignés.

L'histoire littéraire des académies fourmille de traits semblables; ils prouvent qu'on a souvent déshérité le mérite en cédant à l'esprit de parti.

Le public serait exposé à tomber dans d'étranges méprises s'il adoptait de confiance les opinions et les jugemens des corporations savantes : heureusement

*

pour les arts et la littérature, il aime à voir par ses yeux. S'il se trompe quelquefois, ce n'est point volontairement, cela est plus rare ; d'ailleurs, à bon ou mal escient, lui seul et le temps sont les *grands juges*, les juges infaillibles.

Ce n'est pas toutefois par le sentiment d'un vain amour propre que nous livrons cet ouvrage à l'impression ; nous sommes sensibles à la gloire, mais nous n'avons aucune prétention indiscrète. Nous ne devons pas supposer que la partialité fondée sur les opinions politiques des concurrens ait décidé les suffrages, à Dieu ne plaise ! L'anonyme qui servait d'égide à leurs noms aura été respecté, gardons-nous d'en douter ! Quant à ceux qui voudraient faire entendre que l'Académie aurait cédé à l'intrigue ou à des influences étrangères, ce ne peut être que des malveillans, et nous ne partageons nullement leur opinion. Nous n'avons pas lu le mémoire couronné, il est possible qu'il soit le meilleur ; c'est seulement dans l'intérêt de la science, de l'histoire et de la vérité que nous publions cet écrit. On doit désirer que chacun des écrivains qui a pris part au concours en fasse autant. Du choc des opinions et de la publicité jaillit la lumière. Ce que Malherbe a dit de la mort, on le doit dire de la critique : tout, l'Académie elle-même, est soumis à sa loi :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas les rois.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut royal de France, avait proposé il y a deux ans, la question suivante :

> « Examiner quel fut l'état des Juifs en France, en » Espagne et en Italie, depuis le commencement du cin- » quième siècle de l'ère vulgaire, jusqu'à la fin du seizième, » sous les divers rapports du droit civil, du commerce et de » la littérature. »

Le prix était une médaille d'or de 1,500 fr. pour le meilleur mémoire.

Les personnes instruites trouvèrent la question vague et incomplète. Elles se demandèrent pourquoi elle n'embrassait que la période du moyen âge; pourquoi elle omettait les Juifs d'Allemagne, de Pologne, d'Angleterre, de Hollande, qui forment à eux seuls une population de plusieurs millions d'hommes; et enfin dans quelles vues elle passait sous silence l'amélioration et l'émancipation d'une classe nombreuse de la société, encore répudiée et opprimée dans quelques états de l'Europe.

Nous n'avons pas l'intention d'examiner les motifs de ces omissions importantes, mais il est bon de faire voir que les lacunes qui peuvent exister à cet égard dans les mémoires envoyés au concours, ne sont pas le fait des auteurs, puisqu'ils ont dû se renfermer dans les termes de la question. Quand on commande un habit à son tailleur, on lui dit bien intelligiblement si on le veut large ou étroit.

Des six mémoires envoyés à l'Académie, celui de M. Capefigue, élève de l'*École royale des Chartres*, a été

couronné. Cela démontre au moins une chose contestée jusqu'ici, c'est que cette jeunesse; qualifiée de *race impie, dépravée*, s'occupe d'études sérieuses et de travaux studieux.

S'il était permis de pressentir l'esprit du mémoire couronné, par l'*épigraphe* de l'auteur, on pourrait croire que la question n'y est pas traitée dans le sens d'une tolérance absolue, conséquence nécessaire de la morale évangélique et des progrès de la civilisation. En effet, l'épigraphe est ainsi conçue :

> « Cette malheureuse peuplade (*Les Juifs*) atteste par son » existence, la vérité, le triomphe et la perpétuité de la » religion. »
>
> (*Passage d'une bulle du pape* Paul iv.)

Or, il faut savoir que le pape Paul iv (Caraffa), fut un des plus violens persécuteurs des Juifs en Italie, vers le milieu du seizième siècle. C'est ce pontife, qui après les avoir emprisonnés dans ces espèces de cloaques appelés *Ghetto*, fit brûler leurs livres et leurs personnes par l'inquisition.

Le germe des idées libérales est dans l'Évangile; mais l'Inquisition n'y est pas. La logique de l'épigraphe consacre cette doctrine étrange et surannée des siècles barbares, que les Juifs sont ici-bas des hommes déshérités du ciel, existant au milieu des nations comme un témoignage vivant de la vengeance céleste, et qu'il faut les maintenir dans l'oppression pour attester la vérité du christianisme. Si malheureusement M. Capefigue avait fondé les hypothèses de son mémoire sur une pareille absurdité, il faut convenir que les fleurons de sa couronne en seraient bien ternis. Nous disons *absurdité*, et le terme n'est pas trop fort; car, quelle

idée plus absurde que celle d'un Dieu vindicatif ! N'en déplaise au pape Paul IV, le vrai Dieu est le Dieu qui pardonne.

En attendant que M. Capefigue fasse imprimer son mémoire, bornons-nous à prendre acte de son épigraphe.

Il ne faut point comparer cet écrit à celui que nous publiâmes en 1816, intitulé : *Des Juifs au dix-neuvième siècle*. Si au fond les principes, les opinions sont ici les mêmes, le sujet, la méthode, la logique diffèrent essentiellement.

En 1816, l'Israélite était persécuté dans le nord de l'Europe. Plusieurs villes d'Allemagne faisaient (si nous osons nous exprimer ainsi) la chasse aux Juifs. Le temps pressait; il fallait se hâter de rappeler des vérités oubliées ou méconnues. Bien des erreurs nous sont échappées dans la chaleur d'une rapide improvisation. Quand la victime est sous le couteau, il est plus pressant de toucher que de raisonner.

Un savant, retranché derrière l'anonyme, écrivit alors un livre plus gros que le nôtre pour démontrer ce qu'il appelait nos inexactitudes; inexactitudes! soit: que n'écrivait-il un livre meilleur, cela est si aisé!

Malgré ses imperfections, le succès, l'à-propos de ce petit écrit, qui eut plusieurs éditions, ne fut pas inutile à la cause des Juifs; nous en sommes fier comme on l'est d'une bonne action. Si nous rappelons ce fait, ce n'est pas pour en tirer vanité: défendre l'opprimé quel qu'il soit, suivre l'impulsion de sa conscience en toute occasion, voler au secours de celui qu'on assassine, tendre la main à celui qui se noie, sont des actions na-

turelles; il n'y a point de mérite à cela. Répétons ces paroles d'un grand homme :

« J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage. »

En traitant la question proposée par l'Académie, notre position était tout-à-fait nouvelle : nous devions déposer le rôle d'avocat, pour prendre celui d'*historien*. L'histoire doit la vérité aux amis et aux ennemis; les Juifs ont dû trouver en nous un ami impartial, sévère, et non pas un flatteur, un panégyriste.

Dans une question d'*état*, de *législation*, de *mœurs*, de *littérature*, il nous a paru qu'il fallait considérer cette nation et ses fastes philosophiquement, dans l'esprit du siècle, en s'attachant aux faits historiques : en un mot, traiter le sujet avec l'indépendance et la liberté qui doivent caractériser l'écrivain qui s'estime.

Les Juifs ont des préjugés, des superstitions, des vices; mais il y a aussi parmi eux des hommes éclairés, instruits, dignes de rendre hommage à la raison, au bon sens. Ceux-là nous entendront : quant aux autres, leur opinion n'est d'aucun poids, et nous faisons des vœux avec tous les bons esprits pour leur régénération morale. Après tout :

*Erit amicus Plato, sed magis amica veritas.*

# DIVISION DES MATIERES.


| | Pages |
|---|---|
| INTRODUCTION. . . . . | 1 |
| PREMIÈRE PARTIE. — État civil. . . . . | 9 |
| DEUXIÈME PARTIE. — État commercial. . . . | 83 |
| TROISIÈME PARTIE. — État littéraire. . . . . | 107 |
| CONCLUSION. . . . . | 137 |
| NOTES, PREUVES, CITATIONS ET ÉCLAIRCISSEMENS. . . . . | 141 |

# ÉTAT

# DES JUIFS

## EN FRANCE, EN ESPAGNE

## ET EN ITALIE.

## INTRODUCTION. (*)

Le vulgaire ne jette qu'un regard de mépris sur une nation errante et malheureuse : le sage porte plus haut ses pensées ; il voit en elle un monument des âges, un prodige supérieur à son intelligence. Le peuple juif a traversé six mille ans avec sa religion et ses archives ; il est venu jusqu'à nous comme une ombre échappée à la colère de Dieu, au néant des tombeaux.

« La religion juive, dit Montesquieu, est un vieux tronc qui a produit deux branches qui ont couvert toute la terre, je veux dire le mahométisme et le christianisme : ou plutôt, c'est

(*) Le chiffre arabe, entre parenthèse, renvoie aux notes, preuves, citations et éclaircissemens, à la fin de l'ouvrage.

une mère qui a engendré deux filles qui l'ont accablée de mille plaies. »

Quel spectacle, en effet, que la dispersion des Juifs! Quel sujet de méditation! Les Parsis, les Guèbres, les Banians, les Cophtes, subsistent isolés dans quelques coins de la terre comme des races maudites, sans alliance avec les autres peuples; ils vivent dans l'abjection sur les ruines des empires détruits; mais les Juifs, esclaves du genre humain, sont dispersés sur la surface entière du globe; leurs annales remontent aux premiers jours du monde, et leur existence est un miracle.

Illustres par une origine surnaturelle, distingués par un gouvernement théocratique, guidés dans leur marche et protégés dans leurs foyers par les décrets célestes; dépositaires des oracles, interprètes de la parole divine, progéniteurs d'un Messie qu'ils rejettent, d'une religion qu'ils méconnaissent, ils offrent au monde le phénomène unique d'une nation inébranlable dans sa croyance, survivant au renversement de ses autels, de son trône, et ne brisant les chaînes de ses captivités que pour être exposée au mépris de l'univers (1).

Le caractère de son histoire, préfiguré par les événemens, l'est aussi dans la personne des individus; on croit le voir annoncé positivement à

Rebecca dans la Genèse : « *Deux nations sont* » *dans ton ventre, et deux peuples sortiront de tes* » *entrailles.* » C'est la figure des Romains et des Juifs dans les personnes d'Ésaü et de Jacob. Ésaü, plus d'une fois, est nommé Édom, Édom est nommé Ésaü dans la prophétie d'Abdias, où il désigne le peuple-roi. Ésaü voulut attenter aux jours de Jacob, voilà les ennemis des Juifs, les destructeurs du temple. Les Romains ont disparu, et la nation qu'ils méprisaient le plus est restée debout sur les ruines du Colisée ; ce qu'elle faisait il y a cinq mille ans, elle le fait encore : elle a assisté dix-sept fois à la ruine de Sion, et rien ne peut en détourner ses regards.

Le judaïsme, ébranlé sous les rois Séleucides, semble anéanti par les Romains. Vespasien détruit Jérusalem ; les Juifs, loin de succomber à cette catastrophe, renaissent de leurs cendres comme le phénix, et nomment cette époque l'ère de la désolation. Devenus les jouets de la fortune et le rebut de la terre, ils vont, la Bible à la main, mendier un asile de climats en climats. Étrangers, persécutés, chassés partout, c'est en vain qu'on les prive des droits naturels, qu'on les rejette de la famille sociale ; il n'était pas possible, comme le dit un philosophe, que le monde subsistât sans Juifs.

Leur caractère fut l'obstination, et cette obs-

une mère qui a engendré deux filles qui l'ont accablée de mille plaies. »

Quel spectacle, en effet, que la dispersion des Juifs! Quel sujet de méditation! Les Parsis, les Guèbres, les Banians, les Cophtes, subsistent isolés dans quelques coins de la terre comme des races maudites, sans alliance avec les autres peuples; ils vivent dans l'abjection sur les ruines des empires détruits; mais les Juifs, esclaves du genre humain, sont dispersés sur la surface entière du globe; leurs annales remontent aux premiers jours du monde, et leur existence est un miracle.

Illustres par une origine surnaturelle, distingués par un gouvernement théocratique, guidés dans leur marche et protégés dans leurs foyers par les décrets célestes; dépositaires des oracles, interprètes de la parole divine, progéniteurs d'un Messie qu'ils rejettent, d'une religion qu'ils méconnaissent, ils offrent au monde le phénomène unique d'une nation inébranlable dans sa croyance, survivant au renversement de ses autels, de son trône, et ne brisant les chaînes de ses captivités que pour être exposée au mépris de l'univers (1).

Le caractère de son histoire, préfiguré par les événemens, l'est aussi dans la personne des individus; on croit le voir annoncé positivement à

Rebecca dans la Genèse : « *Deux nations sont* » *dans ton ventre, et deux peuples sortiront de tes* » *entrailles.* » C'est la figure des Romains et des Juifs dans les personnes d'Ésaü et de Jacob. Ésaü, plus d'une fois, est nommé Édom, Édom est nommé Ésaü dans la prophétie d'Abdias, où il désigne le peuple-roi. Ésaü voulut attenter aux jours de Jacob, voilà les ennemis des Juifs, les destructeurs du temple. Les Romains ont disparu, et la nation qu'ils méprisaient le plus est restée debout sur les ruines du Colisée ; ce qu'elle faisait il y a cinq mille ans, elle le fait encore : elle a assisté dix-sept fois à la ruine de Sion, et rien ne peut en détourner ses regards.

Le judaïsme, ébranlé sous les rois Séleucides, semble anéanti par les Romains. Vespasien détruit Jérusalem ; les Juifs, loin de succomber à cette catastrophe, renaissent de leurs cendres comme le phénix, et nomment cette époque l'ère de la désolation. Devenus les jouets de la fortune et le rebut de la terre, ils vont, la Bible à la main, mendier un asile de climats en climats. Étrangers, persécutés, chassés partout, c'est en vain qu'on les prive des droits naturels, qu'on les rejette de la famille sociale ; il n'était pas possible, comme le dit un philosophe, que le monde subsistât sans Juifs.

Leur caractère fut l'obstination, et cette obs-

tination dégénéra souvent en férocité. Sous Trajan, un tremblement de terre engloutit les plus belles villes de Syrie ; les Juifs s'imaginent que c'est le signal de la colère de Dieu contre les Romains, ils se soulèvent en Afrique et en Chypre ; une telle fureur les anime qu'ils dévorent la chair sanglante de leurs ennemis égorgés.

L'empereur Adrien les traite cruellement, mais il ne peut les dompter. La charrue passe dans Jérusalem ; les Juifs sont vaincus, et jamais soumis. Le vainqueur tremblant après sa victoire, est forcé de les disperser, de les vendre au marché du Térébinthe comme l'animal immonde qu'ils ont en horreur. Tout couverts de haillons, les maîtres légitimes de la Judée jettent un regard furtif sur les débris du temple, ils s'exposent à tous les dangers pour répandre une larme dans la Cité sainte.

Conquis et sujets de l'empire romain, ils obtiennent bientôt des priviléges considérables ; sont admis aux emplois civils et militaires, se régissent d'après leurs propres lois, et ne dépendent des tribunaux romains que pour les crimes capitaux. Dans les affaires civiles, on les voit soumis au pouvoir presque illimité de leurs juges et anciens (*Ethnarchæ majores*). Leurs patriarches, appelés par les lois romaines *viri clarissimi, illustres, spectabiles*, sont les arbitres suprêmes

de toutes les affaires religieuses (2). Pendant plus de quatre siècles, ils conservent la jouissance des droits de cité ; plusieurs sont élevés au faîte des dignités et jusqu'à la préfecture honoraire (3). Dans la suite, ils déméritent de cette existence honorable ; ils se corrompent et sont opprimés. Privés de leurs lois, de leurs patriarches, soumis aux magistrats romains, exclus des emplois, surchargés de fardeaux, relégués dans la classe des êtres les plus vils (4), on les tyrannise, on les traite partout comme des hommes odieux au genre humain.

Sous les derniers empereurs, le sort des Juifs varie selon le génie et le caractère des princes : tantôt on les chasse, et tantôt on leur donne le droit de cité. Constantin fait des lois qui restreignent leur liberté ; Justinien les opprime ; Héraclius les persécute en Orient ; les Visigoths, les Francs, les Bourguignons les poursuivent en Occident. Les Chrétiens devenant chaque jour plus nombreux, les conciles passent de la tolérance au prosélytisme ; les uns les baptisent par violence, les autres les forcent à se nourrir de la chair de pourceau. Telle est leur condition au berceau du christianisme.

Les Juifs exaspérés, montrent un esprit de sédition, d'ignorance, de barbarie qui augmente la haine des peuples. Les successeurs de

Constantin les traitent plus sévèrement que lui, et avec raison. Ils s'étaient livrés à d'horribles excès dans l'Orient, ils y avaient profané les églises; on les punit en sacriléges. Ceci est une conséquence nécessaire de l'état des choses : les premiers chrétiens insultant au culte dominant, brûlant les temples du paganisme, furent réprimés aussi sévèrement que les Juifs; on ne vit d'abord dans les uns et les autres que des sectaires rebelles troublant l'ordre public.

Dans la subversion qu'éprouve le monde, les Juifs deviennent odieux à tous. Repoussés des Chrétiens qu'ils regardent comme des Juifs apostats, exécrés des païens, ils attendent, dans l'abjection, le renversement des quatre grandes monarchies et la révolution universelle qui les fera dominer sur les nations. Les troubles de l'empire favorisant leur révolte, obligent Théodose à les comprimer : ils ne veut pas confondre l'innocent avec le coupable; mais le bas peuple, ignorant, barbare, met un grand nombre de Juifs à mort et brûle leurs maisons. Saint Cyrille en compte alors plus de cent mille dans la seule ville d'Alexandrie, témoin d'un grand massacre.

En Occident, les derniers empereurs, plus occupés des Barbares que des Juifs, n'ont pas même le pouvoir de les défendre contre les outrages de

la populace ; c'est ainsi qu'ils achèvent le quatrième siècle. Ils voient finir les dominateurs de l'univers et ne finissent point.

Nous ne parlons pas des époques où le véritable état des Israélites se dérobe aux regards ; l'obscurité augmente au milieu de la décadence de l'empire ; l'érudition même ne sert qu'à la rendre plus impénétrable. On distingue la vérité comme on juge, parmi les ténèbres, celles qui sont les moins épaisses, et parmi les abîmes ceux qui sont les moins profonds. Nous ne rapportons brièvement un petit nombre de faits antécédens que comme introduction nécessaire à notre sujet.

# PREMIÈRE PARTIE.

## ÉTAT CIVIL.

Interroger l'histoire et les monumens, indiquer ce qui est vraisemblable, peser les faits, analyser les opinions les plus sages, écarter l'esprit de système, montrer les conséquences des erreurs, des fautes et de l'ignorance ; examiner dans toutes les phases l'état d'un peuple regardé long-temps comme le rebut des autres, telle est la carrière qui s'ouvre devant nous, et dans laquelle il n'y aurait rien de neuf à dire, si de fâcheuses préventions n'eussent égaré les écrivains dans la recherche de la vérité, s'ils n'eussent tiré des principes de leurs préjugés, au lieu de les déduire de la nature des choses.

La domination romaine avait cessé dans l'Occident ; un déluge de peuples barbares inondait l'Europe ; le christianisme s'étendait rapidement ; Mahomet fondait au milieu de l'Arabie une religion voluptueuse qui devait subjuguer la moitié de l'hémisphère. De toutes parts les temples du paganisme tombaient dans le mépris ; l'Italie dégradée voyait Aquilée disparaître sous le fer d'Attila ; le monde était dans la confusion.

Les Francs, les Bourguignons envahissaient

la Gaule ; les Lombards fondaient leur domination au delà des Alpes ; l'Espagne était passée sous le joug des Goths. Le nom romain n'existait plus que dans la Grèce et l'Asie-Mineure ; des idiomes grossiers succédaient à la langue latine ; les monumens tombaient en ruines depuis le Taurus jusqu'au pied du Capitole ; les peuples, replongés dans l'ignorance, croupissaient dans les superstitions les plus lâches et les plus insensées.

Au sein de cette anarchie, les Juifs s'adonnent au négoce, à la médecine, à l'astrologie (1). Il règne dans les mœurs, pendant tout le cinquième siècle, un mélange de dureté intolérante, d'inconséquence, de vertige, de férocité qui rend toujours leur sort plus incertain, plus malheureux. Cependant leurs habitudes avec les Chrétiens sont telles que des mariages se font entre eux (2) : les évêques les protégent ou les bannissent, selon la résistance plus ou moins opiniâtre qu'ils montrent à se convertir. Les conquérans de la Gaule, embrassant la religion des vaincus, deviennent pour les Juifs des oppresseurs cruels. L'usure à laquelle se livrent les Juifs, l'horreur qu'ils témoignent pour l'arianisme et les images, les richesses qu'ils accumulent, excitent la haine, la cupidité des peuples sauvages : voilà leur existence depuis le temps d'Honorius jusqu'à la conquête de Clovis.

L'époque de l'établissement de cette nation en France est incertaine ; on voit seulement qu'il en est question au concile de Vannes, à la fin du cinquième siècle, et à celui d'*Épone* ou *Ponas*, tenu onze ans après. La loi Gombette ou de Gondebaud, publiée au commencement du sixième siècle chez les Bourguignons, en fait une mention plus expresse (3). D'après cette loi, un Juif qui aura frappé un prêtre, sera condamné à mort et à la confiscation de ses biens; et s'il s'agit simplement d'un laïque, il aura le poing coupé et paiera 75 sols d'amende (4). Depuis lors jusqu'au règne de Childebert, la législation ne fait presque plus mention des Juifs, cependant la loi de Gondebaud était encore suivie au temps de Louis-le-Débonnaire.

Une ordonnance de Childebert leur défend de paraître dans les rues depuis le Jeudi Saint jusqu'au dimanche de Pâques (5). Chilpéric entreprend de les convertir par la violence dans son royaume de Soissons. Un concile assemblé dans Paris, par Clotaire, les exclut des offices publics (6). Il ne faut pas croire néanmoins que ces réglemens fussent toujours dictés par un caprice absolu et tyrannique ; la défense de circuler dans les rues était une mesure de police, dans l'intérêt de leur propre conservation. Les décrétales font foi qu'en haine du christianisme,

ils affectaient de paraître en public et d'exprimer leur joie d'une manière indécente le jour du Vendredi Saint, ce qui les exposait à la fureur du peuple. Quant à l'exclusion des offices publics, il est évident qu'il s'agit plus particulièrement desfonc tions de *publicains*, de *gabelleurs*, de *maltotiers*, dans lesquelles ils se rendaient odieux en ce temps-là. Le douanier juif était chargé de la perception de l'impôt sur les terres, à peu près de la même manière que les Cophtes perçoivent le *miri* en Égypte.

Des princes et des nations féroces, n'ayant aucune idée de tolérance, n'en pesaient pas moins de toute leur iniquité sur les Juifs. Le savant Basnage assure qu'il y en avait alors fort peu en France; il est certain au contraire qu'il en existait un grand nombre avant Césaire, évêque d'Arles, non-seulement à Paris, mais à Rouen, Mantes, Pontoise, Soissons, Châlons, Nîmes, Narbonne, Montpellier : l'erreur de Basnage vient de ce qu'il ne s'en est point rapporté aux monumens qui le prouvent, et que, d'un autre côté, on les confondait très-souvent avec les Chrétiens (7). Il y avait donc des Israélites établis dans le royaume des Bourguignons long-temps avant le siége d'Arles; il y en avait en Bretagne, en Touraine, en Champagne, et partout ils étaient opprimés par les vainqueurs de Rome.

Après l'envahissement des Gaules, les Goths ou Visigoths occupèrent la Narbonnaise, tout le midi de la France et l'Espagne ; les Bourguignons se fixèrent à l'orient ; les Francs s'emparèrent du reste. A l'égard des lois civiles, on peut juger de l'état des Juifs par les mœurs des sujets et des princes. La loi Gothe, la loi de Gondebaud, la loi Salique, essentiellement différentes dans leur esprit, s'accordent à retenir ce peuple dans l'asservissement. Les rois sicambres de la première race, dans ces âges affreux, ne connaissent d'autre jurisprudence que la composition, d'autre pénalité que la mutilation des membres ; on évalue à prix d'argent la vie des hommes : or, il est clair qu'un Juif était réputé moins qu'un homme puisqu'il n'était pas permis d'informer contre celui qui l'avait tué ; que dis-je ? il était réputé moins qu'une bête, parce qu'une bête qui avait tué un homme était admise à la composition, d'après la loi des ripuaires, et lui ne l'était pas (8).

Les canons des anciens conciles, notamment celui d'Agde, défendent aux Chrétiens de manger avec les Juifs, motivant cette défense sur ce qu'ils n'usent point de viandes préparées par un chrétien. Ce n'est pas là seulement une coutume intolérante du judaïsme, c'est une loi expresse ; il paraît que les Juifs l'avaient

empruntée des Égyptiens; la Genèse dit : « *On servit à part Joseph et les Égyptiens qui mangeaient avec lui, et les frères de Joseph aussi à part, car il est défendu aux Égyptiens de manger avec les Hébreux ;* .... CES REPAS SERAIENT REGARDÉS COMME PROFANES, etc. » Le plus habile défenseur des Juifs, l'écrivain qui a le plus approfondi ces matières, l'abbé Guénée lui-même, convient que l'*intolérance* à l'égard des cultes *étrangers* est de *droit divin* dans le Judaïsme (9). Une autorité si imposante nous dispense d'en citer d'autres, mais nous insistons sur ce point parce que dans la suite nous verrons souvent les lois des Juifs en opposition avec celles des autres peuples, provoquer la peine du talion, et les tenir dans une attitude hostile au milieu du genre humain. Si l'on ne doit pas s'étonner de cela, il est du moins très-singulier de voir ce peuple accablé au nom des préjugés populaires qu'il avait lui-même accrédités. Dans le moyen âge, il n'y a guère d'imputations outrageantes dont les circoncis ne deviennent l'objet : comme ils possèdent seuls un peu de mathématiques, on les prend pour des magiciens; ils accréditent cette opinion, et au délit le plus vague on joint les preuves les plus incertaines; on outrage la raison et la justice au nom des lois. S'il se trouve des Juifs assez sots, assez

fripons pour se dire sorciers, il y a des juges assez imbéciles pour les faire brûler : plus l'astrologie et la clavicule de Salomon opèrent de prodiges, plus la condition des enfans d'Israël est dure. Bientôt on les accuse d'infecter l'air : il n'arrive pas un accident, une calamité qui ne soit regardé comme leur ouvrage.

Les Juifs, négligeant les ablutions prescrites, étaient plus que jamais affligés de la lèpre, gale pestilentielle, incurable, héréditaire parmi eux, dès la sortie d'Égypte : cette maladie, qu'on ne connaît plus, motiva les défenses si souvent renouvelées par les évêques aux Chrétiens, de communiquer avec ce peuple, surtout depuis le sixième siècle, époque à laquelle les Juifs de France en étaient particulièrement infectés (10). Les décisions des conciles ne laissent aucun doute à cet égard : elles nous font connaître que les évêques prenaient le soin de nourrir ceux qu'on renfermait dans les léproseries. L'ardeur du prosélytisme accrut les calamités des Juifs. Il régnait une opinion qui indique bien l'état d'abjection dans lequel ils étaient tombés ; on prétendait que leur caractère était d'être reconnus par l'odorat, et l'on croyait les purifier de cette *prétendue puanteur par le baptême* (11). Au reste, ce phénomène pouvait avoir des causes naturelles ; il y a encore aujourd'hui en Guinée une

race de nègres qui exhalent une odeur insupportable. Plus on devint barbare, plus l'état des Juifs fut violent : dans la suite, le concile d'Orléans défend les mariages entre Chrétiens et Juifs, sous peine d'excommunication.

De part et d'autre on fut superstitieux, absurde. L'esprit des nations était entièrement opposé aux Israélites. Oppresseurs et opprimés semblent possédés du même délire : les Chrétiens s'imaginent accomplir les prophéties en persécutant les Juifs; la prédiction : « *Jérusalem sera foulée par les Gentils,* » devient par l'interprétation un précepte d'injustice. Les Juifs de leur côté ne regardent les Chrétiens que comme des rebelles qui ont changé la loi de Dieu, en reniant ceux qui la tenaient de sa propre main; ils citent ces paroles du Deutéronome: « *Israël, tu passeras le Jourdain pour te rendre maître des grandes nations plus fortes que toi.* » Chacun, dans l'égarement d'un zèle aveugle, s'imagine de siècle en siècle faire à Dieu une chose agréable, lors même qu'il viole les lois de l'équité. Le mal venait de l'idée fausse qu'il fallait venger la Divinité. S'il n'en eût pas été ainsi, les Juifs auraient expliqué leurs dogmes comme ils l'ont fait dans les siècles plus éclairés; marqué la limite que tracent leurs lois écrites et orales; déclaré enfin leurs véritables sentimens à l'égard

des nations au milieu desquelles ils se trouvaient dispersés. Mais les Juifs n'étaient pas plus disposés à des explications que leurs persécuteurs ; on ne pouvait s'entendre. L'heureux accord des devoirs politiques, religieux, et sociaux, eût passé alors pour une chimère, un rêve de l'imagination : l'heure n'était point marquée ; la postérité d'Abraham devait encore éprouver de longues tribulations, et, accablée de mille plaies, traîner son antiquité vénérable à travers le mépris des générations (12).

Les hommes s'accoutument à tout ; à la servitude même, pourvu que le maître ne soit pas plus dur que la servitude. Dagobert chasse les Juifs après les avoir dépouillés : ils étaient dans l'usage d'enlever les enfans, et de les vendre aux Arabes en qualité d'esclaves ; un commerce si odieux suppose des mœurs abominables ; on s'empresse de saisir ce prétexte. C'est toujours là le nœud qui explique ces proscriptions réitérées, ces animosités sanguinaires, reproduites à chaque page de l'histoire ; et, pour le trouver, il faut descendre dans un abîme d'injustice, d'erreur, de cruauté, d'ignominie.

Wamba, roi des Goths, veut imiter Dagobert dans la Gaule-Narbonnaise, vers la fin du septième siècle ; mais le comte de Toulouse et le clergé s'y opposent. Une telle résistance était

redoutable de la part des grands vassaux, et n'était pas rare. Il y avait dans chaque lieu une loi dominante et des usages reçus (*Fredum*); les Juifs étaient la propriété de tous et d'un seul. L'intérêt, l'avarice, dans ces circonstances, leur servaient de palladium. Les taxes arbitraires que levaient sur eux les seigneurs étaient d'un produit considérable au fisc, et, comme le remarque Montesquieu, leur condition fut celle des serfs main-mortables, auxquels l'évêque ou le prince succédait : il n'était pas plus permis d'ôter un Juif à son seigneur que de lui prendre ses manans ou ses chevaux. Les lois des Francs et des Bourguignons furent cependant moins sévères que celles des Goths. Les Juifs appartenaient assez souvent au domaine de la couronne (*servi fiscales*); il faut faire attention que, dans ce temps, il y avait peu d'usages universellement admis.

Jusqu'à l'élévation de Charlemagne, les Juifs se débattent entre les évêques obstinés à les convertir, la dispute contre les images, et l'exaction de quelques leudes avides; mais sous le règne de cet empereur on les voit si puissans qu'ils figurent dans les ambassades (13). Leur crédit augmente à la cour de Louis-le-Débonnaire. Livré aux favoris, jouet de ses passions, ce prince choisit son médecin parmi eux : c'était le fameux Sé-

décias, prétendu magicien. « *Il divertissait la cour,* dit la Chronique, *en avalant un homme dont il avait coupé les pieds et les mains; il mangea un jour une charrette de foin avec le cocher et les chevaux, et fit cent tours de cette nature* (14). » De tels monumens attestent la barbarie du temps.

Le crédit des Juifs se soutint sous Charles-le-Chauve; le fisc était si pauvre qu'on vendait la sûreté à tous ceux qui voulaient l'acheter. Les Juifs s'étaient maintenus à prix d'argent contre les évêques et les vassaux, lorsque ceux-ci n'étaient pas assez puissans pour braver l'autorité impériale; mais bientôt l'empereur meurt empoisonné; on soupçonne Sédécias, on parle de trahison, ils deviennent suspects (15). Charles-le-Gros est élu en 879; les Mahométans menacent l'Italie, les Normands ravagent la France, les Juifs sont accusés de les favoriser. Bordeaux, Bourges, Périgueux, Metz, tombent au pouvoir des forbans; tout conspire contre ce malheureux peuple. Les historiens disent que Toulouse fut vendu par les Juifs aux Sarrasins, sans donner aucune preuve. La véritable cause des désastres était la division, l'incapacité des enfans de Charlemagne, qui au lieu d'opposer du fer et des soldats au vainqueur, croyaient l'arrêter avec de l'or. En réparation de crimes vrais ou faux, les Juifs sont molestés

trois fois par an à Toulouse, tandis qu'à Béziers on les chasse à coups de pierres dans les rues, depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à la dernière fête de Pâques (16). Peu après on leur impute le meurtre de Saint-Guillaume à Paris : une populace fanatique, excitée par ceux qui voulaient recueillir leurs dépouilles, fait main-basse sur eux, brûlant indistinctement l'innocent et le coupable.

Sous les derniers rois carlovingiens, le vaste empire de Charlemagne, réduit à la ville de Laon, laisse les Juifs entièrement à la merci des seigneurs français devenus souverains. On trouve peu de documens authentiques sur leur état pendant cette longue anarchie ; il paraît seulement qu'ils disputaient le terrain à l'oppression en se livrant à l'usure, et qu'ils favorisaient les ravages des Normands dans l'Aquitaine. Les premiers rois de la troisième race, comme tous les princes qui s'établissent sur les ruines d'une autre dynastie, et qui règnent par la force de l'opinion, furent obligés de la suivre et de s'y conformer. Ils n'eurent pas toujours le pouvoir, dans ces siècles barbares, de soustraire les Juifs aux attentats des grands du royaume. Sous Robert, on les accuse d'intriguer auprès des califes pour obtenir la destruction des lieux saints, et cette accusation, peut-être aussi mal fondée que les autres, les

expose à la proscription, au bannissement dans plusieurs contrées. La plupart des villes n'étaient bâties qu'en bois; l'imprévoyance, le défaut de police rendaient les incendies fréquens; on en chargeait les Juifs, et, sous ce prétexte, on leur extorquait de l'argent qu'ils se hâtaient de donner pour se racheter des avanies. Partout leur sort fut d'être également malheureux, nécessaires et exécrés.

A l'époque de la première croisade ils habitent en grand nombre les frontières de l'Est; le commerce est dans leurs mains : ils se trouvent sur le passage des croisés; quelques-uns ont l'imprudence de refuser des vivres : ce refus est le signal du plus grand massacre qu'ils aient éprouvé depuis Adrien. Ceux de Verdun, Spire, Worms, Cologne, Mayence, sont impitoyablement égorgés : « *Plusieurs se tuèrent eux-mêmes*, dit Mézerai, *après avoir fendu le ventre à leurs femmes pour ne pas les laisser tomber entre les mains de ces barbares.* » Heureusement, saint Bernard parvenu à cette considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité, conjure leurs bourreaux et réprime de si cruels excès (17).

Dès sa naissance, la féodalité change l'état des Juifs comme celui des autres peuples; elle appesantit leurs chaînes, rive leurs fers, et livre entièrement leurs personnes au caprice insensé d'une

foule de tyrans. Non-seulement ils appartiennent au seigneur, mais le seigneur hérite de leurs biens lorsqu'ils meurent (18). Chose singulière ! pendant plus de quatre cents ans qu'on emploie la violence pour les convertir, les lois féodales autorisent la confiscation à l'égard de ceux qui embrassent le christianisme. Un tel moyen semble peu sûr pour faire des prosélytes, mais il fallait indemniser le baron de la perte de son juif, car il y avait, dit un auteur, une âme dérobée à l'enfer et un corps à rembourser au monde. Cette législation inique, contradictoire, subsista en France jusqu'à l'édit de Basville, rendu en 1394.

Les Juifs vivaient donc sous deux espèces de servitudes, la *réelle* et la *personnelle*, ce qui est le dernier degré dans l'abus de la force et de l'ilotie.

Le dixième siècle, si justement nommé siècle de fer et de plomb, n'était pas seulement fatal aux circoncis; la violence s'étendait en même temps sur les trésors des églises et des monastères. Les rois de la seconde et de la troisième race, donnaient les abbayes comme ils donnaient les fiefs aux seigneurs les plus avides, et chassaient les moines, réduits comme le dit la Chronique, à *une maigre pitance*. Les évêques eux-mêmes ne se défendaient pas toujours de la spoliation. Ces temps affreux voyaient naître les droits d'aubaine

et de naufrage comme une alliance de la force et de la barbarie contre la justice et la pitié ; les peuples, les princes, isolés par des lois sauvages et par la pauvreté, enviaient aux écueils le funeste héritage de la tempête.

Depuis leur expulsion par Philippe 1^er^, au onzième siècle, les Juifs n'osaient reparaître qu'en devenant tributaires des fiefs ; ceux qui habitaient Paris, relégués hors des portes, auprès d'une grande place vide appelée *Champeaux*, y étaient renfermés dans des rues étroites et obscures (19). Leurs juges conservateurs ne pouvaient rien décider sans le concours du prévôt. Un tel état d'oppression ne les empêchait cependant point d'accumuler des richesses. Lorsque Philippe-Auguste les chassa, l'an 1182, ils possédaient beaucoup d'immeubles qu'ils avaient amassés en forçant leurs débiteurs à vendre leurs biens, tandis que d'autres, engagés par serment, devenaient leurs esclaves. L'archevêque de Sens luttait contre les ministres du roi, concernant le décret du pape Alexandre III, qui défendait aux Juifs d'en avoir ; on les accusait de les faire judaïser, fait qui paraît d'autant plus hasardé que le judaïsme est étranger par système au prosélytisme (20). Les prétentions, les vexations des Juifs ayant exaspéré l'opinion, les ministres les abandonnèrent. Philippe, à l'instigation du frère Bernard, ermite

de Vincennes, les proscrivit et s'empara de leurs biens. « Le conseil de frère Bernard était plus politique encore que chrétien, dit Mézerai, d'autant que par ce moyen le roi tira de plus grandes sommes des Juifs qu'ils ne lui en eussent donné pour les maintenir. »

Les historiens s'accordent à dire qu'ils prêtaient de l'argent aux moines, prenaient en gage les ornemens d'église, les instrumens de l'artisan, les armes du soldat (21); d'autres affirment que l'assassinat d'un favori du prince fut la seule cause de leur expulsion. Ce qui est évident, c'est qu'on cherchait depuis long-temps un prétexte; que Philippe partait pour son voyage d'outre-mer, que son épargne était vide, et que le cardinal de Champagne l'excitait, aussi bien que le frère Bernard, à confisquer les biens des Juifs, afin, disait-il, de purger la France d'une peste si préjudiciable. C'est vers ce temps que l'abbé Lebeuf, dans son Histoire de Paris, place la métamorphose de leur synagogue en église catholique, sous l'invocation de *Marie-Madeleine* dans la Cité; la rue où était cette église, et qui se nomme encore aujourd'hui rue de *la Juiverie*, est la seule trace qui en reste. Postérieurement, et dans le treizième siècle, ils eurent des établissemens, des écoles dans les rues de la Harpe et de la Boucherie : la rue *Percée*, dans laquelle ils

demeuraient aussi en grand nombre, portait le nom de *Judœaria*.

Philippe-Auguste ne tarda point à rappeler les Juifs : l'état où se trouvait la civilisation ne permettait point de s'en passer; le souverain ne pouvait d'ailleurs les chasser sans indemniser ses vassaux. Le motif de leur rappel, aussi honteux que celui de leur exil, fut encore le besoin d'argent. Il fallait soutenir la guerre contre les Anglais et les Flamands; ils offraient de grosses sommes; ils furent rétablis, et peuplèrent le Petit-Saint-Antoine, la montagne Sainte-Geneviève, et la rue de la Tixeranderie (22).

Toutes les professions honorables leur étant interdites, ils se jettent dans le commerce, regardé alors comme avilissant : inventeurs de la maltôte, fermiers des impôts, ils s'enrichissent par la misère publique, et deviennent de plus en plus odieux. Tel est le sort des sociétés repoussées des autres.

Deux fléaux cruels dévoraient la France, la lèpre et l'usure : l'une infectait les hommes, l'autre ruinait l'État. Les Juifs, toujours exposés au pillage, s'attachent de préférence à l'argent; leurs richesses, acquises par des voies honteuses, deviennent la proie du fisc; l'orage passé, ils reparaissent sur la scène pour amasser de nouveaux trésors, dont ils sont encore dépouillés : on les

presse comme une orange, et, après avoir exprimé le jus, on jette l'écorce. L'énormité de l'usure fait disparaître à leurs yeux le danger de perdre la dette; quelquefois ils trouvent des gens puissans qui intimident les magistrats et font taire les lois : alors, ils ne mettent plus de bornes à leur avidité, ils prennent l'usure de l'usure, ils vendent le temps. L'avarice prêtait la main à la législation, et la législation à l'avarice.

Nous ne voyons pas que les Juifs fussent soumis à l'ordalie dans le moyen âge; peut-être les croyait-on également capables de magie et de faux sermens : au reste la preuve négative par l'ordalie ne valait pas mieux que celle par le combat; ils ne devaient pas envier une pratique qui procurait l'impunité à tant de criminels.

Le concile de Latran ordonne qu'ils porteront une petite roue sur la poitrine pour les distinguer des Chrétiens (23). Ces marques infamantes changent souvent, mais presque toujours on les oblige à en porter. On leur défend de prendre des servantes et des nourrices chrétiennes (24); on brûle même quelquefois les filles dont un Juif abuse, par la raison, dit le jurisconsulte Gallus, « *que c'est la même chose de coucher avec un Juif que de coucher avec un chien* (25). » S'ils ont un procès avec un Chrétien, on les fait jurer par Sabaoth, Éloï et Adonaï, par les dix noms de

Dieu, et on leur annonce la fièvre tierce, quarte et quotidienne s'ils se parjurent, à quoi ils répondent *Amen*. Cette menace de la fièvre était formidable pour les Juifs; on la trouve textuellement dans le *Deutéronome :* « Si vous ne voulez point écouter la voix du Seigneur, le Seigneur vous réduira à la pauvreté, et *vous aurez la fièvre*. »

De pareilles précautions annoncent que leur probité était fort suspecte, mais elles font voir aussi combien leur condition était affreuse au milieu des autres peuples. Lorsqu'ils sont condamnés pour quelque crime capital, on a toujours soin de les pendre entre deux chiens, la tête en bas, selon l'usage barbare inventé par les Goths (26). Dans les villes municipales, le droit d'exercer l'industrie leur est vendu chèrement, et à des conditions déshonorantes : ici, on les enferme tous les soirs comme des malfaiteurs; là, leur nombre est fixé, et ils paient le droit du pied fourchu à l'instar des plus vils animaux. Il n'y a pas vingt ans que, dans une cité d'Allemagne, on lisait encore à l'entrée de la promenade publique, cette inscription odieuse et insultante :

« DÉFENSE AUX JUIFS ET AUX COCHONS D'ENTRER ICI. »

Le douzième siècle, dans lequel ils furent le plus opprimés en Europe, offre cette singularité qu'il est aussi l'époque la plus brillante de leur

histoire dans le moyen âge. Les plus fameux, Maïmonides, Benjamin de Tudèle, Juda-Lévy, Aben-Esra et autres, jettent les fondemens de leur réputation; cependant ils ont beau dire aux Chrétiens dans leurs livres : « Nous sommes vos pères, nos écritures sont les vôtres, nos cantiques sont chantés dans vos églises, » on ne leur répond qu'en les pillant, en les chassant, et en les faisant pendre entre deux chiens. Quel sujet de réflexion s'offre ici à l'esprit! cette race d'hommes, contemporaine des premiers empires, méprisée, avilie sur la plus grande partie du globe, était celle-là même qui avait produit le christianisme; et les Chrétiens, nés du judaïsme, regardaient comme un problème *si les Juifs avaient une intelligence semblable à la leur, si enfin ils étaient des hommes ou des êtres maudits de Dieu et du genre humain, comme le rebut de la nature.*

On est frappé de cette haine, de ce mépris unanime des nations pour les Juifs; on en cherche la cause avec une avide curiosité. C'était la conséquence nécessaire de leur législation, de leurs prières maudissantes (27), des erreurs de la cabale, et des superstitions du Talmud. Ce code anti-social, révéré des rabbanistes, méprisé des caraïtes; cette amphibologie de la loi orale, recueil de disputes, de fables, d'allégories, de pré-

ceptes et d'extravagances, a été prohibé avec raison dans les états de plusieurs princes, particulièrement en Italie (28). L'état malheureux des Juifs était aussi le fruit d'une constante et longue tyrannie : le moyen le plus sûr de corrompre est d'avilir. Si quelque chose peut surprendre au milieu des outrages dont on les abreuva, c'est qu'il se soit conservé une seule vertu parmi eux. Plusieurs écrivains ont supposé qu'ils n'admettaient point l'immortalité de l'âme; ils ont pensé que c'était à l'absence de ce dogme qu'il fallait rapporter les vices qu'on leur reproche : ces écrivains sont tombés dans l'erreur; il est vrai que les Saducéens nièrent toujours l'immortalité; il est encore vrai que la loi mosaïque n'en fait pas une mention précise : mais cette opinion s'établit ensuite chez les Pharisiens, et le judaïsme, depuis la seconde dispersion, a toujours admis la spiritualité de l'âme; les livres, les doctrines des rabbins en font foi. Loin d'avoir repoussé une idée si consolante, ils en ont fait un principe fondamental de croyance, auquel ils doivent le petit nombre de sentimens généreux restés debout dans leur affreuse dégradation (29).

Shaftesbury observe que les Juifs sont naturellement sombres et mélancoliques : c'est le caractère propre aux hommes long-temps envi-

ronnés de terreurs et de craintes; la propriété de l'esclavage est de flétrir l'âme, aussi ne voit-on plus parmi eux ces antiques modèles des figures juives, dont parle Winkelman, ces beaux caractères de tête que nous admirons dans les grandes compositions de Raphaël et du Guide. Lavater, qui étudia la physionomie des Juifs, dit qu'en général ils ont le visage blafard, le nez crochu, les yeux enfoncés, le menton proéminent, les muscles constricteurs de la bouche fortement prononcés, les cheveux crépus, roux ou bruns, la barbe rare, marque ordinaire des tempéramens efféminés. La dégradation physique suit toujours la dégradation morale ; elle se fait remarquer plus fortement chez les Hébreux ; c'est le résultat d'une complète dépravation.

Lorsque, dans le commencement du treizième siècle, les Juifs achetaient à vil prix les terres de la noblesse partant pour la croisade, on aurait pu leur dire : si l'honneur ne vous arrête pas, que votre propre sûreté vous touche; mais ils n'auraient point compris ce langage. Il y a dans le principe des choses un certain degré de mal qui doit s'accomplir et que la nature ne peut dépasser : ainsi, quand les Juifs ont comblé la mesure de leur avidité, le concile de Lyon ordonne aux princes de les faire restituer; Jean-le-Roux les chasse de Bretagne et confisque leurs biens ;

Edouard 1er les expulse de la Gutenne, et saint Louis, par une mesure plus équitable, défend toute transaction entre eux et les Chrétiens. Ce prince venait de purger la France des *coarsins* ou *corsins*, usuriers lombards et florentins, dont la conduite scandaleuse excitait l'indignation générale. Peut-être eût-il aussi chassé les Juifs ; mais, comme nous l'avons déjà remarqué, les rois ne pouvaient rien sans le consentement des barons ; il s'arrêta au parti le plus sage, celui de les régénérer. Son ordonnance de 1254, conçue dans cet esprit, pouvait passer en ce temps-là pour un chef-d'œuvre de police : elle défend aux Juifs de prêter à usure, de blasphémer et de se mêler de magie ; elle leur enjoint de pourvoir à leur subsistance par le travail, ou par le juste profit d'un commerce licite ; ordonne que le Talmud sera brûlé comme *anti-social*, et accorde des primes à ceux qui se convertiront (30).

*Où est la justice, là est l'avantage*, disait saint Louis : dans cette maxime sont renfermés la politique des rois et les devoirs du chrétien. Il est vrai qu'une ordonnance de 1269 commande aux Juifs de reprendre les marques infamantes qui les doivent signaler, mais il est évident que ceci est une concession faite à l'esprit du siècle.

Philippe-le-Hardi, plus sévère ou plus injuste,

défend aux Juifs, en 1271, de se baigner avec les Chrétiens, de toucher aux vivres dans les marchés, d'avoir plus d'une synagogue et d'un cimetière dans chaque ville, d'exercer la médecine, les arts et métiers; on les force en même temps de porter une corne sur leur bonnet, d'observer le carême, et de payer le douaire de Marguerite de Provence (31).

La France était appauvrie; la rançon de saint Louis avait coûté 800 mille besans (environ 9 millions), somme énorme pour le temps. Dans les calamités publiques la chaîne des Juifs devient toujours plus pesante; nous voyons cependant que cette servitude ne les empêchait pas d'acquérir des immeubles; la raison en est simple: c'est qu'il était facile de ravir la propriété de la terre à des hommes qui n'avaient pas la propriété de leurs personnes. Observons encore une fois que la France était divisée en pays du domaine royal et en pays des barons: quand les rois faisaient des ordonnances pour leurs domaines, ils avaient seuls l'initiative; mais sitôt qu'ils en voulaient faire pour les pays de leurs vassaux, il fallait que ceux-ci fussent consentans, et ce consentement se modifiait selon l'intérêt des seigneurs et celui des terres; les arrière-vassaux étaient dans les mêmes termes avec les barons. Chacun pratiquait chez soi ce qui lui

convenait le mieux. Le souverain, roi des rois, n'en était que plus faible. L'exaction enchérissait sur l'avarice, elle guettait sa proie, et dans ses paroxismes, tuait souvent la poule aux œufs d'or. C'est par suite de ce système que Philippe-le-Long proscrit les Israélites, qu'ils cherchent un asile en Lombardie, et sont presqu'aussitôt rappelés.

Au temps de Philippe-le-Bel, un Juif achète une hostie et la jette dans l'eau bouillante; cette profanation d'un individu motiva, dit-on, l'exil en masse; mais il est permis d'en douter, malgré l'assertion de plusieurs écrivains: l'événement arriva en 1290, et les Juifs ne furent chassés que treize ans après, c'est-à-dire en 1303. Il y eut une cause plus réelle; ce fut l'envie qu'excitait leur opulence, et l'avidité de Philippe, démontrée par la proscription des Templiers, l'altération des monnaies, et presque tous les actes de son règne. Si on en croit les chronologues juifs, tels que l'auteur du *Shebet Jeouda* (Verge de Judas), Lévi Ben-Gerson, Abraham Zachut et autres, ils étaient si nombreux en France, à cette époque, qu'ils excédaient le double de la population avec laquelle Moïse passa la mer Rouge : croyons toutefois qu'il y a là dedans un peu d'exagération rabbinique (32). Les Lombards, ou banquiers italiens réintro-

duits en France, n'exerçaient pas moins l'usure que les Juifs, et n'étaient pas moins odieux; Philippe les fit aussi arrêter.

Les spoliations n'eurent plus de bornes; le chrétien lui-même n'en fut pas à l'abri: une mesure de police devint un brigandage exécrable, et la confiscation une espèce de droit d'amortissement pour le prince.

Les histoires de maléfices, d'empoisonnemens, d'hosties percées, d'enfans crucifiés, sans cesse reproduites, n'ont que trop servi de prétextes à l'avarice, d'auxiliaires au fanatisme et à la rapine. Les princes étaient secondés en cela par l'opinion : dans les séditions, dans les croisades, on commençait toujours par égorger les Juifs. Sur cet océan de contes puérils forgés par la haine, l'injustice, l'ignorance, surnagent cependant quelques faits incontestables : des Juifs de Saint-Diez, de Trente, de Fulde, de Haguenau, de Bruxelles, ont réellement dans le délire d'un fanatisme insensé, immolé des enfans chrétiens, et profané les choses saintes. Bien plus, à la fin du dix-septième siècle, pareille accusation se renouvelle dans le pays Messin; on y voit un Juif condamné au feu par le parlement, pour avoir égorgé un enfant au village de Glatigny, et l'arrêt s'exécute (33). Nous ne répéterons pas de vaines déclamations, nous observerons

seulement que proscrire en masse pour punir des crimes isolés, n'était ni juste ni chrétien : on ne brûla point la ville d'Angoulême parce qu'elle était la patrie de Ravaillac. Il est prouvé par l'histoire que la nation juive a quelquefois provoqué les calamités qu'elle a souffertes, mais il est vrai aussi qu'on s'est prévalu de sa faiblesse pour la tyranniser, la vouer à l'opprobre, la calomnier. Nous avons déjà vu que la haine populaire allait, dans plusieurs villes de Languedoc et de Provence, jusqu'à les battre depuis le Vendredi-Saint jusqu'au jour de Pâques, lorsqu'on les trouvait dans les rues ; on croyait leur faire grâce en ne les tuant pas : ainsi à Lacédémone, l'esclave est exposé aux insultes publiques, et, dans l'excès de son malheur, n'ose pas même invoquer la loi naturelle.

Rappelés en France en 1315, par le successeur de Philippe-le-Bel, les Juifs reprennent du crédit, et le perdent deux ans après, sous Philippe-le-Long, qui les expulse de nouveau. Louis-le-Hutin, ayant besoin d'argent pour les frais du sacre et la guerre de Flandres, leur vend le droit d'habitation pendant douze ans. Le continuateur de Nangis, parlant des injustices et des fautes de ce prince, place le rappel des Juifs en première ligne. Une opinion si défavorable à ce peuple était fondée sur les marchés

honteux que les rois faisaient toujours avec lui. Après avoir exercé les plus sanglantes persécutions, ils livraient leurs sujets à l'usure, à la rapacité pour quelque somme; les Juifs, n'usant alors que trop bien d'un privilége acquis, repompaient jusqu'au dernier écu. Louis, les ayant autorisés à l'exaction moyennant 22,500 livres de ce temps-là, porta l'intérêt à 12 deniers pour livre par semaine, et leur accorda de très-grands avantages. Philippe-le-Long maintient d'abord ces dispositions, les révoque presque aussitôt, et chasse les Juifs hors du royaume. « On soupçonna, avec raison, dit Mézerai, qu'on avait cherché querelle à ces misérables pour avoir leurs dépouilles, car le génie de ce règne ne fut pas moins fiscal que celui de Philippe-le-Bel. » Rien en effet n'était respecté; les lépreux, dont les hôpitaux richement dotés semblaient défier l'esprit de rapine, furent également spoliés. C'est donc au défaut de justice, de police, de lois positives, autant qu'à leurs propres imprudences, que les Juifs devaient leur exhérédation sociale.

Nous les voyons, à différentes époques, livrés à la fureur des pastoureaux, des flagellans, de toutes les espèces de fanatiques dont la manie est de tuer les circoncis. Au temps de Philippe-de-Valois, ils reparaissent comme percepteurs et fermiers des impôts; inventent le monopole du

sel, sous le nom de *Gabelle*, et deviennent, par cela même, encore plus odieux au peuple. Dans ce même siècle (1348), une peste ravage toute la terre connue, on observe qu'elle épargne les Juifs; on croit remarquer qu'ils s'abstiennent de boire les eaux de puits et de fontaines, on les accuse de les avoir empoisonnés. L'argent manquait; les voilà encore une fois l'objet d'une persécution atroce. On chasse les pauvres, on retient les riches; on extorque 150,000 livres, qui en vaudraient environ 1,400,000 aujourd'hui; les capitaux prêtés sont acquis au roi, et les intérêts remis aux débiteurs. On exhume le décret du concile de Paris, qui interdit aux Juifs toute action contre les Chrétiens, sous peine de demander à l'évêque la *grâce du baptême*. C'est peu encore : la populace exerce ses vengeances ordinaires; elle brûle à petit feu ceux qu'elle peut prendre; elle jette des chiens avec eux dans les bûchers; elle les poursuit jusqu'au pied des autels : vingt-huit personnes des deux sexes sont enterrées vives à Chinon, d'autres se donnent la mort pour échapper aux tortures qui les attendent. Un Juif provençal, accusé d'avoir blasphémé contre la Sainte-Vierge, est condamné à être écorché : des chevaliers masqués, le couteau à la main, montent sur l'échafaud, en chassent l'exécuteur,

et croient faire une action méritoire en écorchant eux-mêmes le Juif. Nous abrégeons le plus qu'il est possible les détails d'horreurs qui étonnent l'imagination ; partout on se croyait en droit d'égorger les Juifs comme des victimes immondes dévouées aux dieux infernaux. Exaspérés par les mauvais traitemens, quelques malheureux, opposant la haine à la fureur, avaient pu tenter de corrompre l'eau des puits ; mais certainement, la masse n'avait pas d'intérêt à empoisonner les Chrétiens, puisque ceux-ci étaient presque tous ses débiteurs (34). Une accusation si absurde, fondée sur des bruits populaires, n'eut mérité aucune attention en d'autres temps. Souvent, les Juifs fanatisés provoquaient les vengeances ; ils s'y livraient eux-mêmes : et comment s'en seraient-ils défendus ? ils n'étaient pas des dieux ! Tel prince leur faisait arracher les dents ; tel autre les mettait à la torture : s'ils n'avaient point détesté ceux qui les poursuivaient avec tant de férocité, n'auraient-ils pas été plus que des hommes ? Il faut se rappeler que c'était le siècle des *anti-papes* et des *malandrins*.

Le roi Jean rappelle les Juifs pour la cinquième fois, en 1361 ; les exile de nouveau sept ans après ; les rétablit au bout de trois ans ; leur permet de vivre pour 12 florins d'or par tête,

et leur concède divers priviléges. Il paraît qu'ils ne portaient plus alors aucune marque flétrissante, mais une ordonnance de 1363, remise en vigueur, les y força de nouveau.

Charles v maintient la législation de son père à l'égard des Juifs : ils respirent seize ans à l'ombre de son pouvoir, se livrant toujours à leur fatale industrie, l'usure. Ils sont à la fois courtiers, revendeurs, fripiers; ils occupent dans Paris, les halles et sept ou huit rues entières; ils ont des synagogues à Bordeaux, Montpellier, Marseille, où ils deviennent opulens par le commerce. Malgré cela on confirme les édits qui les rendent inhabiles aux emplois, on les traite en tout comme des hommes opposés aux autres, les servant par avarice, les détestant par fanatisme. Les princes, les communes, après l'affranchissement, leur vendent au poids de l'or le privilége d'indigénat et d'autonomie, dont ils avaient joui gratuitement sous la domination romaine pendant les quatre premiers siècles. Un tel système, à l'égard des Juifs, suppose dans ce peuple une perversité incorrigible, et elle n'était que trop réelle. La tyrannie pouvait s'applaudir des succès de son affreux génie. On n'était point assez éclairé pour attaquer le vice à sa source; on ne le voulait pas, on ne savait que frapper. Dans les émeutes, c'est aux Juifs qu'on s'en prend, parce qu'ils se trouvent

mêlés aux traitans, aux publicains, aux fermiers, aux monopoleurs, et, s'ils se tirent des mains des juges, ils ne se sauvent pas des vengeances de la populace (35).

Redoutant la cupidité de leurs oppresseurs, ils entassent en un monceau toutes les richesses du pays, et ne s'aperçoivent pas des passions soulevées par leur imprudente avarice. De part et d'autre on intente des procès pour se dépouiller; on aposte de faux témoins, on forge des crimes imaginaires, on excite la haine, les délations pour justifier l'extorsion et le brigandage. Des gouvernemens ineptes, perfides, exécrables, feignent de venger les peuples opprimés, attirent à eux la dépouille des Juifs, et versent le sang pour des attentats dont ils sont les complices et les provocateurs.

En 1393, une opinion digne de la rusticité du siècle renouvelle tout à coup les malheurs de ce peuple. Charles VI tombe en démence : les Juifs se mêlent d'astrologie; ils sont nécessairement les auteurs de la maladie mentale du prince (36). On les chasse de France pour la septième fois. Une accusation d'un autre genre, et mieux fondée, se joint à celle-ci, c'est d'avoir fait disparaître *Denis de Machaut*, leur co-réligionnaire, converti au Christianisme. La législation était si incertaine alors, que l'évêque de Paris disputa

long-temps au prévôt, leur juge naturel, la juridiction dans cette affaire. Les individus présumés coupables, condamnés au feu, obtinrent commutation du parlement : « On se contenta, dit l'historien, de les conduire quatre dimanches consécutifs, nus, en charrette, par les carrefours et places publiques de la ville, pour y être battus de verges jusqu'au sang. » La sentence ne fut exécutée qu'en partie ; la masse des Juifs se racheta de l'avanie par une rançon de dix-huit mille écus d'or, avec lesquels on acheva de bâtir en pierre le petit pont de Paris (37). Proscrits bientôt après selon l'usage, leur dépouille fut la proie des factieux qui agitaient l'État sous un règne malheureux. Pendant l'anarchie où la maladie du roi plonge la France, les seigneurs les plus puissans rappellent et rançonnent sourdement ces mêmes Juifs, toujours nécessaires et toujours en horreur. On ne connaissait pas les monts-de-piété, ils prêtaient sur gages, au denier dix. Le commerce ne se faisait qu'argent comptant ; le change, les remises, l'agio, étaient des mystères qu'eux seuls comprenaient. L'intérêt ordinaire du prêt était de vingt pour cent par an, témoignage irrécusable de la pauvreté publique.

Les successeurs de Charles VI jusqu'à Henri II, occupés de guerre, de politique, don-

nent peu d'attention aux Juifs, et nous avons vu que les vassaux les souffraient dans leurs domaines. Louis XI, vers le milieu du quinzième siècle, leur permit de prendre des biens ruraux en hypothèque pour les sommes qu'ils prêtaient. On leur défendit de séjourner dans Paris sans autorisation de la police, autorisation temporaire qu'ils faisaient renouveler tous les trois mois.

Les lettres patentes de 1550 les réhabilitent dans le droit d'autonomie en diverses provinces, notamment vers les Pyrénées; on commence à les diviser en catégories, comme il se voit aujourd'hui en plusieurs contrées d'Allemagne : *Juifs établis, Juifs tolérés, octroyés* (38). Ceux du Midi sont déjà distingués honorablement par les mœurs et la probité. Henri II reçoit les Juifs espagnols et portugais *sans condition;* ils rapportaient leurs richesses dans un pays pauvre, épuisé par les guerres civiles; le roi leur accorde les priviléges, franchises et libertés dont jouissent ses propres sujets; comme si une classe d'hommes pouvait prétendre à la protection lorsqu'elle ne reconnaît pas positivement les lois. Ainsi on passait toujours d'une rigueur excessive à une tolérance exagérée, indéfinie, mal entendue, sans jamais atteindre le but marqué par la justice.

C'était l'époque d'une vénalité honteuse. Tout se vendait : charges de judicature, maîtrises dans les arts et métiers, franchises municipales, indulgences religieuses. Les Juifs profitaient de cet esprit fiscal : à force d'argent, ils obtenaient asile et sûreté, sachant se résigner aux petites vexations pour en éviter de plus grandes. Rarement on frappe deux fois celui qui baise le bâton. L'affaiblissement du gouvernement féodal, l'affranchissement des communes, leur avaient permis de se racheter peu à peu de la servitude personnelle ; d'ailleurs, la réformation, la découverte de l'Amérique, absorbaient toutes les idées. Une grande révolution s'opérait dans l'esprit humain et dans les mœurs ; le génie perçait au milieu de la barbarie. Mais qu'elle est bizarre la destinée des Juifs ! Tandis que la renaissance des lumières donne l'espoir d'un changement dans leur état, Luther, ennemi de leur théologie, les fait poursuivre en Allemagne : le dix-septième siècle commence, et Louis XIII ordonne qu'ils *videront la France* dans un mois sous peine de mort (39). La sotte crédulité a parlé d'un *Juif errant :* ils l'étaient tous, ces fils de Sion, courbés sous la vengeance, poursuivis de climats en climats, marchant sans s'arrêter, cherchant le repos, et ne le trouvant jamais !

L'Alsace n'appartenait point encore à la

France; les Juifs s'y étaient fixés vers le milieu du quatorzième siècle (40). Dès-lors, la population chrétienne se ligue pour les expulser; ils y sont persécutés pendant trois cents ans, et toujours à cause des spéculations usuraires (41). Les édits, ordonnances et réglemens séparent ces Juifs des autres, les placent hors les principes communs, et les soumettent à un régime particulier. La ruine de l'agriculture, les plaintes continuelles des magistrats, semblent justifier les mesures d'exception prises contre cette portion de la famille Israélite (42). Le Juif alsacien est soumis à des péages corporels avilissans; à des droits d'habitation que les seigneurs possesseurs des fiefs exigent pour le recevoir dans leurs terres. Il ne peut témoigner en justice contre un chrétien; loger sous le même toit que lui; se marier sans permission, ni exercer les arts et métiers : on le force de chômer le dimanche; on défend aux officiers publics de passer une obligation à son profit si les deniers ne sont représentés. Il y a des villes où on le fait payer pour la naissance de chaque enfant mâle : on entrave les mariages dans le but oppressif d'arrêter le vœu de la nature; on borne ainsi le nombre des nouveau-nés; l'extermination est plus lente, mais plus sûre, plus infaillible. Cette législation

rappelle le moyen cruel, infâme, employé par les Crétois, au mépris de la pudeur effrayée. On ne voit jamais le Juif alsacien admis aux droits de cité; jamais libre dans ses rapports individuels avec le Chrétien; partout on le traite en Ilote perverti, dégradé, incorrigible, dont il faut craindre les attentats, et redouter la subtilité.

En Lorraine, quoique les Juifs y fussent admis depuis la fin du neuvième siècle, ils n'étaient point soufferts dans les villes. Les ordonnances des ducs défendaient sévèrement l'exercice des cultes étrangers au catholicisme. Ils refluèrent du pays Messin, et se fixèrent dans les cantons limitrophes, à l'époque du traité de Riswick, en 1698; leurs principaux établissemens furent à Nancy, Boulay, Morhange, Lixheim. Quatre familles seulement obtinrent, non sans peine, en 1567, par la protection du maréchal de Vieilleville, la permission de s'établir à Metz. Dans la suite on les admit en plus grand nombre; mais resserrés dans la juiverie de *Saint-Féron*, ils ne pouvaient circuler dans la ville les jours de fête, portaient le chapeau jaune, et ne pouvaient posséder d'immeubles que leurs maisons. Ces Juifs, les plus recommandables parmi ceux de race allemande, sous les rapports de la morale et de l'instruction, avaient des syndics, des anciens,

chargés de régler leurs affaires intérieures d'après les statuts approuvés de l'autorité. Des lettres-patentes du 21 mai 1681, enregistrées au conseil souverain d'Alsace, constituèrent le pouvoir temporel des rabbins, comme plus capables de prononcer dans les affaires litigieuses, par la connaissance des lois hébraïques : le recours des parties à ce pouvoir, devint facultatif. Observons en passant, que ces droits d'autonomie ont toujours eu l'inconvénient d'être vagues, et de laisser une trop grande influence aux rabbins, tout à la fois pontifes, officiers civils, juges, et notaires. Plusieurs tenaient les registres avec une telle négligence qu'il était impossible de fonder une généalogie, et de distinguer les impubères des adultes; il y avait même des communautés juives qui n'en avaient aucun ostensiblement (43). Celle de Metz payait pour la capitation, l'industrie, le vingtième, le logement des gens de guerre, les pensions accordées aux familles puissantes, plus de 50,000 livres par an, somme exhorbitante si on fait attention à l'exiguité de la population. Nous voyons en effet que cette population, tant à Metz que dans les trois évêchés, n'était en 1614, que de 58 familles jouissant des priviléges d'indigénat, et que les autres Juifs n'y furent jamais tolérés légalement. Dans la suite, des motifs d'intérêt portèrent les

chefs militaires de la Lorraine à étendre les établissemens des Juifs ; les déclarations de Henri IV légalisèrent ces concessions, et en 1698, on comptait déjà trois cents familles reconnues par ce souverain et ses successeurs dans le droit de cité (44).

Les princes, devenus plus indépendans par la destruction de la puissance féodale, entendirent leurs véritables intérêts ; l'Israélite put s'asseoir au foyer du Chrétien ; il fut sous plusieurs rapports dans une meilleure situation que le PROTESTANT. Des actes arbitraires rappelaient encore, il est vrai, de loin en loin la barbarie des âges précédens ; on vit même à la fin du dix-septième siècle, de ce siècle si brillant, si glorieux, si éclairé, quatre marchands juifs chassés de Bordeaux, sous prétexte qu'ils fouettaient un crucifix. D'antiques préventions, quand elles ont été aussi universellement répandues, ne s'effacent qu'avec lenteur ; elles ressemblent aux affections mentales dont on ne revient que par degrés. Au surplus, ce n'est pas seulement en France que de pareilles scènes se reproduisirent postérieurement au seizième siècle : il est fait mention dans *l'Histoire de l'Inquisition*, d'un auto-da-fé de vingt-huit personnes à Valladolid, le 22 juin 1636, parmi lesquelles se trouvaient dix Juifs accusés d'avoir profané les images. « On inventa

un supplice inusité, dit l'auteur de cette histoire, on leur cloua la main sur le bras d'une croix de bois au milieu de l'auto-da-fé, et ce fut en cet état qu'ils entendirent la lecture du jugement qui les condamnait à une prison perpétuelle avec le San-Benito. » Les décrets des conciles, les lois civiles, les préjugés populaires repoussaient toujours les Juifs, tandis que les publicistes, les philosophes, la raison, l'humanité, la civilisation, réformaient l'opinion, marquaient la place due à l'homme au milieu des sociétés chrétiennes. Des écrivains éloquens et courageux, respectant le dogme, corrigeant les mœurs, montraient la tolérance comme une fille du ciel, envoyée pour réconcilier ses enfans. Après quatorze siècles d'intolérance, on s'aperçut que pour aimer, observer sa religion, il n'est pas nécessaire de haïr, de persécuter celle des autres.

Si on examine ce que les Juifs furent en ITALIE pendant la période que nous venons de parcourir, on verra qu'ils jouissaient d'une assez grande liberté dans la partie citérieure vers l'an 640; les rois Lombards, protégeant également toutes les religions, se régissaient par les lois romaines à leur égard. Dispersés dans les républiques naissantes du moyen âge, les Juifs, mêlés aux Grecs, aux Arméniens, s'enrichissent pendant les courses des Sarrazins

et les guerres civiles. L'Italie est envahie presque à la fois par les Bérengers, un roi de Bourgogne et un roi d'Arles. De toutes parts, les nations occupées de leurs propres désastres ne songent qu'à repousser leurs ennemis : au milieu de ces révolutions, les Juifs, n'ayant à supporter que les malheurs communs, fournissent à l'Occident les productions de l'Asie. Ils étaient au nombre de quatre mille dans Rome seulement, lorsque Charlemagne prit la couronne impériale; on en comptait alors environ vingt-huit mille dans toute la péninsule, ayant des synagogues et des juges de leur nation. Indépendamment du commerce et de leurs factoreries, la nécessité les portait à s'occuper d'arts et métiers : on voyait parmi eux des tailleurs, des forgerons, comme il y en a de nos jours parmi les Juifs de Danemarck et de Pologne.

La législation des papes, considérée dans son ensemble, ne fut pas entachée de cruauté ; elle les déclare à la vérité inhabiles à témoigner, à exercer les emplois publics; elle les contraint à restituer les intérêts exorbitans, mais la jurisprudence corrige souvent l'âpreté des lois. L'état des Juifs n'en fut pas moins incertain, et quoique de toutes les dominations nulle ne fût plus douce, leur situation variait suivant le caractère des pontifes qui prenaient la tiare. Dans les douzième, treizième,

quatorzième et quinzième siècles, Innocent II, Alexandre III, Grégoire IX, Clément VI, Alexandre VI, leur accordent plusieurs priviléges. On voit même auprès d'Alexandre III, un rabbin *Jéhiel* surintendant des finances (45). Entre les pontifes, les uns les sauvent des massacres, les autres leur donnent asile dans Rome et dans Avignon contre les persécutions : des bulles défendent, sous peine d'excommunication, de contraindre leur conscience, de troubler leurs cérémonies, de violer leurs cimetières : ces défenses, au reste, prouvent quel était l'esprit des peuples et la condition des Juifs. Paul IV, sous lequel l'inquisition fut violente à Rome, les traita sévèrement. Après les avoir resserrés dans le *Ghetto*, il leur défend de posséder des immeubles et fait brûler leurs livres. S'il était vrai, comme on le prétend, qu'ils aient abusé d'un peu de liberté pour prendre en gage et acheter les temples chrétiens, on pourrait essayer de justifier cette rigueur au profit de l'intolérance; cependant les doctes auraient peine à décider quels étaient les plus dignes de blâme, de ceux qui vendaient leurs églises, ou de ceux qui les achetaient. Quant à la défense d'acquérir des biens-fonds, elle était presque générale en Europe vers le quinzième siècle. Il faut, pour bien juger une législation, apprécier le temps et les hommes

pour qui elle a été faite. Les Juifs faisaient alors tout le commerce intérieur, ils possédaient les meilleures terres. Placés hors la loi commune, et ne s'alliant plus depuis long-temps aux Chrétiens, ils envahissaient peu à peu les propriétés territoriales; il était donc nécessaire que les lois civiles intervinssent pour réprimer cet abus : sans cela on aurait vu s'accumuler, dans les communautés juives, une masse de biens *mainmortables* plus funeste à la circulation et à l'agriculture, que ne le fut jamais celle possédée par le clergé. Aujourd'hui même, dans les pays où ils sont admis aux droits civils, à l'égalité politique, la faculté illimitée de posséder des terres pourrait devenir abusive, car les Juifs profitent de la liberté du commerce pour accroître leur capitaux, et ils profitent encore de la liberté d'acquérir pour amasser des propriétés qui ne sortent plus de leurs mains. Peut-être sera-t-on forcé un jour d'établir un droit d'indemnité, semblable à celui qu'on percevait autrefois sur les immeubles acquis par les gens de mainmorte (46).

Les pontifes romains suivaient, à l'égard des Juifs, un système mixte de tolérance et de prosélytisme en harmonie avec l'état de la chrétienté et l'esprit de ces siècles. Leur existence civile, leur autonomie, sont d'abord fondées sur les bulles des papes Martin V, de 1420, et Paul III, de

1543; Pie v, par une autre disposition, statue en 1569 qu'ils ne pourront avoir de synagogues dans les États de l'Eglise, excepté à Rome et Ancône; Clément viii, en 1593, les admet dans Avignon. C'est vers la fin du seizième siècle que Grégoire xiii les oblige d'assister une fois par semaine, le jour du Sabbat, au sermon d'un prêtre catholique. Cet assujettissement n'était pas, il est vrai, considéré alors comme un acte oppressif; on croyait qu'obliger les Juifs à s'instruire, n'était point les forcer à se convertir; mais cette distinction, un peu trop subtile, n'en portait pas moins atteinte à la liberté de conscience. C'était là de l'intolérance dogmatique, une véritable puérilité; l'inquisition était l'intolérance civile. Malheureusement l'une était la conséquence de l'autre : quand on en vient à supprimer les *opinions*, il faut supprimer les *opinans;* qui veut la fin veut les moyens.

On avait vu, au commencement du douzième siècle, le fils d'un Juif nommé Léon, élu pape à prix d'argent, devenir le compétiteur d'Innocent ii (47); on vit, dans le siècle suivant, sa nation employer tour à tour l'or et la séduction pour se soutenir entre les Guelphes et les Gibelins. Pendant la querelle du sacerdoce et de l'empire, le brigandage fut porté à son com-

ble ; les Chrétiens pillaient sur les grands chemins, les Juifs rognaient les espèces et faisaient de la fausse monnaie en payant un droit au baron ; les rapines étaient légitimées par l'anarchie et les mœurs, il s'agissait seulement d'être le plus riche ou le plus fort.

Jean XXIII parut au pontificat pendant le long schisme qui livra l'Église à tant de troubles et de crimes : il voulut forcer les Juifs à changer de religion, fut persécuteur, et employa la violence pour les convertir. Seize mille feignirent d'abandonner le judaïsme ; les autres se réfugièrent dans les villes libres et chez les petits princes italiens, dont les États leur étaient ouverts comme autant de caravanserais, en payant tribut. La manie du prosélytisme devint telle alors dans les terres de l'Église, qu'on enlevait leurs enfans impubères pour les baptiser et les instruire dans les écoles chrétiennes : ces excès, réprouvés par la nature et la véritable piété, auraient rendu le Juif et le Chrétien plus irréconciliables encore s'il eût été possible. L'esprit d'intolérance est le même dans tous les temps ; on ne fit alors aux Juifs que ce qu'on a fait depuis aux Protestans. Dans le sixième siècle, le concile d'Agde avait cherché à s'assurer de la fidélité des nouveaux convertis sans pouvoir y parvenir ; celui de Nicée, tenu en 787, voyant le scan-

dale des abjurations, ordonna positivement aux Juifs de garder leur religion et de la professer publiquement; mais ce n'était pas la première fois qu'on méconnaissait l'autorité des conciles: leurs réglemens sans vigueur étaient souvent pour le clergé ce que les États Généraux étaient pour les rois. Le manége employé pour multiplier les apostasies consistait à menacer le circoncis de l'inquisition et des supplices, ou bien à le séduire par l'appât des richesses temporelles : souvent il suffisait de lui promettre l'exemption des impôts et des avanies. Lorsqu'un Juif se convertissait à Rome, un cardinal était son parrain, et le promenait quinze jours en voiture, vêtu de satin blanc. Ce commerce des âmes, où les uns achetaient la conscience, et les autres vendaient leur foi par intérêt pour se parjurer ensuite, donne la mesure de l'hypocrisie religieuse de ce temps. La synagogue eut cependant de véritables déserteurs : Orobio parle de plusieurs rabbins espagnols et arabes convertis, et devenus évêques. Hégésippe, Aquin, Spinosa, Lévita et autres, abjurèrent sincèrement le judaïsme au grand scandale de leurs frères, dont ils furent persécutés. La ferveur des Juifs incline assez vers l'intolérance ; leur bile s'émeut lorsqu'il y a quelque conversion de cette espèce ; et c'est un axiome imputé à Maïmonides, qu'il faut

poursuivre jusqu'aux enfers ceux qui abandonnent la loi (48). On doit toujours remonter à la législation quand on veut juger l'esprit et les mœurs des Hébreux : ici Maïmonides n'était que l'interprète du Deutéronome (49).

Les Juifs eurent des oppresseurs cruels et ils en eurent de ridicules. On lisait, dans le dernier siècle, cette inscription sur une des portes du Ghetto de Padoue :

« NE POPULO COELESTIS REGNI HEREDI USUS CUM EXHÆREDE ESSET. »

Comme si c'était aux enfans qui ont l'héritage de leur père, de haïr et de repousser ceux qui ne l'ont pas eu : où en serions-nous s'il fallait détester, brûler tous ceux qui se trompent!

L'Italie fut généralement humaine, tolérante à l'égard des Juifs; mais, comme tous les hommes soumis à des lois variables et arbitraires, ils vécurent dans l'esclavage de la personne, dans l'esclavage des biens, dans l'esclavage mixte. Le bonnet jaune fut le signe flétrissant adopté à leur égard, et l'affront qu'ils supportaient le plus impatiemment. Ce signe du moins, n'était pas comme ailleurs celui de la proscription, et au couronnement du pape, il leur était permis de lui présenter le Pentateuque dans le Colisée. Ceux de Lucques portaient le chapeau orange; en d'autres lieux on leur vendait la permission d'y

attacher seulement des cordons de cette couleur. Cet usage des marques infamantes fut sanctionné pour la dernière fois par Charles Borromée, au premier concile de Milan.

Quant à l'inquisition, elle ne fut jamais moins sévère contre les Juifs qu'en Italie. A Rome, si on excepte les pontificats de Paul IV et de Jean XXIII, elle fut sans force. A Venise, l'inquisition ecclésiastique, qu'il ne faut pas confondre avec l'inquisition d'État, n'avait qu'une action très-bornée, même sur les catholiques; et à Naples, Philippe II n'osa l'introduire : plus les Italiens s'éclairaient, plus ce tribunal perdait de sa puissance.

Les Juifs, adroits, insinuans, craignaient si peu les chemises ensouffrées du Saint-Office, aux quinzième et seizième siècles, qu'on les voyait en correspondance d'amitié et de présens avec les inquisiteurs. Venise les tolérait de temps immémorial, sans leur permettre de se fixer dans ses murs; cependant ils se vantaient de lui avoir rendu des services dans ses guerres contre le Turc. On les appelait quelquefois aux charges de finance, et l'un d'eux, *Henriquez*, fut employé comme négociateur. L'esprit des républiques marchandes, où leur aptitude au commerce les rendait dangereux, était de s'en servir sans les admettre pour cela aux droits

civils ; si on leur accordait momentanément quelque crédit, l'ostracisme restait suspendu sur leur tête comme l'épée de Damoclès. Toujours nuls, toujours comptés pour rien, l'or seul, dut les consoler de la réprobation. Ce n'est qu'à la fin du quatorzième siècle, sous le doge Antoine Renier, que deux Juifs obtiennent domicile à Venise, sous la condition d'y tenir une banque de prêt : au reste, tout étranger, quel qu'il fût, en était pareillement expulsé (50). Deux cents ans plus tard la communauté israélite, non-seulement payait l'impôt au gouvernement, mais fournissait le capital de cinq banques, prêtant au-dessous de l'intérêt légal, contribution accablante imposée à la juiverie par l'aristocratie vénitienne. Enfin, qui le croirait? dans le dix-huitième siècle, la république, moins tolérante que dans les âges barbares, accueillit des projets d'expulsion ; mais c'étaient des marchands qui les produisaient (51).

Gênes souffrait les Juifs comme Venise pour en retirer quelque profit. Il y avait à la fin du quinzième siècle cinq puissances dominantes en Italie : Venise et Florence à la tête des républiques ; le royaume de Naples, les États de l'Église et le duché de Milan ; ces puissances eurent toutes une politique et un système différent sur les Juifs. La législation fut encore plus variable après l'expédition de Charles VIII, qui

était précisément l'époque où ils refluaient de l'Espagne.

Jetons un coup d'œil rapide sur leurs vicissitudes.

La Toscane les admet en 1430 à ouvrir des banques de prêt à Florence; elle les chasse en 1495, les rappelle aussitôt, les renvoie de nouveau en 1527, et ne leur permet de rentrer que vingt ans après (52). A Livourne, ils obtiennent des priviléges de Ferdinand 1^er^, en 1593; les successeurs de ce prince les confirment et les étendent à ceux de Pise et de Florence. Le duché de Parme les repousse constamment; les ducs de Mantoue leur donnent asile; Philippe v les chasse de Milan et de Crémone; Bologne les expulse à la fin du seizième siècle; le Piémont les reçoit en 1430; ils peuvent y exercer toutes les professions industrielles et même l'usure; il leur est permis de prêter sur gages, sur immeubles, et de percevoir jusqu'à 18 pour cent d'intérêt (53). Enfin, ceux de Naples, ayant fait fortune, deviennent sophistes et rhéteurs, comme autrefois dans Alexandrie, lorsqu'ils traduisaient leurs livres en grec. Charles-Quint, irrité contre les disputes dont la religion était alors le sujet, les chasse de ce royaume. Les juifs s'entichaient de métaphysique, d'allégories, de mysticité; mais la soif du gain l'emportait toujours. Aussi divisés

dans le seizième siècle qu'au temps de Jérusalem et de Samarie, ils ne s'accordaient guère qu'en un point, l'amour de l'argent. Le génie mercantile, long-temps aux prises avec l'oppression, les avait conduits à prendre l'agriculture en horreur; l'agriculture qu'ils avaient pratiquée dans les temps anciens et modernes (54)! On ne pouvait voir sans un sentiment de compassion, ces hommes occupés sous leurs patriarches à fertiliser la terre, à nourrir les troupeaux, tombés dans cet état de dégradation, qui porte à préférer une vie errante et méprisée, aux travaux rustiques et paisibles. Singulière révolution! ceux qui possédaient un champ, ignoraient jusqu'aux élémens du jardinage; ils étaient forcés de recourir à des mains étrangères; mais le mal venait bien autant des usages des Juifs, que des préjugés des nations au milieu desquelles ils étaient dispersés (55).

Ils n'avaient pas une plus grande aptitude au métier de la guerre : d'un côté la politique ne permettait pas de lever des légions uniquement composées de Juifs, et de l'autre les observances légales de la loi judaïque s'opposaient à ce qu'ils fussent confondus dans les rangs chrétiens. Comment en effet auraient-ils partagé les repas de leurs frères d'armes, et combattu un jour de sabbat? On sait avec quelle rigueur le vrai Juif observe ce repos solennel, et ce n'est pas sans

raison. Ouvrons le livre des *Nombres;* nous y lirons ces mots : « *Or un homme ayant ramassé du bois un jour de sabbat, Dieu dit à Moïse : que cet homme meure et soit lapidé..... on le mena hors du camp, et il fut lapidé, et il mourut comme l'avait ordonné le Seigneur.....* » Pompée attaqua les Juifs le jour du sabbat, ils ne se défendirent point. Ils ne pouvaient donc être soldats sans cesser d'être Juifs (56). A la vérité, on cite un général de cette nation en Portugal, un amiral en Angleterre, et, de nos jours plusieurs sont revêtus de l'habit militaire ; mais on sent que ce ne sont pas là des autorités suffisantes en faveur de leur capacité à embrasser la profession des armes chez les autres peuples. Dans tous les temps, dans toutes les religions, il y a eu des hommes ambitieux, indifférens à toute croyance, disposés à toutes les concessions pour obtenir des places et des dignités. Boulanger, dans son Antiquité dévoilée, parle de la répugnance des Juifs pour la navigation ; il observe très-judicieusement que, malgré leur avidité pour le gain, on n'en a point vu dans les expéditions maritimes, ni dans les armemens en course : c'est toujours par la même cause qui les empêche de prendre parti dans les guerres, c'est-à-dire l'impossibilité de se conformer dans certaines circonstances de la vie aux observances, aux lois cérémonielles. L'expé-

rience, l'observation, indiquent assez que le régime diététique d'une nation tient aux mœurs aussi-bien qu'à la religion et au climat; c'est ce qui nous est confirmé par l'existence même de la loi la plus ancienne des Juifs (le Lévitique), et par l'influence qu'elle exerce, non-seulement sur leur constitution physique, mais encore sur leur état civil et moral (57).

Nous n'examinerons pas si les esprits forts du Judaïsme auraient tort ou raison d'innover, nous serions hors de notre sujet: l'histoire nous montre que la foi des Juifs n'a jamais éprouvé de modification, d'altération, que par l'absence de cet enthousiasme véhément, de cette soumission aveugle qui caractérise leur piété, et qui leur furent commandés par le législateur, dès la plus haute antiquité, comme un préservatif contre l'idolâtrie. On peut abuser de la religion la plus sainte: les Juifs ne surent pas distinguer la piété de la superstition; en vain l'inexorable main des siècles se lassa d'accumuler l'outrage sur leur front, ils restèrent grossiers, ignorans, barbares.

A l'époque où commença la plus grande révolution qui ait éclaté dans l'univers, au siècle de Colomb et de Galilée, les Juifs vivaient en Italie depuis douze cents ans, sous une législation douce, mais aussi variable, aussi flétrissante

que dans les autres parties du monde. Ils y furent, à quelques exceptions près, comme partout, et par l'incohérence des lois, une classe d'Ilotes, étrangère aux institutions civiles et politiques, isolée de la grande famille européenne, présente et invisible à la fois, ayant des trésors et point de patrie, usurpant furtivement quelques priviléges sans offrir de garantie, et, par cela même, dangereuse à la société tout entière (58).

Voyons maintenant comment on les a traités en ESPAGNE, et si les mêmes causes y ont produit les mêmes effets. Ce tableau est digne d'être présenté aux regards des sages.

Laissons aux érudits le soin d'examiner si Salomon envoya ses flottes en Ibérie, si les Romains y déportèrent quarante mille familles israélites après la ruine du second temple, ou si elles y furent amenées au temps d'Adrien. Les rabbins font remonter l'existence de leur nation en Espagne jusqu'à Nabuchodonosor. Nous ne contestons pas, nous nous en tenons à ce qui est démontré. Les Juifs avaient des établissemens sur les côtes d'Andalousie à la naissance du christianisme, puisque le concile d'Elvire, l'un des plus anciens que l'on connaisse, s'occupa de réprimer leur usure (59). Les seigneurs, les prélats, affermaient leurs biens aux Juifs, comme il se pratique aujourd'hui en Pologne : la sobriété,

l'économie de cette nation singulière, la fertilité du sol, l'incurie des Chrétiens, l'enrichit, lui donne l'opulence. C'est là le secret de cette pierre philosophale, dont on la crut en possession dans les temps de barbarie.

De tous les peuples qui ont élevé des monarchies en Europe sur les ruines de l'empire romain, il n'en est point qui ait plus opprimé les Juifs que les Goths. Leurs efforts se dirigent sans détour vers la destruction d'une nation qu'ils abhorrent (*detestanda secta, selon leur expression*). Leur code surpasse, par son obscure férocité, ses idiotes puérilités, les codes franc et bourguignon; la peine de mort, les châtimens corporels, sont répétés à chaque ligne. Ce qui est surtout digne d'attention, c'est qu'on retrouve dans cette législation les maximes, les doctrines, les vues de l'inquisition; ainsi, les fondateurs du Saint-Office n'ont fait que copier les lois écrites par les évêques du sixième siècle, sous la dictée des barbares.

L'histoire rapporte que *Sisebut* ayant chassé les Juifs de ses terres, à la sollicitation d'Honorius, répondit à leurs gémissemens : « *Qu'on devait laisser aux hommes une pleine liberté de rejeter les biens temporels, mais que pour ceux de l'âme, il fallait forcer à les recevoir, comme on oblige un enfant à apprendre sa leçon.* » Le rai-

sonnement de ce prince, chef d'une monarchie militaire, revenait au fameux *contrains-les d'entrer*, si étrangement interprété depuis par l'intolérance.

Chaindasuinthe, Recesuinthe, Ervigius, Euric, Leuvigilde et autres, condamnent à une amende de dix livres d'or tout seigneur qui aura établi un Juif dans ses terres en qualité de juge ou de maltotier; à défaut de paiement, il recevra cent coups de fouet. Les prélats et les nobles, ainsi que nous l'avons dit, affermaient leurs biens aux Juifs esclaves, qui les faisaient cultiver par d'autres esclaves. Leur adresse, leur industrie, le besoin qu'on a de leur monopole, les soutiennent quelque temps contre la haine et la cupidité. Ils sont d'abord protégés par un concile de Tolède, en 633; mais cinq ans après un autre concile, assemblé au même lieu, décide le contraire : alors les Goths ne gardent plus de mesure; ils tiennent les Juifs sous le joug le plus dur, jusqu'à l'invasion des Arabes. Les lois gothes ordonnent que ceux qui ne se feront point baptiser seront bannis, et leurs biens confisqués; elles interdisent le sabbat, la circoncision, la distinction des viandes : chose incroyable! on les force d'apprêter les mets avec du porc, et on leur défend de manger du porc même; ainsi, par un raffinement de barbarie, on les soumet à une

loi contraire à la leur, et on ne leur en laisse garder que ce qu'il faut pour les faire reconnaître. Ces lois, tyranniques dans les principes, équivoques dans les termes, laissaient une voie large à l'interprétation ; c'étaient des réseaux tendus pour prendre des victimes.

Aucun Juif, même baptisé, n'ose témoigner contre un Chrétien ; on défend aux Circoncis les livres que les Chrétiens condamnent, et on les force d'en recevoir de la main de l'évêque, contre leurs dogmes. La peine portée, en cas d'infraction la plus légère, est le dernier supplice, par lapidation ou par le feu. Si l'esclave d'un Juif se fait chrétien, il obtient sur-le-champ sa liberté ; enfin, les évêques surveillent les juges séculiers dans la recherche des délits commis par le Juif, et celui-ci est livré au pouvoir discrétionnaire des prêtres d'une religion qu'il déteste (60). Les Goths, intolérans comme tous les Ariens, exercent un despotisme de plomb et de fer sur les Juifs pendant deux cents ans. Leur sort était moins déplorable dans la Gaule Narbonnaise, quoique soumise à la même domination, parce qu'elle se régissait par la loi romaine ; aussi l'auteur de l'histoire du roi Vamba appelle-t-il cette contrée *le prostibule des Juifs*. Ils s'y réfugiaient en effet de toutes les parties de l'Espagne ; ils y étaient puissans, et le nombre de ceux qui vi-

vaient au delà des monts diminuait par les émigrations.

La condition des Israélites en Espagne ne fut pas meilleure au huitième siècle : l'invasion des Maures, qu'ils favorisent au moins autant que le comte Jullien, les expose sans cesse à la mort. Aucun prince Goth ne marche contre les Sarrasins sans avoir fait main-basse sur eux ; on commence par les exterminer, et ensuite on va au combat. Il faut toujours s'étonner qu'il reste encore des Juifs.

Les Maures, devenus paisibles possesseurs de l'Espagne, après la journée de Xérès, laissent aux vaincus leur culte, leurs temples, et leurs juges. Les Juifs, ennemis du Koran, ne sont point molestés ; on leur accorde la plus grande tolérance ; persécutés dans presque toute l'Europe, ils trouvent un refuge dans l'humanité des califes ; leurs académies, leurs synagogues sont protégées au milieu de la magnificence et de la galanterie des Arabes (61). Vers la fin du huitième siècle, et au commencement du neuvième, on voit en Espagne cinq races distinctes ; les naturels, connus sous le nom de *Romains*, les *Goths*, les *Maures*, les *Francs*, et les *Juifs*.

Tant que dura l'empire des Omniades, c'est-à-dire jusqu'au onzième siècle, l'état civil des Juifs en Espagne fut le même que celui dans lequel ils vivent à présent sous les Ottomans : le

croissant n'était pas alors ignorant et cruel comme aujourd'hui ; ils étaient gouvernés avec justice et douceur par un peuple éclairé, ami des beaux-arts, généreux, ardent, sensible. La jurisprudence à leur égard se bornait à l'application des principes contenus dans le Koran ; les décisions des magistrats s'exécutaient sur-le-champ; la peine était celle du Talion.

Après la ruine du Califat, on vit naître une foule de petites monarchies : le Portugal, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, Cordoue, fleurissent pendant trois cents ans au milieu de la guerre et des voluptés. Ces petits États sont peuplés de Juifs; les uns n'habitent que les villes et y sont opulens, les autres cultivent les domaines des Arabes en qualité de colons ou de régisseurs; tous paient une petite redevance aux princes musulmans. Ces colons, sous la direction de leurs maîtres, pratiquent l'agriculture nabathéenne dans un climat où elle peut l'être utilement ; ils poussent l'art de l'irrigation à un degré qui étonne l'imagination (62). Remarquons cependant que l'agriculture était encore une profession servile, exercée par le peuple vaincu, comme les Ilotes chez les Lacédémoniens; les Périéciens chez les Crétois; les Pénestes chez les Thessaliens, et tant d'autres nations réduites en esclavage.

Un long repos, une tolérance sans exemple donnent aux Juifs, dès le douzième siècle, une grande influence en Espagne : cette période est incontestablement la plus brillante de leurs annales depuis la dispersion. Des événemens heureux font naître parmi eux quelques hommes célèbres : les Maures cultivent les sciences, il les cultivent aussi; les richesses, l'opulence, les font sortir un moment de l'apathie; et, la tête remplie de desseins miraculeux, de systèmes, de rêveries, ils sont à la fois les plus savans et les plus ignorans des hommes. Les Juifs du douzième siècle, fripons en détail, étaient en gros de très-honnêtes gens; ils aimaient la morale, ils avaient des vertus domestiques : on a vu ces Juifs, coupables d'avarice, de fanatisme, d'intolérance, accourir en foule aux obsèques de saint Hilaire, évêque d'Arles, assister à la cérémonie funèbre, et chanter les psaumes pour honorer la mémoire de leur bienfaiteur (63).

Les Arabes savaient vaincre et ne savaient pas gouverner; leur puissance apparut comme un météore et s'éclipsa. L'Espagne, morcelée entre eux et les Chrétiens, fut déchirée par des guerres continuelles. Les rois de Léon, de Navarre, de Castille, d'Arragon, tantôt unis, tantôt divisés, luttent contre les princes musulmans

devenus souverains à Sarragosse, à Grenade, à Cordoue; mais enfin ces derniers, plongés dans la mollesse, ne peuvent résister aux Espagnols aguerris dans une longue suite de combats : Tolède est reconquise. Cet événement, si important en lui-même, devient une nouvelle cause de prospérité pour les Juifs. Alphonse VIII, roi de Castille, séduit, gouverné par une nouvelle Esther, prend un ministre parmi eux. Les Hébreux, plus puissans, plus nombreux qu'ils ne l'avaient jamais été, supposaient d'après une tradition constante, que leur Scilo, Schilo ou *Messie*, leur vengeur et leur roi, était enfin venu (64). Ils ont toujours attendu un libérateur; ils se croient au monde pour l'annoncer, et se regardent comme les hérauts de cette grande révolution. Le Sanhédrin d'*Agéda* les ayant affermis dans cette opinion, il n'a jamais paru d'homme extraordinaire, de conquérant, de prince puissant, qu'ils ne se soient tournés aussitôt vers lui en se prosternant. Ils ont cherché ce libérateur dans Cromwel, qui, loin d'accepter le titre de Messie, s'irrita contre eux (65); ils se sont tournés vers Napoléon; il fut à leurs yeux *l'instrument de la miséricorde divine*, suscité pour les tirer de la servitude et de l'abaissement, l'oint chéri, etc. (66). Cette opinion, chez le peuple juif, est l'héritage de ses pères; elle est aussi l'effet de sa crédulité, de

l'état d'oppression où il a gémi, et des promesses qu'il suppose avoir été faites par Dieu même : il a toujours cédé, il cédera toujours à cette illusion chérie (67).

La prospérité des Juifs à Tolède ne fut pas de longue durée; soixante mille croisés venus d'Italie pour combattre les Arabes, exécutèrent au commencement du treizième siècle un massacre général des Circoncis dans cette même ville (68). Abarbanel, qui en rapporte les détails, dit que ce fut un des plus sanglans que sa nation ait souffert. Les Juifs superstitieux attribuèrent ce désastre à des formalités mal observées dans la manière de faire les *Teffilins*. La vérité est qu'ils s'y étaient exposés par l'abus d'une puissance passagère et d'un pouvoir sans frein.

La bataille de Tolosa, livrée en ce temps-là, porta enfin le dernier coup à la puissance des Maures en Espagne. Juifs et Musulmans furent soumis aux Chrétiens vainqueurs ; les Maures devinrent agriculteurs et fabricans, les Juifs, négocians et banquiers. L'Espagnol, ne sachant que combattre, subsista du travail de ses anciens ennemis. Cordoue, Valence, Grenade, résistaient encore; mais bientôt leur chute anéantit jusqu'au dernier vestige d'une domination qui durait depuis sept cents ans. On vit ensuite les trônes d'Espagne occupés tous à la fois par des

princes noircis de crimes : Pierre-le-Cruel, surnommé le Néron de la Castille; Pierre IV, le Tibère de l'Aragon ; Pierre 1er, en Portugal; Charles-le-Mauvais, dans la Navarre, inondèrent de sang cette terre féconde et favorisée de la nature. Les Juifs ne furent pas épargnés.

Dès le commencement de l'année 1480, l'assemblée générale des Cortès à Tolède, renouvelle les anciens réglemens sur les rapports des Juifs avec les Chrétiens; elle les oblige de nouveau à se faire baptiser, ordonne qu'ils porteront des marques distinctives, leur assigne des demeures séparées, et leur interdit les arts et métiers. Les descendans des Juifs convertis sont exclus à perpétuité des charges du Saint-Office (69).

Après la prise de Grenade, Isabelle et Ferdinand déploient un pouvoir tel que l'Espagne n'en a point encore vu depuis le rétablissement de la croix. Cependant, malgré des triomphes, des succès éclatans, l'Espagnol restait pauvre et misérable; on en chercha la cause, et l'on trouva que les Juifs avaient attiré dans leurs coffres le peu d'argent qui existait dans le pays : quelques-uns publiaient des livres où ils attaquaient l'administration de Ferdinand, d'autres osaient provoquer et insulter leurs ennemis. Ils se croyaient les plus forts ; ils l'étaient en effet par

l'influence que donnent les richesses et la capacité dans les affaires. L'Espagne en comptait environ quatre cent mille; ils y avaient des synagogues, des docteurs célèbres, des établissemens considérables. Les seigneurs espagnols, à qui il ne restait que des titres, recherchaient avec empressement l'alliance des familles juives, afin de réparer par ces mariages les désordres de leur fortune. C'est ici le lieu de remarquer que, dans ce siècle, la différence de religion n'était plus en Espagne un empêchement aux mariages entre Juifs et Chrétiens: les défenses des conciles, toujours renouvelées, tombaient en désuétude; il en fut de ces lois comme de celles sur l'usure, réitérées et violées sans cesse: c'est le sort de toute législation où les choses sont portées à l'excès.

Plus les Juifs montraient d'orgueil et de richesses, plus ils se trouvaient exposés aux rixes, aux jalousies, aux émeutes populaires dans les villes. En 1491, année qui précéda leur exil, cinq mille d'entre eux furent immolés par le peuple: les églises servaient d'asile, elles se remplissaient de proscrits que la terreur portait à demander le baptême; cent mille conversions s'opérèrent ainsi par la violence; les nouveaux Chrétiens se désignaient par l'épithète *maranos*, regardée bientôt après comme une injure. Une

soumission apparente à la force, à la crainte des supplices, ne les empêchant pas de retourner secrètement au judaïsme, on les met sous la verge de l'inquisition moderne, tandis que le conseil d'Espagne travaille à les chasser tout-à-fait de la péninsule (70).

L'année 1492, voit enfin exécuter ce grand coup d'état : les Juifs sont définitivement expulsés de toute l'Espagne. Le père *Turrecremata*, ou *Torquemada*, dominicain, cardinal, grand inquisiteur, l'âme du conseil, les poursuit avec un acharnement digne de sa terrible réputation. Mariana parle de deux mille personnes brûlées : il ne dit pas précisément si c'étaient des Juifs, mais on voit dans les archives et les historiens de l'inquisition, que les condamnés étaient tous ce qu'on appelait *nouveaux Chrétiens*, c'est-à-dire *Juifs baptisés*, parens et alliés de Juifs et de Maures. Il ne leur fut accordé que trois mois pour sortir d'Espagne; on ne leur permit d'emporter que leurs effets et marchandises (71). L'inquisition défendit à tout Chrétien, sous peine d'excommunication, de leur donner secours, même dans les choses les plus nécessaires à la vie. Ceux qui ne purent s'embarquer sur les vaisseaux dans le délai fatal, devinrent esclaves. Le fameux Abarbanel, banquier de la reine Isabelle, et qui se prétendait issu de la race de David, ne fut point excepté

de la rigueur commune ; il laissa ses trésors, et s'enfuit à Naples (72).

Voici comme on justifiait ces violences : le passage est assez curieux pour être rapporté.

« *Attendu*, est-il dit, *que les Juifs peuvent gâter ceux nouvellement convertis, et les Chrétiens eux-mêmes, il est juste de les extirper. Quant à la confiscation, rien de plus juste encore, parce qu'ils avaient acquis leurs biens par l'usure sur les Chrétiens, qui ne font que reprendre ce qui leur appartient. Enfin, par la mort de notre Seigneur Jésus-Christ, les Juifs sont devenus esclaves ; or, tout ce qu'un esclave possède appartient à son maître* (73). »

Mariana prétend que soixante mille familles ou huit cent mille personnes quittèrent l'Espagne en vertu de l'édit ; mais cet historien tombe évidemment dans l'exagération : d'ailleurs il parle d'après les Juifs eux-mêmes, habitués à défigurer la vérité par des fables, et intéressés à grossir leur population, afin de se donner de l'importance. En portant ce nombre à deux cent mille, c'est beaucoup ; il en resta bien autant en Espagne, où forcés par la crainte de l'inquisition à ne plus circoncire, ils devinrent *Juifs secrets*, *Marannes* ou *Maranos*. Une autre erreur dans laquelle sont tombés quelques écrivains, c'est de ne voir dans l'inquisition, qu'un tribunal imaginé par des

prêtres fanatiques pour brûler des Juifs, des sorciers, et des Mahométans, ou par des princes despotiques pour opprimer leurs sujets, ou par un gouvernement faible pour étayer son pouvoir. L'inquisition dominait sur la tyrannie elle-même, parce qu'elle s'appuyait sur l'opinion, parce que toutes les classes de la société étaient également fanatiques : les prêtres, plus éclairés, l'étaient moins que les autres ; mais ils devinrent les auxiliaires naturels des idées de leur siècle ; s'il en eût été autrement, un tribunal si odieux n'aurait pu subsister ; Isabelle et Ferdinand n'auraient osé consommer l'expulsion de deux races proscrites, les Juifs et les Maures. Il faut toujours se transporter au temps où les événemens se passent. Ces persécutions sans fin paraissent aujourd'hui si déraisonnables, qu'il faut les expliquer : Ferdinand, maître du sol, l'était à peine des habitans ; les Juifs étaient regardés comme les descendans de ceux qui avaient favorisé l'invasion des Arabes, et fomenté dans la suite les divisions qui avaient perdu ces conquérans. L'opinion, la politique, l'avarice conspiraient donc à la fois pour les perdre. On les chassait ; mais il ne suffisait pas de les chasser, il fallait apprendre à se passer d'eux en inspirant aux Espagnols l'amour du travail ; il fallait exciter l'industrie nationale, et la soutenir par la puis-

sance des lois. On ne le fit pas : voilà en quoi Isabelle et Ferdinand furent encore blâmables. Il n'y eut aucun danger à expulser les Juifs, parce que tout le monde le voulait; mais ce coup d'État, si long-temps médité, et cependant si mal conçu, devint funeste par les conséquences; il priva le fisc d'un revenu certain : les fugitifs, plus adroits que les persécuteurs, exportèrent trente millions de ducats; les finances furent obérées jusqu'au moment où l'on recueillit les richesses du Nouveau-Monde. Les historiens rapportent que les Juifs avalaient de l'or, et qu'on en découvrit jusque dans les intestins des cadavres, ce qui portait des scélérats à tuer les fugitifs, pour se saisir des trésors qu'ils supposaient dans leurs entrailles. On viola ouvertement le droit des gens : Malaga ayant été pris sur les Maures, on fit tuer avec des roseaux pointus, douze juifs qu'on y avait trouvés, et qui étaient compris dans la capitulation. Ce supplice horrible, n'était infligé par les Arabes qu'aux plus grands criminels; plusieurs autres furent brûlés vifs (74). Une loi de 1499, renouvela contre les Juifs récemment introduits en Espagne, la mesure du bannissement prise contre la nation en masse sept ans auparavant. Le génie des Espagnols eut toujours quelque chose de plus austère et de plus impitoyable que celui des autres

peuples : on le voit par les cruautés réfléchies dont ils épouvantèrent le Nouveau-Monde.

Il n'est pas inutile d'observer que Ferdinand, après avoir expulsé les Juifs d'une manière si violente, reçut le titre de *Catholique*, et qu'il le reçut de Borgia, Néron du Vatican sous le nom d'*Alexandre* VI, ouvrant les portes de Rome aux fugitifs qui lui payaient rançon. Chaque souverain s'empressa de profiter de leur naufrage, et d'en recueillir les débris. Le roi de Portugal les admet dans ses États pour huit écus d'or par tête; mais il fixe un délai après lequel ils doivent fuir encore ou devenir esclaves. Emmanuel, parvenu au trône avant le terme fatal, les chasse impitoyablement, disant qu'à la vérité on leur avait accordé asile, mais qu'ils ne devaient pas rester juifs. Je ne sais quel tyran, ayant juré à un captif de ne le pas tuer, ordonna qu'on ne lui donnerait point à manger, parce qu'il avait promis, disait-il, de ne le pas faire mourir, mais non de le faire vivre. Par un autre genre de barbarie, on retient les riches pour les forcer à se convertir, en sorte qu'ils ne peuvent ni se soustraire à l'inquisition, ni chercher la sûreté sur une terre hospitalière : ils feignent d'abjurer, et, semblables aux premiers Chrétiens, accomplissent la loi au fond des cavernes, ne reparaissant à la lumière du ciel que pour offrir l'encens

de la peur sur les autels du Christ. Plus de six mille individus, soupçonnés de retourner à leur ancienne croyance, furent traînés sur les bûchers dans le seizième siècle, avec l'appareil des plus augustes fêtes; on brûla en 1501 une jeune fille de seize ans, adonnée au mysticisme, et que les Juifs de Tolède avaient reconnue pour *prophétesse;* on rasa une maison de la Vieille-Juiverie pour avoir servi de synagogue, et l'on fit périr dans les tourmens une foule de malheureux fanatiques, dont les folies étaient plus dignes de pitié que de châtiment. Un peuple ignorant et dévotement barbare, assistait à ces spectacles, rendant la religion complice d'une cruauté qu'elle réprouvait (75).

A la fin de ce même siècle, les Juifs éprouvèrent les effets d'une révolution plus décisive que toutes les autres, parce qu'elle était due aux progrès de la civilisation. Le monde changeait de face: les nations s'élançaient dans la carrière de l'industrie et du commerce; les découvertes des Espagnols et des Portugais détournaient la source des richesses; le Pactole roulait d'Amérique en Europe; le Potose fournissait des trésors bien supérieurs à cet Ophir, célébré comme un autre Eldorado par les Hébreux. Les Pays-Bas florissaient par un commerce rival de la puissance des Vénitiens; Bruges, Anvers, Gand, devenaient

le centre d'une immense industrie, les intermédiaires du négoce entre la Méditerranée et les villes anséatiques du Nord. De toutes parts il y avait concurrence, rivalité, émulation. Les Juifs cessaient d'être nécessaires : leur importance n'était plus comparable à celle qu'ils avaient obtenue dans les siècles précédens. Ils offraient en vain huit cent mille écus d'or à Charles-Quint pour rentrer en Espagne ; Charles-Quint, possesseur des galions, au lieu d'accepter ce présent, ne leur répondait qu'en les chassant du royaume de Naples.

Après avoir rassemblé en un seul faisceau, les faits déduits de l'histoire sur l'état des Juifs, arrêtons-nous à cette époque fameuse : concluons que jusqu'à la fin du seizième siècle, ils n'ont obtenu dans aucune contrée, ni en Orient, ni en Occident, les droits civils et politiques depuis leur dispersion, dans le sens absolu qu'il faut donner à cette expression. Pendant dix-huit cents ans, ils n'ont guère été mieux traités que les bêtes de somme, et l'on ne peut qualifier du nom de *code*, de *droit civil*, des réglemens de circonstance plus ou moins oppressifs, incohérens, absurdes, flétrissans, dont plusieurs n'étaient pas même écrits, et ne s'exécutaient que par tradition. Jamais, si ce n'est en France depuis la révolution, les Juifs n'ont vécu sous la loi com-

mune : les droits d'autonomie, loin d'améliorer leur sort, élargissaient le mur d'airain qui les séparait du corps social. Cédant à des raisons de politique et de commerce bien ou mal entendues, à des restrictions de localités, trop souvent cruelles, on redoutait tout à la fois leur morale, leur multiplication, et leur génie entreprenant (76).

Les mêmes considérations militent encore aujourd'hui dans plusieurs États, entre l'émancipation des Juifs, et les inconvéniens qui en peuvent résulter pour les peuples au milieu desquels ils vivent. L'habitude gouverne les hommes encore plus que la théorie et l'expérience. Il y a tel pays où l'affranchissement brusque et illimité, bouleverserait toute l'économie politique, et serait aussi dangereuse que celle des Noirs dans les colonies. De telles améliorations ne peuvent être que lentes et graduelles : l'homme d'État, occupé de pensées philantropiques, s'arrête devant un législateur plus puissant que lui ; ce législateur est le temps. Un grand problème reste à résoudre : c'est de savoir si les Israélites sont capables de poser une limite entre leurs devoirs sociaux et leurs préjugés nationaux, leurs superstitions et les lumières du siècle, leurs obligations religieuses et nos institutions ; alors seulement on pourra juger à fond la question de

l'émancipation. Au reste, on se tromperait si on supposait que les Juifs sont unanimes en faveur de l'admission aux droits civils et politiques : les uns cherchent à en retirer les avantages sans subir les conditions qu'impose l'ordre social, les autres n'y voient qu'un moyen d'affaiblir et de perdre peu à peu la loi mosaïque ; d'isoler les riches, d'égarer les pauvres, et d'anéantir leur nation. S'il nous était permis de finir ce chapitre en émettant une opinion qui nous est personnelle, nous dirions que cette révolution est inévitable, et qu'elle doit s'accomplir malgré l'opposition du rabbinisme et du bigotisme. Les concessions auxquelles ils sont amenés par la force des choses, semblent précipiter cette époque ; ils pourront neutraliser quelque temps encore l'influence et les idées du siècle, en entretenant au milieu de ce peuple infortuné, les erreurs et le fanatisme qui furent les premières causes de ses malheurs ; mais à la fin, il faudra bien céder à la nécessité, à l'ascendant des mœurs et des lumières. Les hommes sont comme les plantes, qui croissent heureusement lorsqu'elles sont bien cultivées.

# DEUXIÈME PARTIE.

## ÉTAT COMMERCIAL.

Les matières qui suivent seraient le sujet d'un gros livre ; et cependant, resserré dans des bornes étroites, nous n'avons que le temps de courir.

L'âme du commerce est l'échange ; son objet, le nécessaire et l'abondance : ses résultats sont d'enrichir d'abord ceux qu'il occupe, et ensuite le pays où il se fait. L'industrie augmente, les gouvernemens deviennent plus puissans, la civilisation se perfectionne par toutes ces causes ensemble. On est généralement d'accord sur les effets du commerce : il adoucit les mœurs barbares ; quand il les a perfectionnées, il les corrompt. Platon ne cesse de s'en plaindre, et l'histoire le démontre.

Le commerce s'anéantit comme tous les autres arts, sous la gêne et l'oppression : voilà pourquoi l'Occident, réduit à la circulation intérieure après l'invasion des Barbares, n'avait plus de commerce. L'Italie seule conserva une navigation : Venise, Gênes, Pise, Florence, se disputèrent l'empire des mers. C'est là que les Juifs

se livraient aux spéculations, s'adonnaient au courtage, et qu'ils transmettaient à l'Occident les denrées de l'Orient, lorsque la jalousie des républiques marchandes n'y apportait pas d'entraves.

Si l'on considère ce que fut l'Europe jusqu'au quinzième siècle, on verra que les Juifs devaient être en possession de tout le négoce intérieur, par la seule force des choses, puisque les peuples au milieu desquels ils se trouvaient, étaient pour la plupart incapables de s'en occuper. Ayant apporté de l'empire romain dans les Gaules plus de connaissances, un esprit plus cultivé que les Barbares à l'époque de l'irruption, ils n'étaient point, comme eux, abrutis par des mœurs sauvages. Leurs liaisons étroites, leurs correspondances étendues, leur donnaient dans les affaires une supériorité d'autant plus grande, que la partie noble des nations conquérantes attachait de la honte au commerce, et que l'autre, par crainte et par impéritie, n'osait s'y livrer. Excepté le clergé, la population en France, composée de nobles, d'ingénus, de serfs, vivait sous des lois qui étaient le fruit de la conquête : les uns occupés de la guerre et de la chasse, les autres attachés à la glèbe et totalement dépourvus d'industrie (1). Au milieu de l'apathie du servage, le Juif était l'homme nécessaire :

esclave comme les autres, mais ne travaillant point à la terre, ne produisant rien par lui-même, il avait conservé la faculté de vendre, d'acheter et de faire le trafic. Plus les entreprises étaient vastes, rares, périlleuses, plus les profits étaient grands, et plus ils excitaient l'envie. L'avidité pour le gain, l'intelligence, la sobriété, procuraient à l'Israélite des richesses que son seigneur s'appropriait lorsqu'il le voulait; il existait comme dans un vaste bercail où l'on engraisse des troupeaux pour égorger de temps en temps les plus gras.

Pendant plus de huit cents ans, les Juifs enrichis, dépouillés, chassés, rappelés, pillés, torturés, brûlés, n'eurent d'autre bouclier que la résignation, d'autre refuge que la longanimité, d'autres armes que la fourberie, l'adresse et leur génie calculateur. Il ne suffisait pas d'être laborieux pour subsister, il fallait être avide et fripon. La tyrannie leur mettait le pied sur la gorge, elle les dispersait, mais ils avaient le secret, au milieu des spoliations, des bûchers, de rester debout sur des monceaux d'or. Traités comme de vils animaux, n'ayant point de patrie, ils devinrent des bohémiens farouches, des fugitifs grossiers, insatiables et sans mœurs. Quelles vues, quels desseins, quels projets pouvaient avoir des esclaves abrutis? Ramper ou fuir, et toujours exis-

ter d'une manière précaire, ne rien édifier, ne rien produire, ne rien transmettre, nuire à autrui, languir dans l'oppression, se dégrader sans cesse, et perdre par la violence ce qu'ils gagnaient par la ruse : voilà quels furent les Juifs commerçans du moyen âge.

Narbonne, que Strabon et Diodore citent comme une des villes les plus opulentes des Gaules, était peuplée de marchands juifs dès le cinquième siècle : ils vendaient de l'étain, des grains, des chevaux, des parfums, des dents d'éléphant, de la poudre d'or, des soieries, du coton, des esclaves. Le commerce des esclaves, si odieux par lui-même, fut pour ce peuple un objet de lucre pendant plus de six cents ans. Les Juifs trafiquaient des chrétiens aussi bien que des païens, et, souvent réprimés par des lois sévères, ils persistaient dans cet infâme négoce, malgré l'*Exode*, malgré le *Deutéronome*, qui le défendaient sous peine de mort. Ce fait entre tant d'autres, prouve que les Juifs n'observaient la loi de Moïse qu'autant qu'elle s'accordait avec leurs intérêts ou leurs passions. Lorsque des révolutions physiques eurent privé Narbonne de son port, Montpellier profita de sa décadence ; ils y furent également riches et puissans. Les Arabes s'étaient emparés du commerce maritime : ils livraient à la fois les denrées de l'Asie

aux Grecs, aux Arméniens, aux Juifs. Les toiles, les soieries, l'épicerie, les pierres fines, toutes choses fort rares en ce temps-là, et tirées des Indes, arrivaient dans les ports de France ou d'Italie pour être livrées aux facteurs juifs.

Dans l'intérieur, les mœurs étaient si grossières, si farouches, qu'à l'exception des monastères, des évêques et des seigneurs, il n'y avait que des hommes sans besoins et sans propriétés. Les routes avaient disparu : une loi des Visigoths permettait aux particuliers d'occuper la moitié du lit des grands fleuves ; point de postes, point de correspondances, point de communications ; les marchands ne voyageaient que par caravanes, on faisait à peine en un mois le chemin que nous faisons aujourd'hui en deux jours. Dans le plat pays, le trafic se bornait à du drap commun, et un peu de mauvaise quincaillerie ; le Juif transportait ses marchandises à dos de mulet dans les bourgs et les hameaux ; de lieue en lieue, au sommet des montagnes, au passage des rivières, des défilés, le castellan le rançonnait impitoyablement, et il s'estimait heureux si, après avoir payé tribut, on ne le pillait pas. « Dans ces malheureux temps, dit Mézerai, les plus petites villes se fortifiaient jusqu'à arrêter de grandes armées ; les villages mêmes se fermaient de murailles contre

les courses des pillards ; et cette multitude de châteaux ne servait qu'à faire durer la guerre, et dévorer les peuples par les brigands qui se nichaient dans ces trous. »

Il fallait bien que les Juifs trouvassent un dédommagement aux vexations qu'ils éprouvaient : ainsi, torturant le texte de la loi mosaïque, ils exerçaient l'usure en conscience, et cherchaient dans la rapine l'équivalent de leurs calamités (2). La philosophie d'Aristote, portée alors en Occident, plaisait aux esprits subtils, qui, dans les temps d'ignorance, sont les beaux esprits; les scolastiques, et surtout les Juifs, s'en infatuèrent ; ces derniers s'empressèrent de dénaturer les explications du philosophe sur le prêt à intérêt : ils eurent des casuistes qui légitimèrent le vol et le pillage. Ce peuple, plus ignorant que les autres dans la géographie et la navigation, n'entreprenait point de courses lointaines, il servait seulement d'intermédiaire entre les Arabes et les Francs. Borné dans l'intérieur aux spéculations de détail, il fit, après les dévastations des Normands, des avances aux monastères, aux seigneurs, pour reconstruire les édifices, et remettre les terres en valeur : il se livra au maquignonnage, donnant à des chevaux ruinés une vigueur factice qui trompait les plus clairvoyans. Aujourd'hui même, c'est encore son industrie

en Alsace ; là, les siècles n'ont rien modifié ; une législation bienfaisante, douce, équitable, n'a produit aucune amélioration sensible, depuis quarante ans, dans les mœurs des Juifs ; leur nom y est toujours en opprobre.

L'état des Israélites change à l'avénement de Charlemagne : on les voit sous cet empereur et ses successeurs, à la tête des finances, chargés du recouvrement des deniers publics, foulant les peuples, et se livrant à l'exaction. Habiles dans l'art de thésauriser, ils occupent un des plus beaux quartiers de Lyon, et y font un commerce important. Louis-le-Débonnaire se plaît à les protéger ; cette époque de la plus grande faveur dont ils aient joui en France, nous montre un des principaux officiers de l'empire, chargé spécialement, sous le titre de *Maître des Juifs*, de veiller à la conservation de leurs priviléges (3).

Lyon étant devenu le centre des spéculations, ils y élèvent une synagogue à mi-côte de la montagne de *Fourvières*, non loin de la place du change (4). Ils ont un entrepôt dans cette cité pour les marchandises qu'ils tirent du Levant par Marseille, et qui remontent le Rhône : c'est de là qu'ils les distribuent dans l'intérieur de la France. Agobard, homme impétueux, allant au bien sans ménagement, remplissait alors le siége

c'est que le législateur des Hébreux n'avait point voulu faire de son peuple une société commerçante et usurière; nous le voyons au contraire élever partout, dans ses lois, un mur d'airain entre le Juif et l'étranger. Michaëlis, profondément versé dans la loi mosaïque, et l'un des plus redoutables adversaires des Juifs, a fort bien démontré ce fait; mais ce qu'il n'a point aperçu, c'est qu'originairement pasteurs, leur penchant invincible pour le commerce et l'usure depuis la dispersion, fut un des traits caractéristiques de la décadence du judaïsme, la preuve la plus irréfragable que cette législation, improvisée dans l'enfance des nations, n'a pas été absolument à l'épreuve du temps.

L'établissement du régime féodal replaça les Juifs dans la situation où ils étaient sous les Goths et les Vandales; leur adresse, les livrées de la misère, une vie errante, ne sauvaient pas toujours leurs trésors et compromettaient fort souvent leurs personnes. Quand le seigneur avait besoin d'argent, il en usait avec le Juif réputé serf mainmortable, comme le Bey en use avec le Fellâh; choisissait le plus opulent, le vendait, ou le faisait mettre à la torture pour avoir son argent. Jean-sans-Terre fait crever un œil à ceux qui refusent de payer rançon. Philippe-le-Bel, en 1296, cède à son frère Charles de France,

un Juif de Pontoise, et paie 300 livres de ce temps-là, au chevalier sieur de Chambly, pour un autre Juif qu'il lui achète. Le Juif qu'on a vendu ainsi, est un meuble qui appartient au seigneur, et qu'il compte entre ses effets (8). Le roi d'Angleterre, Henri III, obstiné à tirer d'Aaron, Juif d'Yorck, quatorze mille marcs d'argent, lui fait arracher une dent par chaque jour de retard, et le malheureux donne toute la somme à la huitième. Ce même Henri III vend les Juifs de ses domaines à son frère Richard, ou plutôt il *les loue pendant l'espace d'un an*, afin, dit un historien, que celui-ci éventrât ceux que le roi avait déjà écorchés. Il existe un accord ou traité, de l'an 1206, entre le roi de France et la comtesse de Champagne, par lequel il est stipulé que les Juifs de l'un ne passeront point dans les terres de l'autre : objets de mépris, ils n'en étaient pas moins considérés comme une propriété féconde et productive. On trafiquait du blé, des armes, des chiens de chasse, des oiseaux de proie et des Juifs; c'était une chose toute simple dans les mœurs du temps. Rappelons-nous que c'est l'époque où Richard-cœur-de-Lion, jeté par la tempête sur les côtes de Dalmatie, était chargé de fers par un duc d'Autriche, vendu à l'Empereur Henri VI, qui en tirait une grosse rançon, usurpait la Sicile avec

cet argent, faisait crever les yeux au légitime souverain, exhumait le corps de Tancrède, et exerçait sur un cadavre, des barbaries aussi atroces qu'inutiles (9). Ce qu'il y avait de plus triste au milieu de ces sombres violences, c'est que l'oppression qui pesait sur les Juifs était du ressort de l'opinion; le peuple, fanatique et crédule, servait trop bien la rapacité des princes avides; il se baignait dans le sang des victimes, laissait la dépouille à ses maîtres, et n'en était pas plus heureux. Ce n'est pas alors qu'on pouvait dire : *Vox Populi, Vox Dei.*

Accablés par une servitude si dure, si générale, les Juifs attiraient les richesses, et n'en produisaient que quand on les rançonnait. On pourrait s'étonner que leur commerce ne fût pas anéanti; mais deux causes principales soutenaient son activité : l'une, était l'audace intrépide avec laquelle ils affrontaient les avanies; l'autre, l'astucieuse politique des gouvernemens, qui après avoir usé de rigueur, épuisé l'injustice, les protégeaient sourdement, afin de se ménager des ressources périodiques dans l'exaction. Benjamin de Tudèle, qui voyagea vers ce temps-là en occident, assure qu'il trouva leur commerce florissant à Montpellier, Beaucaire, Arles, Marseille, Narbonne, Paris, Gênes, Pise, Florence et Capoue. Il

est vrai que Benjamin rapporte beaucoup de fables; cependant, à travers la partialité qu'il témoigne en faveur de sa nation, il est aisé de voir que les Juifs étaient toujours en possession du commerce intérieur, commerce d'économie compatible avec la violence, dont le profit reste en quelques mains et qui ne s'étend pas. Ce n'est que dans Paris où ils étaient soumis à de grandes restrictions, parce que Paris était une ville marchande. Dès l'origine de la monarchie, le commerce de cette cité devint un privilége exercé par une *confrairie*, *compagnie* ou *corporation*; ce privilége ne s'étendait, à la vérité, que sur le commerce *par eau*, appelé alors de *long cours;* mais on peut juger dans quel asservissement était le *forain*, l'*étranger*, c'est à-dire le *Juif*, puisqu'il ne pouvait débiter sa marchandise sans être accompagné d'un bourgeois désigné par la *Hanse* (10).

Les Juifs, au treizième siècle, se trouvaient aussi en concurrence avec les Vénitiens, les Pisans, les Siciliens, les Génois, pour le commerce intérieur ou d'économie: l'Espagne, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, n'avaient de relations commerciales entre elles qu'à de longs intervalles. Ce qu'on appelait *commerce transalpin*, était d'une extrême difficulté, à cause du danger des passages dans les montagnes; quant aux relations maritimes, la navigation

était si périlleuse, les marins si peu expérimentés, qu'on franchissait avec peine le détroit de Gibraltar pour naviguer dans la Méditerranée. La ligue Anséatique, loin de prouver la facilité des rapports de peuple à peuple, comme on pourrait le supposer, démontre au contraire l'étendue des hasards qu'ils entraînaient.

Saint Louis voulut donner l'impulsion au commerce et à la navigation en France, il favorisa autant qu'il put l'industrie de ses sujets, mais sans succès : l'existence éphémère de quelques manufactures n'eut aucune suite, aucun développement; les fiefs dont se composait le royaume, tous rivaux, souvent ennemis, s'opposaient invinciblement aux améliorations. Il faut faire attention qu'il y avait alors environ huit fois moins d'espèces circulantes en Europe qu'il ne s'en trouve aujourd'hui, et que la pénurie fut souvent plus grande. On en trouve la preuve dans la valeur des denrées: vingt-quatre livres de pain blanc valaient un denier d'argent; or, ce denier était toujours la quarantième partie du sol d'or, qui valait à peu près 14 livres 6 sols; ainsi la livre de pain coûtait un liard et quelque chose. Ces notions sont indispensables pour se faire une idée juste de l'économie commerciale et de l'état des Juifs dans le moyen âge.

Les Chrétiens de l'Occident restèrent dans la

dépendance de ce peuple tant qu'ils furent barbares, c'est-à-dire aussi long-temps que dura le gouvernement féodal : les Juifs étaient nécessaires au corps social comme les chevilles et les clous qu'on emploie dans un grand édifice pour en lier toutes les parties. Était-on malade? on appelait un Juif ; voulait-on connaître le jour de lune? on faisait venir un Juif; acheter une pièce de drap? c'était le Juif qui la vendait; obtenir de la pluie pour labourer la terre? le Juif était indispensable en sa qualité d'astrologue et de sorcier; enfin, quand le baron lui-même voulait avoir du linge et un beau pourpoint, il était obligé d'avoir recours à un Juif. Les jongleurs israélites, les peuples, et ceux qui les gouvernaient, furent tous également ignorans, également malheureux, également féroces; mais le Juif avait une autorité que les autres n'avaient pas, lorsque dans sa cabane, assis sur des guenilles, on le voyait tenir la baguette magique et les cordons de la bourse. D'ailleurs des famines désolaient périodiquement les États; il y en eut trois en France, depuis l'année 1006 jusqu'à l'année 1033, et chacune enleva le tiers des habitans : on ne connaissait point l'art d'assurer la subsistance par la circulation des approvisionnemens; on était forcé en de telles circonstances de recourir aux Juifs comme à de nouveaux Trip-

tolêmes, et, après les avoir persécutés, de leur demander la vie. Ils obtenaient alors ce qu'ils voulaient; ils avaient les avantages que les nations intelligentes prennent sur les peuples barbares; ils recevaient des priviléges, car le salut public dépendait de leur vigilance. Ce n'est que peu à peu, et dans le quinzième siècle, que le Chrétien s'affranchit par sa propre industrie de ce joug humiliant; cela est si vrai que, dans l'année 1434, les habitans de Verdun sollicitaient encore au concile de Bâle, l'admission des Juifs dans leur cité, afin, disaient-ils naïvement, *de la vivifier et d'y amener l'aisance* (11). Les villes commerçantes ont exprimé depuis un vœu bien différent, elles s'accordaient toutes à les expulser; mais les temps étaient changés (12).

Venise, qui, des bords du lac de Côme, étendait ses domaines en terre ferme jusqu'au milieu de la Dalmatie, qui voyait l'or des nations couler chez elle par tous les canaux du commerce, et dont la jalousie mercantile repoussait les étrangers, Venise n'épargna point les Juifs: si, comme nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage, ils trouvèrent asile et sûreté dans les lagunes, leur trafic y fut gêné par mille entraves. Un séjour limité, des signes distinctifs, des taxes spéciales, des habitations séparées, l'incapacité de posséder des immeubles, l'obliga-

tion de tenir une banque de prêt au-dessous de l'intérêt légal, l'interdiction des arts et métiers, la défense d'imprimer pour leur compte, prouvent qu'ils étaient là comme ailleurs, soumis dans l'intérêt du commerce, à une police ombrageuse (13). Peut-être faut-il attribuer l'esprit de cette législation au grand nombre de Juifs qui afflua dans Venise, après leur expulsion d'Espagne et de Portugal.

L'état politique et commercial du monde, à cette époque, offrait à ce peuple les voies légitimes du négoce : pourquoi l'usure, les moyens illicites obtenaient-ils si souvent la préférence? Les inclinations vicieuses des Juifs étaient-elles innées, ou seulement la conséquence immédiate de l'état d'oppression sous lequel ils gémissaient? Ce problème, aux yeux de quelques personnes, n'est pas nettement résolu. L'histoire fournit des argumens opposés. On voit des Juifs rendus à l'honneur par la douceur et l'influence des lois, on en voit d'autres y résister; cela ne prouve pas sans doute qu'ils sont inaccessibles à toute régénération, mais qu'il n'y a dans les sciences morales aucunes vérités absolues. Depuis Joseph II, c'est-à-dire, depuis quarante ans, on travaille à l'amélioration du sort des Juifs en Gallicie, sans pouvoir y parvenir; ceux d'Alsace, libres et jouissant de l'égalité politique depuis la

révolution, semblent incorrigibles et résistent à toutes les idées de civilisation : en d'autres contrées, ils remplissent exactement leurs devoirs sociaux, ils donnent l'exemple des vertus privées : il y a donc des causes indépendantes qui agissent en sens inverse sur les mœurs de ce peuple (14). L'avidité de l'homme opprimé s'ingénie et s'exalte par la gêne; il multiplie les inventions pour pomper les richesses, pour accroître son pécule. Le Juif était cet homme, et de plus, asservi aux subtiles interprétations de sa loi, prêt à mourir à chaque instant, il usa de la vie comme d'un meuble qui pouvait se briser à toute heure en ses mains: familiarisé dès l'enfance avec le mépris, il n'en était point affecté ; c'était la nécessité, il s'y résignait, il la bravait. Mais par une suite de cet avilissement, il n'estimait que l'or, il ne concevait que la loi du talion. Le Juif transmettait ses vices à sa postérité, ses enfans étaient réellement dans l'état des oiseaux et des animaux farouches, que l'on n'apprivoise bien que quand on les prend adultes. C'est avec raison qu'on a souvent reproché au peuple hébreu son esprit de rapine ; nous ne voulons point l'excuser, nous ne voulons même pas répéter cette vérité rebattue, qu'il est le fruit amer de l'état de servitude ; nous nous en tiendrons aux antécédens, ils indiquent sa véritable généalogie :

le Juif comme l'Arabe, pillait l'étranger parce qu'il était réputé ennemi, et cette habitude ne lui était pas plus inhérente qu'à d'autres nations orientales, qui la regardent comme une sorte de droit public fondé sur la tradition. Parlà, le commerce ne fut pas seulement la profession d'Ilotes avilis, mais encore d'esclaves malhonnêtes gens ; il ne fut pas distingué des usures les plus infâmes, des monopoles, de la maltôte, des moyens les plus odieux d'acquérir de l'argent.

Les Juifs tant de fois chassés, revenaient toujours pour être expulsés de nouveau ; ils faisaient mentir cet axiome d'un grand publiciste : *que dans la servitude on travaille plus à conserver qu'à acquérir.* A leur égard, c'était exactement le contraire. Ils avaient imaginé le moyen de retirer leurs effets laissés en des mains amies, par des lettres *au porteur*, conçues en peu de mots, et que les voyageurs faisaient valoir auprès des marchands étrangers, lorsqu'il fallait fuir.

Cette idée ingénieuse des lettres de change, suscitée par la cupidité ou par le désespoir, plaça pour jamais le commerce à l'abri de la violence (15). Les trésors des Juifs commencèrent à devenir invisibles ; ils étaient partout, et ne laissaient de traces nulle part. Plus leurs richesses devenaient insaisissables, plus leur condition était rigoureuse ; néanmoins cette implacable

sévérité fut une faveur de la fortune qui les isola au milieu des nations, car, dans ces temps d'ignorance et de superstition, il est à croire que les Juifs eussent été entièrement exterminés sans le besoin qu'on avait de leur industrie, sans l'espoir qu'on avait de les dépouiller toujours dès qu'ils auraient quelque chose à prendre. Grâce à ces motifs, et surtout à l'esprit du christianisme, leur excommunication politique n'approcha jamais de l'opprobre des *Parias* dans l'Inde, de l'esclavage des nègres aux Antilles, et de l'effroyable tyrannie qui détruisit la race américaine après la conquête du Mexique. C'est là qu'il faut voir à quel degré on peut mépriser, abrutir l'espèce humaine (16).

Après les malheurs du roi Jean, il fallut donner six cent mille écus d'or pour sa rançon : les Juifs, rappelés en France à cette occasion, obtiennent de grands priviléges commerciaux. Ils en abusent, et leur rappel n'empêche point le roi de mourir captif. Était-ce bien ce peuple ingénieux, entreprenant, cette même France dont les produits façonnés par la main des arts, embellissent aujourd'hui les expositions solennelles? Non ; c'était un pays sauvage, pauvre, privé de toute émulation, de toute autorité, de toute police, et infesté de brigands : il fallait, comme dit le proverbe, se mettre entre les mains des Juifs.

On prétend qu'ils amassèrent, depuis lors jusqu'à l'avénement de Charles v, dix-sept millions de livres, monnaie d'argent, qui en vaudraient environ cent trente-six aujourd'hui. Ce calcul peut être exagéré, mais il faut considérer que l'altération scandaleuse des monnaies ouvrait toujours un champ inépuisable à la cupidité : par exemple, à l'époque de la captivité du roi Jean (1359), le gros d'argent, monnaie de saint Louis, valait vingt sols parisis, et le florin d'or de Florence vingt francs de ce temps-là ; les marchandises se vendaient en proportion ; le quartaut de vin coûtait vingt-quatre sols. Tout à coup, par une opération financière concertée avec les Juifs, le gros fut réduit à douze deniers parisis, et le florin à trente-deux sous ; en sorte que celui qui avait vingt sous ne possédait plus que vingt deniers. Les vexations furent si horribles, les peuples si malheureux, que des familles entières allaient chez l'étranger mendier un asile contre l'exaction, la peste et la famine. On reprit toutes les rapines des Juifs vingt ans après, sous Charles vi. Pendant le règne suivant, un homme s'élève parmi les Chrétiens, aussi étonnant par sa prodigieuse richesse que par son caractère : c'est le fameux *Jacques-Cœur*, dont le commerce embrassa l'Europe, qui eut trois cents facteurs en Italie, dans le levant, et qui prêta

deux cent mille écus d'or à Charles VII. Un tel essor préludait à la décadence du commerce des Juifs en occident; il présageait les révolutions singulières qui allaient immortaliser la fin du quinzième siècle, et anéantir l'influence de cette nation mercantile.

La boussole agrandit l'univers; le voyage de Gama change toutes les relations de l'ancien monde; le chemin des Indes est retrouvé; on ne tire plus d'Alexandrie les denrées de l'Orient: l'Italie n'est plus au centre, elle se trouve reléguée dans un coin du globe; Venise déchoit; l'étranger s'y trouve d'ailleurs exclus de tous les avantages commerciaux. Les Portugais, grands brûleurs de Juifs, deviennent maîtres du négoce: tout ce que la nature produit d'utile, de rare, d'agréable, est porté par eux en Europe, et livré au commerce à bien moins de frais que l'Israélite ne peut le donner. Colomb révèle un second hémisphère; de nombreuses colonies s'élèvent sur des rivages lointains; les peuples accroissent leur puissance; la prodigieuse quantité d'or et d'argent introduite dans la circulation, augmente, facilite les échanges, fait naître un commerce de luxe: l'intérêt de l'argent diminue; les anciennes méthodes s'éteignent: l'industrie, l'émulation, la cupidité, partout excitées, sont partout en mouvement; les com-

pagnies, les banques multiplient à l'infini les signes de la denrée ; le crédit public est fondé ; un simple bourgeois de Paris peut rassembler dans sa maison plus de jouissances que n'en eurent jamais les anciens rois d'Asie à Suze ou Ecbatane.

La civilisation, dans ses progrès rapides, enfantait mille rivaux qui opposaient une digue insurmontable au génie, à l'avidité des enfans d'Israël. Avant la fin du seizième siècle, ils se trouvent comme submergés par l'opulence et l'activité des marchands chrétiens, par l'industrie des nations et le progrès des sciences. Ce peuple, infatué de ses livres, de ses traditions, de ses préjugés, restant stationnaire au milieu du mouvement général, s'appauvrit; la masse vécut misérablement entre l'opprobre et ses vices. Réduit à rogner les espèces, ne se livrant plus au commerce que sur des choses dont le droit de propriété est équivoque, et par cela même avilissant, le Juif vendit ce qu'il n'avait pas ; il cessa d'être marchand, s'adonna au brocantage et à l'usure, il se plongea dans toutes les illusions, dans toutes les fraudes. Seulement quelques capitalistes, Crésus nouveaux, chez qui le Pactole roulait à grands flots, se livrèrent à la banque, profitèrent des variations du change, de la détresse des

princes, et accumulèrent des trésors au milieu de leurs frères indigens. Cependant la civilisation ne se perfectionnait pas avec une égale rapidité sur tous les points : il y eut donc des pays où le commerce de détail fit moins de progrès, où les Juifs tendirent au monopole, et où ils ne furent admis aux droits de cité qu'avec des restrictions transitoires que le temps devait modifier, mais qui, par un autre abus, subsistent encore en plusieurs contrées, telles qu'on les imagina dans les quinzième et seizième siècles.

Voilà quel fut l'état commercial des Juifs pendant la période que nous venons de parcourir. Cette nation, qu'on ne peut pas plus comparer aux autres dans le négoce que dans sa religion, ses mœurs et ses lois, succomba dans la carrière mercantile à mesure que la société s'éclaira. Ne pouvant plus s'enrichir par la négligence des Chrétiens, forcée de se mêler avec eux dans les marchés, de les suivre à travers mille entraves, d'être tributaires de leur industrie, elle se traîna péniblement dans les routes que les connaissances acquises avaient tracées, sans s'élever à la suprématie, ni descendre à la nullité.

# TROISIÈME PARTIE.

## ÉTAT LITTÉRAIRE.

Moïse, que nous connaissons comme le premier historien et le premier législateur du monde, est en même temps le premier et le plus ancien des poëtes. La Genèse, dans son antique et mystérieuse simplicité, est le type d'une foule d'épopées, d'ouvrages d'imagination, et le principe générateur de ce que les classiques ont produit de plus parfait (1). C'est à l'ancienne littérature hébraïque, à sa grandeur, à sa magnificence que les écrivains modernes empruntent mille beautés; c'est dans la mythologie d'un petit peuple méprisé, aussi-bien que dans celle des Grecs, qu'ils puisent de temps immémorial comme à une source intarissable.

Étonnante unanimité entre les hommes de génie! tous voient cette littérature sous le même aspect. Elle inspire à la fois, et Milton, et le grand Racine, et Klopstock, et les deux Rousseau. Elle exalte, elle grandit tout ceux qui la méditent : l'homme le moins instruit éprouve un charme secret en écoutant les histoires de Job, de Ruth, de Tobie, de Joseph, d'Esther;

il entend toujours avec un nouveau plaisir l'hospitalité d'Abraham, la rencontre de Jacob et de Rachel. Quel poëte n'a point admiré les images fortes, hardies, terribles des cantiques; cette force d'inspiration d'une rapidité si entraînante, d'une majesté si élevée par le sublime et l'enthousiasme lyrique!

Les sages de toutes les nations, les hommes de goût de tous les pays se sont réunis dans cette opinion; ce n'est donc pas cette ancienne littérature, échappée à la faux du temps, que nous devons examiner. Renfermé dans l'étroite période assignée à notre sujet, nous avons à peindre une époque bien différente; une époque souillée par les subtilités de l'école pharisienne, de la théologie scolastique, des rêveries de la cabale et de l'ascétisme; une époque enfin qui aurait fait rétrogader l'esprit humain, si l'esprit humain n'eût pas été plongé dans l'abrutissement.

A la décadence morale qui marque l'avénement de Constantin, succède une littérature bâtarde: les Bazile, les Grégoire, les Chrysostôme, les Cyrille, les Ambroise, les Augustin, donnent aux esprits une face nouvelle. Les écoles d'Alexandrie, d'Édesse, de Jérusalem, d'Hippone, commencent au quatrième siècle, ce qu'on nomme l'âge d'or de l'Église. Aux grands modèles des Grecs et des Latins succèdent l'en-

seignement sacerdotal, les écrivains de la basse latinité.

Les Juifs, au milieu de cette révolution, ressemblaient aux Grecs du Bas-Empire : grands parleurs, grands disputeurs, naturellement sophistes, ils embrouillaient les questions les plus simples par la controverse. L'Italie, ravagée par les Lombards et les Goths, voit détruire les monumens des arts et les livres ; un petit nombre de Juifs, à l'exemple des moines chrétiens, dérobe à la rage des Barbares les beaux ouvrages de l'antiquité. Ces trésors inappréciables, venus jusqu'à nous à travers mille obstacles, sont pour les Juifs des titres à la reconnaissance de la postérité. L'usage de l'écriture se conserva mieux en Italie, où régnaient les empereurs grecs et les papes, où il y avait des villes florissantes, et presque le seul commerce qui se fît alors. A défaut de génie et de profondeur, les enfans d'Abraham se livraient laborieusement aux recherches d'érudition ; ils traduisaient les anciens manuscrits grecs et arabes; mais un tour d'esprit particulier les attachant à la philosophie, aux études théologiques, ils furent médiocres dans les belles-lettres et les arts d'imagination.

Voyons si ce qu'ils ont fait était tout ce qu'ils pouvaient faire, et s'ils ont agrandi la carrière. Toutes les choses humaines ont deux faces; l'é-

quité demande que l'une ne nous fasse pas perdre l'autre de vue. Nous remplirons notre tâche si nous prouvons que les écrivains juifs du moyen âge, esclaves des préjugés, étrangers à la physique, aux lois sévères du goût, de la raison, restèrent ensevelis, depuis le cinquième siècle, dans les vastes et profondes ténèbres qui couvraient la terre.

Parmi les rabbanistes, Élie le Lévite et Manassé réduisirent les traditions à leur juste valeur: malheureusement ces circoncis philosophes n'empêchèrent point leurs frères de débiter des rêveries, de dénaturer les faits historiques, et d'outrager le bon sens. C'est ainsi que Peritzol, voyageur juif, crée un fleuve *sabbathius*, qui cessait de couler le jour du sabbat, ou ne coulait que ce jour-là, et un royaume de *Cozar*, près de la mer *Gargan*, dont personne n'a entendu parler. Il place sa nation en des lieux où on ne l'a jamais trouvée, comme les bords du Gange, le Bengale, les Philippines, etc. Guillaume de Rabruquis, autre Juif qui voyageait dans la Tartarie vers le milieu du treizième siècle, fait les mêmes contes, et rapporte des absurdités non moins étranges. Consultez Benjamin de Tudèle, Joseph Ben-Gorion, les Tite-Live de la synagogue, l'un vous dira que les perles sont formées par la pluie qui tombe le 24 mars, et l'autre,

qu'Alexandre, étant en Asie, vit des arbres qui sortaient de terre au lever du soleil, des coqs qui vomissaient du feu, et des hommes sans tête. Ainsi Lucien, mauvais géographe, mauvais physicien, comme tous les anciens, parle d'une contrée où les habitans avaient l'avantage de détacher leurs yeux de leurs têtes, et d'emprunter ceux de leurs voisins quand ils avaient égaré les leurs.

Qu'avaient donc produit ces célèbres académies de Tibériade, de Sora, de Lunel, de Sapheta, de Thessalonique, de Prague, qualifiées pompeusement d'*asile*, *refuge*, *lit de la loi?* Des fous d'une imagination délirante, des rabbins entêtés d'erreurs, et un bien petit nombre d'hommes capables de se présenter avec éclat dans la postérité. Faute de mieux, nous parlerons de Maïmonides, d'Aben Esra, d'Abarbanel, de Kimski, et de quelques autres, ensevelis dans l'énorme recueil de Bartolocci, encore seronsnous forcés d'élaguer le superflu, d'alléger le lourd bagage des littérateurs hébreux, dans lequel on trouve peu de livres dignes d'être lus, peu de choses raisonnables (2).

La connaissance des langues orientales n'étant familière qu'à un petit nombre de savans, la plupart des rabbins lettrés repoussent les profanes du sanctuaire, en s'écriant : « Vous nous jugez sur

des traductions, vous ne nous comprenez pas, vous n'entendez point le génie de notre langue.» Ils disent volontiers aux critiques : *Savez-vous l'hébreu?* du même ton que le Médecin malgré lui dit à ses malades : *savez-vous le latin?* et quand ils sont bien sûrs qu'on ne sait pas l'hébreu, ils parlent hébreu : en cela le préjugé n'est pas l'ignorance de certaines choses, mais l'ignorance de soi-même. En quoi cela touche-t-il au fond de la question? les erreurs, les bévues, les anachronismes, les absurdités n'en existent pas moins; l'école, ingénieuse en subtilités, n'empêchera pas les races futures de mépriser ce qui est la honte du bon sens.

La littérature hébraïque, du moyen âge, ne parut avec éclat en occident qu'au douzième siècle. Les Arabes, conquérans de l'Espagne, avaient des visionnaires, des scoliastes, des déistes, des athées; les Juifs vivaient au milieu de ces hérésiarques musulmans; il était difficile qu'ils ne se trouvassent point séduits par les doctrines et mêlés aux disputes. Les Arabes enseignaient la philosophie d'Aristote, ce fut aussi celle des Juifs; ils empruntèrent des Sarrasins l'usage de la grammaire, et comme ceux-ci avaient ajouté des points au Koran du temps d'Omar, les Juifs les employèrent par imitation dans la Massore (3). Ils traduisirent à leur ma-

nière, les commentaires d'Averroës en hébreu de rabbin, idiome qui n'a point de règle, qui n'est point fixé, et qui diffère selon le génie des écrivains (4).

Les docteurs Juifs se divisèrent bientôt en deux écoles, l'une *exotérique*, c'est-à-dire, faite pour le vulgaire; l'autre *ésotérique* ou *cabalistique*, dont les principes et les dogmes n'étaient révélés qu'à un petit nombre d'adeptes : toutes deux furent remarquables par les écarts de superstition, et le tour fabuleux qui caractérise le génie hébreu.

Du mélange de la philosophie platonicienne avec le judaïsme, résulta le mystérieux galimatias de la cabale; et si on cherche à quoi aboutissaient les mystères de la cabale, on s'égare dans un labyrinthe inextricable, on se perd dans les allégories, les types, les énigmes; on apprend une langue nouvelle, on s'enfonce de plus en plus dans le désert incommensurable des folies humaines. Les cabalistes distinguaient assez généralement trois mondes, représentés par les emblêmes de l'homme terrestre, céleste, et archétype; ils attribuaient à chacun une femme, parce que, disaient-ils, la production de toute chose se fait par l'union; enfin, ils leur supposaient un cerveau caché, renfermant le conseil, ajoutant que leur crâne était rempli d'une rosée

blanche, claire comme le cristal. Les Juifs avaient emprunté originairement ces idées aux Égyptiens : sans cesse ils rapportaient l'univers à l'homme, et, disciples égarés d'un peuple célèbre, dénaturaient grossièrement ce qu'ils avaient pu apprendre des mystérieux symboles de sa cosmogonie. Ce qu'il y eut de pire, c'est que les cabalistes furent confondus avec les manichéens, au commencement du onzième siècle, et brûlés comme sorciers.

L'école des cabalistes fut long-temps reine des sortiléges ; elle jetait les sorts, elle enchantait les serpens, elle interprétait les songes ; elle avait des *voyans* qui faisaient retrouver les choses perdues ; elle guérissait les possédés avec la racine de *Barath*. La *fille de la voix* annonçait le bon ou le mauvais présage ; c'était la première parole prononcée par celui qu'on rencontrait ; cette parole était respectée comme l'oracle de la Providence ; il y avait des Juifs assez superstitieux pour la préférer aux Écritures. Ainsi les païens consultaient sur leur destinée les vers d'Homère et de Virgile ; et des Chrétiens, non moins crédules, cherchaient le succès de leurs entreprises dans la Bible, ouverte au hasard en deux ou trois endroits différens.

Des fripons adroits, glissés parmi les visionnaires juifs, disaient à tout le monde : « *Donnez*

*de l'argent, on vous délivrera du diable.* » Ce sont les cabalistes qui annoncèrent la grande conjonction des planètes, l'an 1186, prédiction d'après laquelle personne ne doutait de la fin du monde (5).

On a vu souvent des extravagances préluder à de grandes découvertes : il semble que les Juifs ressassant les absurdités de la cabale, se livrant aux spéculations de l'astrologie, et n'ignorant pas les mathématiques, auraient dû s'élever jusqu'à la connaissance des logarithmes et des fluxions, mais à peine trouvèrent-ils quelques propriétés des triangles. Long-temps ils ont ignoré la sphère, croyant confusément comme leurs ancêtres, que la terre était une grande île portée sur l'eau, sans pouvoir expliquer sur quoi portait l'eau. Plusieurs ne connaissaient rien au delà des frontières du pays qu'ils habitaient, et, quant aux voyageurs, la plupart rapportant des notions fausses, écrivant des mensonges, épaississaient encore les ténèbres.

Leur médecine fut, comme celle de tous les peuples grossiers, une pratique d'expérience réduite en préceptes, sans aucune idée de l'anatomie. Cette science avait péri avec les autres, on ne la vit renaître qu'à la fin du seizième siècle. Si on en croit le savant Friend, les Juifs furent les princes de la médecine dans le moyen âge : sans

doute il a voulu exprimer par-là qu'ils étaient généralement en possession de l'exercer, car s'il avait entendu qu'ils étaient les plus instruits dans cette science, il serait tombé dans l'exagération. L'ignorance des Juifs en médecine est prouvée par les contes sur l'os *Luz*, qu'ils assuraient être la racine du corps, où aboutissaient tous les viscères, et qui ne pouvait être brisé ni moulu; elle est prouvée par cet aphorisme de leurs docteurs : « *Un peu de vin et de pain pris à jeûn préserve le foie de soixante-trois maladies ;* » enfin, elle est prouvée par cet autre : « *Que c'est un signe certain de pléthore sanguine lorsqu'on rêve à une crête de coq.* » Quelle pouvait être la médecine d'une nation qui regardait tous les amers comme des poisons? Dans quelle ignorance de l'histoire naturelle ne doit-on pas la supposer, lorsqu'on la voit désigner l'absynthe comme une plante vénéneuse, et confondre dans ses livres la coloquinte avec la vigne (6)?

Quelques rabbins ont brillé dans l'éloquence; à cela près les sermons du plus grand nombre, dans le moyen âge, ne sont que des homélies triviales, hérissées de commentaires ridicules sur le Talmud; l'hyperbole n'y est point épargnée, et elles sont très-inférieures aux pieuses parades jouées à l'hôtel de Bourgogne. Ils se sont occupés d'astronomie, mais toute l'astronomie

des Juifs au douzième siècle se bornait au système de Ptolémée qu'ils copiaient servilement comme les Arabes. Leur cosmogonie enseignait un ciel matériel (7); ils n'avaient jamais eu aucune idée raisonnable sur le monde planétaire; Josèphe lui-même, dans ses antiquités judaïques, nous a transmis la période luni-solaire de 600 ans sans la comprendre; enfin ils n'ont participé à aucune des grandes découvertes dont le seizième siècle s'honore (8). Les Juifs de Tolède passent, il est vrai, pour avoir fait les Tables *Alphonsines;* mais les Tables Alphonsines sont fondées sur les mêmes hypothèses que celles de Ptolémée, c'est le même système du monde. Le Juif Isaac Abensid, surnommé *Hazan,* qui en fut le principal auteur, y introduisit les rêveries cabalistiques; il conforma ce travail à leurs nombres mystérieux, et ne sut pas s'élever jusqu'à l'observation qui a mis Newton sur la route des plus sublimes vérités (9). On sait qu'en général, les Juifs, comme les Arabes, ne s'appliquaient aux sciences exactes que dans la vue d'atteindre à la connaissance de l'avenir; c'était la manie et l'esprit du temps. Leur caractère les entraînait irrésistiblement vers les disputes théologiques et l'astrologie; ils se livrèrent aux folles spéculations des influences célestes; ils devinrent sophistes et rhéteurs; le fatras de leurs savans ne fut qu'une maladie de plus dans l'esprit humain.

Jamais ils n'ont eu d'éclat dans les beaux-arts, soit qu'ils vécussent au milieu des chefs-d'œuvre de l'Italie, soit qu'ils fussent contemporains des monumens de la Grèce. Et qu'on ne croie pas que cela était une conséquence de leur état de misère et d'opprobre ; ils ont élevé jadis le temple de Salomon, Israël était dans toute sa gloire, et le temple ne fut qu'une masse informe, une construction barbare en opposition avec toutes les règles de l'art (10) : il y a plus, Salomon fut réduit à faire venir des ouvriers étrangers pour élever l'édifice. Si les Juifs ont pris part à la construction des Pyramides, du Cirque, de l'Alhambra, c'est bien moins comme architectes que comme esclaves et comme manœuvres. Rien dans leurs édifices anciens n'approche de l'architecture colossale des Égyptiens, dont les restes subsistent comme pour effacer la gloire des plus grands ouvrages. La loi mosaïque défendant les images, les peintres et les sculpteurs étaient inutiles. La musique des anciens Hébreux n'avait vraisemblablement ni clef ni mode ; c'était une déclamation notée semblable à la mélopée, qui pouvait n'être pas dépourvue de majesté, mais qui paraît n'avoir eu aucune analogie avec le système diatonique des modernes. On voit dans le livre des Rois, qu'au sacre de Saül, il y eut un concert de *psaltérions*, de *flûtes*, de *harpes*, de

*trompettes*, et que ce concert *parut harmonieux*. L'Écriture nous apprend que cette musique charmait les esprits malins, qu'elle inspirait les prophètes, qu'elle excitait de saints transports de joie : qu'en faut-il conclure? que le sentiment auditif de ce peuple était bien différent du nôtre puisqu'il admirait des accords si bizarres. Les Juifs, dans le moyen âge, empruntèrent aux Maures le peu qu'ils surent de l'art musical; il ne se trouva parmi eux ni Gluck, ni Mozart, ni Pergolèze (11). L'Israélite, méprisant les beaux-arts eut ce nouveau trait de ressemblance avec le Spartiate : l'un dédaignait de s'y livrer par fierté, l'autre les immolait à sa religion, à ses lois. Semblable au républicain farouche de Laconie, le Juif resta long-temps stationnaire, grossier, ignorant, féroce. Dans les productions de l'esprit comme dans les habitudes de la vie sociale, il laisse percer l'esprit qui le domine. L'étranger se trouve banni par Moïse comme par Lycurgue; les deux législateurs, confondant la rapine et l'esprit de justice, s'accordent à imposer des observances étroites, des lois terribles, des obédiences rigoureuses, gênantes, propres à isoler leurs peuples; des deux côtés même rudesse, même intolérance; la Sparte des *Héraclides* est la Jérusalem des *Juges* (12).

Quelques poëtes juifs s'essayèrent en France,

en Italie, en Espagne, depuis le neuvième jusqu'au seizième siècle, tels que Juda-Lévi, Alcharisi, Hallevi, Hadaïan, Emmanuel, etc.; mais si l'on excepte l'auteur du *Cosry* (13), aucun poëte hébreu ne s'éleva au-dessus de la médiocrité; tout, jusqu'à la versification moderne, fut emprunté aux Arabes (14). Quand bien même il se serait trouvé du génie, la langue qu'on appelle *Hébreu de rabbin* est si stérile, qu'elle se serait opposée à son essor : la plupart des auteurs juifs ont l'habitude de placer des vers au commencement de leurs ouvrages, ils composent de petites pièces fugitives, et ce n'est pas là ce qui constitue la poésie. Benjamin de Tudèle, voyageant en Grèce, dit qu'il trouva le Parnasse habité par deux cents Juifs qui le labouraient; malheureusement, c'est le seul rapport qu'ils aient eu dans le moyen âge avec ce mont fameux. Un fait qui n'est pas moins digne d'attention, c'est qu'ils ne se sont jamais distingués ni même essayés dans l'art dramatique; on en cherche vainement la cause : peut-être regardaient-ils les représentations théâtrales comme sacriléges.

Ainsi tout changeait pour ce peuple, en lui, autour de lui, et il se croyait toujours le premier. Cependant qu'ils étaient loin ces jours de splendeur et de gloire, où l'harmonie des cantiques embellissait la pompe religieuse du Temple! La

lyre d'Asaph était brisée, les chants du Lévite, le génie, l'inspiration n'étaient plus ; le temps les avait engloutis, foulés aux pieds comme Israël. Ce qui est grand, beau, sublime, ne peut naître que dans les siècles de gloire et de puissance, au milieu d'un peuple heureux et libre. A l'égard des Juifs, la prophétie était accomplie : « *Ils mangeaient leur pain tout souillé parmi les nations.* »

Les écoles juives de l'Orient conservaient néanmoins une sorte d'éclat; elles étaient en rapport avec les synagogues de l'Occident, mais elles s'éteignirent entièrement vers le milieu du onzième siècle, à la suite des persécutions suscitées en Perse, et cela sans avoir étendu le cercle des connaissances humaines, ni épuré des doctrines surannées. Alors celles d'Espagne commencent à sortir de l'obscurité, leur réputation s'agrandit parce qu'on ne connaît rien de mieux. On ignorait le calcul intégral, les lois de la gravitation, la nature de la lumière, les propriétés de l'aimant; personne ne savait ce que c'était que l'arc-en-ciel : le monde savant étant fort circonscrit, les rabbins espagnols y obtinrent du crédit.

C'est en ce temps que parut Maïmonides, surnommé emphatiquement par les Juifs, *Aigle de la synagogue, Lampe d'Israël, Lumière de l'Orient*, etc. (15). Ce docteur savait le grec et l'arabe, il avait lu Aristote et les philosophes. Dis-

ciple du fameux Averroës, il développa les doctrines des péripatéticiens, plus raisonnables que celles des cabalistes. Cette hardiesse souleva contre lui les rabbins de Montpellier, de Narbonne, de Béziers; ils ne virent pas sans indignation Maïmonides préférer la raison et la vérité aux rêves ténébreux des talmudistes; tous furent les adversaires irréconciliables du novateur. C'est le sort de ceux qui disputent et qui soutiennent la cause du bon sens, ils se font autant d'ennemis irréconciliables qu'ils trouvent d'ignorans et de pédans sur leur chemin. Une violente fermentation agita les synagogues de France et d'Espagne, elles lancèrent l'anathème les unes contre les autres.

Des sujets de morale et de métaphysique composent la majeure partie des écrits de Maïmonides. Cet homme, jeté par la nature au milieu d'un peuple avili, s'éleva au rang des philosophes célèbres du siècle, devint le réformateur des Hébreux, exerça une grande influence sur sa nation, et, jusqu'à un certain point sur les opinions de son temps. Vainqueur des obstacles et des persécutions que lui suscitèrent les rabbins orthodoxes, il sortit du bourbier scolastique des Juifs, pour s'élancer vers les hautes spéculations des sciences, relever l'école d'Aristote, et reconstituer le Judaïsme. La grande réputation de Maïmonides, son éru-

dition, ses connaissances variées ne furent point égalées par ses rivaux; cependant il n'a point agrandi la carrière, l'esprit du temps s'y opposait; il n'a pas assez méprisé les subtilités théologiques; c'est un tribut qu'il paya au génie de sa nation, aux préjugés qui bornaient son horizon; enfin, il faut dire la vérité, il n'a jamais été *bien savant*, dans l'acception de Montaigne. Maïmonides, que les Hébreux retrouvèrent cinq cents ans après dans le célèbre Mendelsohn, est un esprit brut, excellent à étudier, impossible et mauvais à imiter, monstrueux dans ses innombrables disparates, aussi étranger que son siècle au goût et à l'art qui le produit (16).

Entre les nombreux ouvrages de Maïmonides, on peut citer son *Commentaire sur la Mischna*, composé en arabe, dans lequel il prodigue une pesante érudition, selon l'usage du temps; plusieurs rabbins l'ont traduit en hébreu (17); *la Main forte*, espèce d'abrégé du Talmud, divisé en quatre parties, et débarrassé des rêveries rabbiniques (18); le *Docteur des Perplexes*, production bizarre, qui semble lui avoir été inspirée par les solutions paradoxales des écoles, et dans laquelle on trouve confondues les idées de Pythagore, de Platon et des cabalistes (19); enfin, le *Guide des Hommes égarés*, livre hardi pour le temps, où sont établis les principes dé-

duits de la religion naturelle, et ceux du Judaïsme ramenés à ce qu'ils ont de philosophique et de lumineux. Certains passages équivoques de cet écrit ont fait douter si l'auteur croyait à l'immortalité de l'âme; on y reconnaît les sources dans lesquelles Spinosa, le plus fameux des disciples de Maïmonides, puisa le système d'athéïsme, réfuté par Bayle, et dont il tirait des conséquences plus dangereuses que son maître. Au reste, ce maître, comme tous les ergoteurs, était souvent en contradiction avec lui-même : aussi trouve-t-on dans ses ouvrages treize articles de foi qui détruisent l'accusation de matérialisme, et qui peuvent l'absoudre au besoin (20).

Il serait injuste de contester à Maïmonides une supériorité marquée parmi les philosophes théologues du douzième siècle; la plupart des sciences lui étaient familières dans l'état où elles se trouvaient; il pratiquait la médecine, enseignait les mathématiques, traduisait les livres arabes, et faisait en même temps le commerce. Obligé de fuir Cordoue, il passa en Égypte, et mourut au Caire dans un âge avancé. En général, les docteurs juifs de cette époque doivent, malgré leurs écarts, être préférés à tous les autres; ils ont travaillé laborieusement à l'intelligence des Écritures et des anciens philosophes : nous citerons

sous ce rapport avec éloge, Nathan, de l'académie de Rome, Aben-Esra et Iarchi. A la vérité, tout ce que les Juifs ont écrit sur les mathématiques est copié littéralement dans les livres arabes : le seul Aben-Esra pense un peu plus par lui-même, mais ce n'est pas celui dont ils font le plus de cas.

Depuis Maïmonides, les Juifs eurent des livres plus intelligibles, quelquefois même dangereux. Vers la fin du quinzième siècle, l'inquisition fit brûler les écrits des rabbins, et, par une fatalité qu'on ne peut assez déplorer, enveloppa de bons ouvrages dans la proscription. Il est question, dans l'histoire critique par Llorente, de six mille volumes brûlés à la fois dans un auto-da-fé sur la place St.-Étienne à Salamanque. Tant que dura cette frénésie, on regarda comme livres de cabale tout ce qui était écrit en hébreu, et on prit pour le Koran tout ce qui était écrit en arabe.

Dans le temps où l'inquisition procédait avec le plus de rigueur contre les Juifs, et qu'elle brûlait les auteurs avec les livres, Aben-Esra, surnommé le *sage*, le *grand*, l'*admirable*, était à la fois poëte, astronome, médecin et grammairien. Versé dans la littérature arabe, instruit par les voyages, il donna de hardis commentaires sur la Genèse, et s'attribua l'invention de la

méthode pour partager la sphère céleste en deux parties égales par le moyen de l'équateur ; mais cette prétendue découverte était aussi ancienne que l'astronomie, elle n'ajouta rien à sa gloire. Le service le plus réel qu'il ait rendu aux sciences, est d'avoir conservé les trois sphères dont Scaliger a laissé la description (21). Aben-Esra, comme tous les docteurs de son temps, ignora la physique : Galilée, Copernic, Toricelli, n'étaient pas venus.

Malgré le zèle destructeur des siècles de barbarie, les bibliothèques sont encore remplies de livres et de manuscrits des rabbins ; ce sont des archives qu'on ne consulte plus, et qui ne contiennent guère que des disputes sur la cabale et la théologie. Les docteurs du moyen âge étaient divisés d'opinion sur les sciences autant que sur la chaîne des superstitions juives ; il en résultait un débordement de controverses et de galimatias où l'on ne comprenait rien. S'il se trouvait parmi les rabbins, des hommes véritablement doctes, ils prenaient en pitié les sottises de leurs confrères, et, semblables à ces augures dont parle Cicéron, n'osaient s'aborder sans rire. Les scolastiques avaient du goût pour la dispute ; la controverse était une espèce de divertissement : on voyait les princes y assister, et quelquefois y prendre part (22). Les docteurs juifs, gladiateurs

d'une espèce nouvelle, descendaient dans l'arène armés de sophismes, cuirassés d'argumens, et luttaient de paroles en présence des spectateurs, sur des sujets puérils, ayant à volonté des raisons pour et contre : on pouvait les comparer à des aveugles qui, ne pouvant trouver leur chemin, combattent avec fureur. « Ils s'animaient si fort les uns contre les autres, dit un rabbin, qu'on croyait à les voir qu'ils avaient perdu la raison : « *Gens ratione furens, et mentem pasta chimeris.* » Les Juifs modernes avaient une multitude d'écrivains, une foule de livres, et point de littérature ; car, à proprement parler, il n'y a de littérature que par les classiques. Les auteurs hébreux ont toujours rebuté à cause de leur prolixité, et n'ont jamais fait école ; s'ils veulent s'élever au sublime, ils sont dans le phébus ; s'ils visent au naturel, ils tombent dans la bassesse : vous apercevez seulement quelques traits d'imagination, brillant dans ce fatras comme des diamans répandus sur la fange. Soit qu'ils parlent, soit qu'ils écrivent, leur expression est forcée : on reconnaît un peuple accoutumé aux prodiges, et qui se croit toujours le premier. Portant tout au delà du vrai, accumulant les métaphores, les images autour des idées les plus simples ; outrant tout ce qui tient au merveilleux, ils entourent de prestiges le sanctuaire de la vérité.

La législation, si puissante sur le goût, les arts, la littérature, explique le caractère des nations; c'est la clef du mysticisme, du vague, de la crédulité, de l'incorrection, du génie fabuleux des écrivains juifs. Origène dit que les auteurs de cette nation, dans le second siècle, étaient déjà imbus de fables et de mensonges (23).

Les Juifs s'interdisaient toute lecture profane, lorsqu'elle ne se rattachait pas aux Écritures et à la Loi; ils se bornaient à quelques compilations rabbiniques, telles que le Pirke abbot. On trouve dans ce recueil des réflexions morales très-sensées; par exemple : — En offrant à Dieu ce que vous avez, vous lui rendez son bien. — Celui qui fait une bonne œuvre acquiert un protecteur. — Préparez-vous à mourir avant la dernière heure. — Il vaut mieux être la queue du lion que la tête du renard, etc. — Mais pour quelques pensées ou proverbes avoués par la raison, que de folies, d'absurdités! ouvrez le cinquième chapitre, vous lirez : — Dieu ayant créé le monde en dix paroles, les impies seront plus sévèrement punis que s'il ne l'avait créé qu'en une. (Puissamment raisonné!) — Dieu a créé dix choses la veille du Sabbat; l'ouverture qui engloutit Coré, Datan et Abiron; le puits qui suivait les Israélites dans le désert; la bouche de l'âne de Balaam; l'arche de Noé; la sépulture

de Moïse, etc. L'homme de goût n'ose défricher ces champs ingrats de la littérature hébraïque; à chaque pas il s'arrête et s'écrie :

« Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire? »

Quel Saumaise oserait débrouiller les élucubrations rabbiniques accumulées depuis dix-sept siècles ! Engagé dans ces limbes de l'esprit humain, nous ne parlons que des écrits assez remarquables, pour peindre le génie, le caractère des Juifs du moyen âge; le reste, peu digne d'attention, ne vaut pas la peine d'être nommé. Nulle femme savante ne peut être citée : depuis Zénobie, si toutefois elle était juive, aucune personne du sexe ne s'est fait remarquer dans la foule. Les lois de la synagogue retiennent dans l'asservissement cette intéressante portion du genre humain : les usages des Juifs tendent à comprimer son essor, à neutraliser son influence. Les femmes n'y sont pas, comme chez d'autres peuples, législatrices du goût et des opinions (24).

Rien n'est à sa véritable place dans le jugement des hommes que par les arrêts de la postérité; à la longue la vérité triomphe de tout : les Juifs revenaient peu à peu de leurs erreurs; mais ils en revenaient le plus tard qu'ils pouvaient. L'homme le plus remarquable après Maïmonides, est Abarbanel, qui vivait en Espagne à la fin du quinzième siècle, et que sa

nation regarde comme un des luminaires du Judaïsme : son savoir, ses emplois, ses richesses, de grandes vicissitudes le rendirent fameux. Comme la plupart des Juifs espagnols, il prétendait descendre de David, et comme eux, il marquait une sorte de dédain aux Israélites des autres pays. Ses Commentaires sur le Pentateuque sont estimés (25). On regrette de trouver à côté de pages éloquentes et profondes « *que tous les Juifs doivent ressusciter en Palestine, et que les corps de ceux qui n'y meurent pas, y rouleront par des canaux souterrains que l'Éternel a creusés.* »

Qui pourrions-nous citer désormais?

Beccaï n'est guère connu que par cette singulière sentence :

« *Les sages défendent de prêter de l'argent à un Chrétien, de peur que le créancier ne soit corrompu par le débiteur; mais un Juif peut emprunter d'un Chrétien sans crainte d'être séduit par lui, car le débiteur évite toujours son créancier.* »

Rabbi Isaac obtint quelque célébrité par son *Rempart de la foi,* ouvrage méthodique, mais anti-religieux ; l'arsenal où Fréret, Boulanger, Bolingbrock, Toland, Vanini et autres, puisèrent des argumens pour soutenir leur système d'incrédulité.

Si on cherche des historiens, des chronologistes, on n'en trouve pas un seul qui soit exact ni supportable : Ben-Gorion ou Gorionides, rabbin français, que nous avons déjà indiqué comme le Tite-Live de sa nation, vivait à Lunel vers le neuvième siècle. On a de lui des Mémoires sur le Languedoc, et une Histoire des Juifs en hébreu, qui, malgré les extravagances dont elle est remplie, obtint le suffrage des Israélites contemporains, au préjudice de Flavien Josèphe. L'auteur, nouvel Epiménide, débute par dire qu'il a vécu dans le temps du siége de Jérusalem; il parle ensuite d'*Amboise* et de *Chinon*, à propos de ce siége, sans prendre garde que l'existence de ces deux villes ne remonte qu'au sixième siècle. Il affirme qu'Alexandre avait un œil noir et l'autre bleu; enfin il raconte que l'Arménie et le Chorazan, *provinces voisines* de la Macédoine, s'étant révoltées, Philippe envoya Alexandre pour les réduire, mais que pendant ce temps un certain Cabronias, *roi de Bretagne*, vint prendre la ville *de Macédoine*, etc. Presque tout le livre est écrit dans ce goût (26). Lisez Ghedalia, si vous en avez le courage, consultez son traité chronologique intitulé *Chaîne de la tradition*, il n'y est question que des docteurs juifs et de leurs écoles, le reste de la terre lui semble inconnu. David Ganz, et le Juif italien Azarias (lumière des

yeux), sont les seuls qui aient vu d'autres peuples autour d'eux; malheureusement ils copient mot à mot les auteurs nationaux.

Kimchi ou Kimki, rabbin français de Narbonne, écrivit sur la grammaire, et commenta la Bible; les Juifs hébraïsans font grand cas de ses dissertations, et de ses connaissances dans la langue sacrée. Salomon Isaaki, célèbre interprète, florissait aussi dans le Languedoc. Les Juifs français excellaient dans la science du Talmud, et les Juifs espagnols dans celle de l'Écriture : Paris était devenu l'Athènes des Israélites, ils y affluaient de toutes parts, cherchant le repos et la science. Il n'est pas inutile de faire observer que la grammaire avait alors, comme chez les Grecs et les Latins, une acception plus étendue que parmi nous : non-seulement le grammairien enseignait à parler correctement, mais il démontrait les règles de la versification; il embrassait la critique, l'érudition, la littérature. C'est à ce titre que Salomon Isaaki obtint de la réputation dans le Languedoc.

Les rabbins d'Italie, bien moins célèbres que ceux d'Espagne, montrèrent cependant plus de délicatesse et d'agrément dans l'esprit : ils ont rendu aux lettres des services incontestables; on n'a point assez parlé de leurs travaux, et ils seraient en droit d'accuser le caprice de la renom-

mée. Ce fut sous leur direction que Daniel Bomberg imprima les premières Bibles à Venise, au commencement du seizième siècle. Ce Flamand avait alors quatre imprimeries occupées par les docteurs juifs à reproduire les chefs-d'œuvre de l'antiquité. La littérature classique s'enrichit de ces travaux : Isaac de Pomes donna son précieux dictionnaire hébraïque; Nachmias réfuta les superstitions talmudiques; Elias le lévite publia sa grammaire intitulée *Livre choisi;* Léon de Modène, rabbin de Venise, donna les *Cérémonies et coutumes des Juifs*, ouvrage remarquable, qui eut les honneurs de la traduction en plusieurs langues modernes; Eliézer, médecin de Crémone, fit des livres estimés dans sa profession (27). Les académies de Padoue, de Modène, de Mantoue, produisirent des savans juifs d'un vrai mérite, des hommes de sens, des érudits. Il faut sans doute en chercher la cause dans l'affaiblissement des doctrines exclusives, plus prononcé en Italie que dans les autres parties de l'Europe, et peut-être dans l'influence des beaux génies qui les environnaient. L'Italie, au seizième siècle, offrait un grand spectacle au monde : une pépinière d'hommes illustres rallumait le flambeau des lumières qui allaient se répandre sur le globe; tout marchait à la perfection au milieu de la guerre civile et de la guerre étrangère; Guichardin, l'A-

rioste, Machiavel, Galilée, apparaissaient comme des météores sur l'horizon; le Tasse triomphait au Capitole. La renaissance des lettres donnait une grande impulsion aux esprits; on ne demandait plus de sang : l'âge du fanatisme était passé, celui de la tolérance commençait à poindre. Le seizième siècle voyait la raison humaine se relever : le feu régénérateur se communiquait de proche en proche; il effaçait insensiblement la rouille des mœurs tudesques, il amenait de nouvelles combinaisons sociales.

Mais la masse des Juifs, comprimée depuis tant de siècles par le code talmudique, rétrécie, étouffée par une longue et terrible oppression, restait empreinte, au milieu du mouvement général, des stigmates de l'esclavage. Superstitieuse, timide, extravagante, bornée, elle conservait les livrées de la barbarie dont les nations se dépouillaient peu à peu; elle subsistait comme un arbre, qui, au milieu d'un jardin délicieux, ne peut donner que des fruits de mort (28). Depuis lors, on a vu les Chrétiens et les Juifs, animés du même esprit de tolérance, abjurer les anciennes inimitiés, les haines, les préjugés, le fanatisme qui les avaient si long-temps divisés. Nous n'examinerons pas si on le doit au relâchement des mœurs judaïques, à l'oubli de ces lois dont ils sont encore si fiers. Quelle qu'en soit la cause, bénis-

sons la main toute-puissante qui permit ce retour de l'esprit humain à des idées de modération, de justice et d'équité.

Les Juifs sont à l'abri des bûchers, des spoliations, de l'exil, de l'opprobre; ce qu'ils pourraient peut-être craindre aujourd'hui, c'est que la tolérance irréfléchie dont ils sont devenus partout l'objet, ne les entraîne dans un autre excès, finisse par être fatale à leur croyance, les efface du globe, et consomme enfin la ruine du Judaïsme par l'indifférence religieuse. Un tel événement peut arriver une fois dans le monde, et alors, comme l'a dit un savant homme, ils ne seraient ni Juifs ni Chrétiens; privés d'idées religieuses, ils deviendraient plus vicieux, plus insociables, et périraient à jamais.

Les Israélites, entraînés par la marche des siècles et de l'esprit humain, ont déjà modifié plusieurs usages, plusieurs lois, pour adopter celles des nations parmi lesquelles ils vivent dispersés (29). Déjà la langue sacrée a cessé d'être usuelle; c'est là incontestablement une des grandes époques qui marquent l'état actuel des Juifs (30). Le jour n'est sans doute pas éloigné, où les rabbins eux-mêmes seront à la tête du mouvement ascendant qui porte ce peuple à de nouvelles destinées (31); et, comme la férocité du caractère national força Moïse de s'é-

carter dans ses lois de la loi naturelle, la sociabilité portera à s'écarter de la loi de Moïse. Puissent les Juifs discerner alors le vrai rapport des choses !

Lorsque le Soleil donna à Phaéton son char à conduire, il lui dit : Si vous montez trop haut, vous brûlerez la demeure céleste ; si vous descendez trop bas, vous réduirez la terre en cendre : tenez-vous entre les deux.

# CONCLUSION.

En examinant l'état des Juifs dans le moyen âge, nous avons recherché les causes de leur dégradation morale, analysé leur esprit, celui des siècles et des nations qui les ont tenus dans l'oppression, remonté à la source des haines qu'ils ont excitées, des vices qui perpétuaient leur opprobre, et des imputations calomnieuses dont on les a chargés. Rarement avons-nous énoncé une opinion sans la justifier, avancé un fait sans l'appuyer de preuves et d'autorités. Si nous avons employé quelquefois le ton décisif c'est que nous étions entraînés par le sujet, la force de la conviction, le cri de la vérité, à la vue des monumens de l'histoire.

Après avoir montré les Juifs épuisant pendant dix-huit siècles les rigueurs de la Providence; souvent inébranlables au milieu de la proscription, toujours soutenus par l'espoir de leur délivrance; nous avons essayé de peindre ce peuple singulier dans ses erreurs, ses préjugés, ses mœurs, sa législation, son industrie, son commerce, sa littérature, depuis la chute des Ro-

mains jusqu'à la fin du seizième siècle. Les limites resserrées d'un mémoire ne permettent que l'exposition; elles excluent les développemens : nous n'avons pu qu'indiquer, effleurer les opinions, les principes et les faits. Mais nous avons parcouru toutes les phases des rapports politiques et moraux où les Juifs se sont trouvés en différens temps et différens pays; l'action, la réaction des idées et des gouvernemens sur eux : l'esprit de leurs doctrines, l'influence qu'elles ont exercée sur la marche des connaissances humaines; enfin, les caractères du Judaïsme, et les efforts constans de tous les peuples contre ce rocher des croyances. Nous aurons à nous féliciter si nos recherches peuvent jeter quelque lumière sur le problème de l'émancipation, étranger à la question proposée, mais qui s'y rattache indirectement, et qui intéresse tous les États de l'Europe.

Nous avons dû marcher l'histoire à la main, et, lorsque son flambeau cessait de nous éclairer, adopter les opinions les plus généralement reçues. Forcés quelquefois à nous écarter de la route battue pour entrer dans le domaine de la philosophie et de la critique, nos remarques n'ont eu pour but que la vérité, l'impartialité.

L'Académie s'est acquis un nouveau titre de gloire dans le monde civilisé, lorsqu'elle a pro-

posé au concours une question si importante, si digne d'être approfondie, et que les bons esprits auraient voulu voir poser d'une manière plus large: elle n'accordera point son suffrage à des déclamations vagues, sans objet; elle ne décernera point de lauriers destinés à se flétrir sur le front des vainqueurs; et, les athlètes mêmes qu'elle n'aura point couronnés, admirant l'équité de ses jugemens, diront : « Le prix nous échappe, nous n'avons pas atteint le but, mais nous avons du moins *l'honneur de l'avoir entrepris.* »

# NOTES,

# PREUVES, CITATIONS

ET

# ÉCLAIRCISSEMENS.

## INTRODUCTION.

(1) Les Juifs étaient peu connus des autres peuples avant leur dispersion, et lorsqu'il est question d'eux ce n'est que pour en dire du mal. Diodore n'en parle que pour nous apprendre qu'ils furent bannis d'Égypte à cause de la lèpre. Sisimaque, Tacite, Strabon, Justin, Florus, Ammien, Marcellin, tous ceux des anciens dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous, ne font mention des Juifs que très-brièvement. Tacite les connaissait si peu qu'il les confond avec les premiers Chrétiens, en ce qui regarde l'incendie de Rome et leur déportation en Sardaigne; Horace se moque de leur crédulité (*Credat Judæus apella*); Juvénal les représente comme de misérables mendians (Sat.6). Perse, Martial, et autres, leur prodiguent les épithètes injurieuses, les railleries, les épigrammes. L'antiquité païenne les regardait généralement comme des ignorans, des barbares.

(2) Origène, *lib. 6, cap.* 1^er^, *in Epist. ad Ronc. Epist, ad Africanum. Edit. Wetsteiniana.*

(3) Lib. 22, Cod. Théod. de jud. « *Fastigio dignitatum* » dit le passage en parlant du patriarche Gamaliel.

(4) Les lois romaines les nomment *homines vilissimos, extremæ conditionis.*

# PREMIÈRE PARTIE.

## ÉTAT CIVIL.

(1) On comprend assez ordinairement, sous la dénomination de *Juifs d'Occident*, ceux de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, de Pologne, de Hollande et des États du Nord. Nous avons dû nous renfermer dans la question proposée, question bornée aux Juifs de France, d'Espagne et d'Italie.

(2) Le concile d'Orléans est le premier qui défendit les mariages entre Chrétiens et Juifs sous peine d'excommunication.

(3) *Dissertation* du père Liron, bénédictin, *sur l'établissement des Juifs en France.*—*Leg. Burgund. add.*, *titre* 15. — La loi de Gondebaud fait voir que les Juifs étaient répandus au 6e siècle dans la Provence, le Vivarais, le Dauphiné, la Savoie, le Bugey, la Bresse, le Lyonnais, la Bourgogne, la Franche-Comté et la Suisse.

(4) Sou d'or ; (solidum romain) équivalent à peu près à 14 livres 6 sous tournois.

(5) L'an 540 de l'ère chrétienne.

(6) *Concil. Parisiens.* 615, 5, chap. 15. L'exclusion des offices publics fut renouvelée par le concile de Clermont.

(7) Entre les monumens qui prouvent l'existence des Juifs en France, au cinquième siècle, est l'épitaphe des *assassins juifs*, rapportée par Liron dans sa *Dissertation*, et par Tillemont dans son *Histoire des empereurs*, tom. IV, page 380, où il est question de l'assassinat d'un préfet romain par les Juifs, sur les bords de la Durance. Cette épitaphe, retrouvée en 1560, fut décrite par Pierre Bérenger, médecin provençal. Il n'est guère probable que les Juifs soient venus dans les Gaules par la Germanie, comme le prétendent quelques antiquaires; tout porte à croire qu'ils s'y sont introduits avec les colonies romaines, principalement dans la Belgique et la Narbonnaise; ils auront pu se répandre ensuite dans la Celtique lyonnaise et dans l'Aquitaine.

(8) *Loi des ripuaires*, tit. 46; *voyez* aussi la *loi des Lombards*, liv. 1, chap. 21, § 3, édit. de Lindembrock. Voyez encore Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. 30, chap. 20.

(9) *Lettres de quelques Juifs portugais*, tom. 1, page 263.

(10) Moïse décrit plusieurs sortes de lèpres; il parle même d'une lèpre des *maisons* et des *habits*. Selon toute apparence, celle dont les Juifs furent infectés dans le moyen âge, était le mal connu sous le nom de *lèpre des jointures*. Elle s'annonçait par des tubérosités et des abcès rongeurs; toute sensibilité s'éteignait, d'où vint qu'on nomma aussi *ladres* ceux qui en étaient atteints : cette affreuse maladie, que l'on ne connaît plus guère aujourd'hui sous son nom, n'était ni l'*éléphantiasis* des anciens, ni le *mal vénérien* des modernes. Ce ne fut pas, au reste, la seule qui désola l'Europe depuis le sixième jusqu'au quinzième siècle. Les historiens font mention d'un autre mal épidémique qu'ils nomment *mal ardent* ou *feu Saint-Antoine;* il exerça de grands ravages en France sous Hugues Capet, à la fin du dixième siècle, et emporta quarante mille personnes en peu de jours. Selon les auteurs contemporains, le *mal ardent* était dans les entrailles qu'il consumait, et s'il attaquait quelqu'autre partie du corps, elle tombait aussitôt en dissolution. Il est permis de croire que dans un temps où il n'y avait aucune police, où les famines étaient fréquentes et l'ignorance extrême, ce mal était dû à l'usage du *seigle ergoté*, dont on a observé depuis les mêmes ravages. Quant à la *lèpre des maisons* dont parle le législateur des Juifs, il est évident que c'est la mousse microscopique observée par les naturalistes. ( Voyez *Buffon.* )

(11) L'opinion qui veut que les Juifs exhalent

une mauvaise odeur est très-ancienne; Martial en parle dans ses épigrammes (liv. 4). Ramazzini, dans son traité *des maladies des artisans*, attribue la puanteur des Juifs à la friperie et à leur malpropreté habituelle, causes assez vraisemblables ; d'autres supposent qu'elle vient de l'usage fréquent des légumes d'une odeur pénétrante tels que l'ail, l'oignon, le hingisdh, etc., particuliers aux nations orientales; quelques-uns enfin, au goût prononcé des Juifs pour la viande de bouc et la chair d'oie. Sans approfondir jusqu'à quel point ces opinions sont fondées, nous observerons que malgré les défenses de l'Exode sur le régime diététique, les Juifs, dispersés parmi les autres peuples, furent souvent forcés d'enfreindre la loi, et que l'usage prolongé d'alimens contraires à la constitution physique, a dû produire, selon les climats, des effets différens sur l'économie animale. Des alimens corrompus ou malsains peuvent faire dégénérer l'espèce humaine. Les nègres d'Angola sentent si mauvais lorsqu'ils sont échauffés, que l'air des lieux où ils ont passé en est infecté pendant plusieurs heures. En général, les Juifs sont sujets aux maladies qui indiquent corruption dans la masse du sang, telles que les scrofules, le scorbut, la gale, le flux, etc. Presque tous les Juifs polonais de la basse classe sont infectés de la *plique*, et le plus souvent cette maladie est produite par l'observation trop rigoureuse de la loi elle-même, c'est-à-dire, la malpropreté résultant de l'obser-

vance légale du deuil, pendant lequel un Juif n'ose ni se laver, ni se peigner. Abarbanel prétend que les hémorrhoïdes sont endémiques chez les Juifs comme la lèpre. Nous lisons dans la Bible, que les Philistins qui avaient pris et regardé l'Arche, furent affligés des hémorrhoïdes. (Voy. *Basnage* et *la Roma santa.*)

(12) On a toujours été si incertain des sentimens des Juifs à l'égard des autres nations, si peu fixé sur leurs doctrines, qu'en 1807 le sanhédrin de France et d'Italie, réuni à Paris, fut invité par le gouvernement à répondre d'une manière précise aux questions suivantes :

1° La soumission aux lois de l'État en matière civile et politique est-elle un devoir religieux?

2° La polygamie et le divorce sont-ils généralement consacrés et licites chez les Hébreux?

3° Leur est-il permis de répondre aux appels du service militaire, de cultiver la terre, de s'occuper de travaux mécaniques?

4° Les Juifs regardent-ils les Chrétiens comme *frères* ou comme *étrangers*?

5° L'usure est-elle autorisée à l'égard des nations étrangères?

Le sanhédrin répondit d'une manière satisfaisante à ces questions. On n'avait pas vu d'assemblée de ce genre depuis celle de Bude, tenue dans la plaine d'Agéda en 1650, où trois cents rabbins, campés sous des tentes, examinèrent ce qui regarde le

*Messie*, et décidèrent *qu'il n'était pas venu.* Il n'est pas inutile d'observer qu'il n'y a eu que le grand sanhédrin ou consistoire de Jérusalem, avant la dispersion, dont les décisions fussent regardées comme infaillibles par les Juifs. Malheureusement il n'existe plus aujourd'hui au milieu d'eux une autorité capable de poser la limite entre les devoirs que la loi mosaïque impose, et les obligations comme citoyens dans les États des princes chrétiens. Par conséquent, disent quelques doctes, il est encore incertain si le sanhédrin de Paris a exprimé les véritables sentimens des Israélites à l'égard des Chrétiens, et s'il en avait le droit. Depuis près de trois siècles, la plupart des livres symboliques des Juifs portent au frontispice un axiome de Maïmonides qui ordonne expressément d'*accueillir l'étranger;* axiome contredit, il est vrai, par plusieurs autres de ce théologien : toutefois quand ce ne serait là qu'une précaution politique suggérée par la crainte, il serait toujours consolant de voir les maximes féroces qui ont rendu si long-temps ce peuple odieux, désavouées publiquement par les docteurs de la loi, et par l'élite des Juifs, auxquels la pratique des vertus sociales ne fut jamais étrangère.

(13) On a souvent demandé pourquoi Charlemagne adjoignit un Juif à la fameuse ambassade qu'il envoya vers le calife *Aroun al Raschild* à la fin du huitième siècle. Il faut toujours se représenter les mœurs

du temps : les ambassadeurs ne savaient ni lire ni écrire ; ils n'entendaient point la langue du pays ; ils ne connaissaient point les usages de l'Orient ; le Juif, qui savait tout cela, était un homme précieux, indispensable, et il n'est pas étonnant qu'il ait fait partie de l'ambassade.

(14) Ce conte de vieille sur le Juif Sédécias, rapporté complaisamment par plusieurs historiens, est tiré de la *Chronique d'Hersange*. De semblables absurdités ne sont pas rares dans les chroniques du moyen âge.

(15) Les historiens parlent tous de l'empoisonnement de Charles-le-Chauve par son médecin comme d'un fait avéré. Il paraît seulement démontré que ce prince, lorsqu'il repassait le Mont-Cénis pour rentrer en France, lors de son entrevue avec le pape Jean IX, en 877, mourut dans une chaumière près de Verceil, onze jours après avoir pris la potion que lui donna le médecin juif. Charles n'était point aimé des principaux seigneurs, et, suivant le témoignage de l'auteur des annales de Saint-Bertin, le médecin Sédécias aurait été séduit par des conspirateurs, circonstance qui n'est ni prouvée, ni tout-à-fait invraisemblable.

(16) Le soufflet juridique, donné à Toulouse au syndic de la communauté israélite, est ce qu'on appelait dans la langue du temps *colaphiser le Juif*. C'était le dernier degré de l'infamie, parce que les vilains combattant seuls à visage découvert, il n'y

avait qu'eux qui pussent recevoir des coups sur la face ; un soufflet était donc ce qu'il y avait de plus odieux et l'outrage le plus insupportable. On se servait d'un gantelet de fer, et on cite un comte de Rochechouart qui donna le soufflet avec une telle vigueur qu'il fit sauter la cervelle au patient. (*Ademar Cabillon. Chronic. apud lab. in novâ bibliot.* MS. tom. 1^er^, pag. 177.) Dans la suite, les Juifs se rachetèrent de ces avanies à prix d'argent. Par un traité conclu l'an 1160, l'évêque de Béziers s'engage à garantir les Juifs d'*insulte*, *guerre* et *lapidation*, et les Juifs s'obligent à payer chaque année 200 sols *malgueil*, représentant quatre marcs d'argent. (Catel, *Mém. de Languedoc*, liv. 3.)

(17) Les auteurs ne sont point d'accord sur l'année de la première croisade ; les Chrétiens l'ont notée en 1099, et les Juifs en 1096 ou 1856 d'après leur calendrier civil.

(18) « Les meubles des Juifs sont au baron . » (*Établissemens de saint Louis.*)

(19) Les rues bâties exprès pour les Juifs dans la plaine Champeaux à Paris, subsistent encore sous le nom de *la Poterie*, de *la Triperie*, de *la Chausseterie*, de *Jean de Beausse*, de *la Cordonnerie*, etc.

(20) « Lorsqu'un *idolâtre* veut se faire Juif (car le Juif regarde comme idolâtres ceux qui ne sont pas de sa religion) trois rabbins s'assurent du motif qui le porte à changer de croyance, et observent si

ce n'est point par quelque raison d'intérêt profane. Dans ce cas ils le renvoient en lui représentant que la loi de Moïse est fort sévère ; que les Juifs sont fort abjects et méprisés, et qu'il vaut mieux rester dans la religion qu'il professe. S'ils jugent au contraire pouvoir l'admettre, on le circoncit, on le baigne en présence de trois rabbins, et dès-lors il est Juif. » (Léon de Modène, *Cérémonies et Coutumes des Juifs.*)

(21) Philippe-Auguste, *Decreta de Jud.*, an 1218, *Spicil. Dacherii*, tom. 6, pag. 471.

(22) De là viennent les noms des rues *des Juifs*, de *Juda*, *Cul-de-sac des Juifs*, et autres des quartiers populeux de Paris. Ils y avaient alors deux synagogues et deux cimetières ; l'une était rue de *la Tascherie*, et l'autre dans une tour de l'ancienne enceinte de Paris, qui fait aujourd'hui partie du cloître *Saint-Merry*, à laquelle le peuple, par dérision, donna le nom de rue du *Pet-au-diable* qu'elle porte encore. Quant à leurs cimetières, il y en avait un rue *Galande*, pour lequel ils payaient une redevance de quatre livres parisis, etc. (*Hist. de Paris* par l'abbé Lebeuf, tom. 1^er^, pag. 186 et 347. — Félibien et Lobineau.)

(23) Les dispositions du concile de Latran sur les marques infamantes des Juifs sont de l'année 1215. Ptolémée-Philopator imagina le premier ces signes flétrissans ; il faisait imprimer sur la peau des Juifs,

au moyen d'un fer chaud, une feuille de lierre en l'honneur de Bacchus. Les califes les obligeaient à porter un morceau de drap jaune sur leur habit; les Chrétiens, à avoir sur la poitrine le simulacre d'une roue, les manches longues, le chapeau rouge ou jaune, et une corne pour les femmes : ces signes ont varié selon les temps et les lieux. Le concile d'Avignon, tenu dans le quatorzième siècle, restaura ces livrées de l'oppression; les Vénitiens eux-mêmes, quelquefois si tolérans pour les Juifs, les forcèrent à porter des signes infamans.

(24) *Constitution de Grégoire* XIII *sur les Chrétiens au service des Juifs*, an 1581.

(25) « *Contrahentes cùm Judæis vel judæabus pecorantes Sodomitæ in terra vivi confodiantur.* » (*Fleta*, lib. 1, cap. 37.)

(26) On peut voir encore dans la chronique de Suisse, par Stumpf, des gravures en bois représentant un Juif pendu par les pieds entre deux chiens. Lorsque ces derniers étaient trop multipliés à Livourne, la police les tuait et les jetait dans le cimetière des Juifs. (*Voyages* de Hasselquist, 2e partie, pag. 4.)

(27) Dans les preuves qui se présentent en foule pour justifier notre assertion sur les prières maudissantes des Juifs, nous n'éprouvons que l'embarras du choix. Ne pouvant les rapporter toutes, nous nous bornerons à un petit nombre de citations.

Le Deutéronome dit, chap. 32 : « *J'enivrerai mes*

*flèches de leur sang (le sang des nations); mon épée dévorera leur chair et le sang des meurtris : on me présentera leurs têtes nues*, etc. »

Chapitre 7, verset 2, on lit : « *Vous les égorgerez tous, vous n'aurez aucune compassion d'eux.....* »

Et dans les psaumes de David :

(Ps. 2) « *Tu* (Dieu) *gouverneras toutes les nations que tu nous soumettras avec une verge de fer; tu les briseras comme le potier fait un vase.* »

(Ps. 57) « *Dieu brisera leurs dents dans leur bouche; il mettra en poudre leurs dents mâchelières; elles deviendront à rien comme de l'eau : car il a tendu son arc pour les abattre, et elles seront englouties vivantes dans sa colère....* »

(Ps. 58) « *Les nations viendront vers le soir, affamées comme des chiens; et toi, Seigneur, tu te moqueras d'elles, et tu les réduiras à rien.* »

(Ps. 82) « *Rends les nations comme une roue qui tourne toujours, comme la paille devant la face du vent, comme un feu qui brûle une forêt, comme une flamme qui brûle des montagnes; tu les poursuis dans la tempête, et ta colère les troublera.* »

(Ps. 111) « *Il* (Dieu) *jugera dans les nations, il les remplira de ruines, il cassera la tête dans la terre de plusieurs.* »

Les cantiques des Juifs sont remplis de ces imprécations contre les autres peuples : il n'est question que de tuer, d'exterminer, d'éventrer les mères, et d'écraser les cervelles des enfans contre la pierre.

Tout cela n'était pas propre à rapprocher les esprits. Les Juifs ne se sont guère montrés plus tolérans ni plus sociables dans les âges suivans. En 1702, le roi de Prusse se vit forcé d'interdire dans les synagogues la formule scandaleuse que des rabbins fanatiques osaient y prononcer :

« *Nous nous agenouillons, nous nous prosternons, mais non pas devant ce Jésus, qui a été pendu.* »

(28) On sait qu'il y a six ordres ou parties dans le Talmud ; c'est là ce qui constitue la portion du livre connue sous le nom de *Mischna* (loi orale ou de bouche), recueillie par Hacadosh, environ cent vingt ans après la destruction du Temple. Ce recueil étant souvent inintelligible, les rabbins de Babylone compilèrent, on ne sait précisément à quelle époque, les sentences, les récits, les décisions, additions et commentaires, sous le titre de *Talmud Babeli* ou *Ghemara*, divisé en soixante parties (*Massactoth*). D'autres rabbins, brochant sur le tout, ajoutèrent leurs disputes et leurs rêveries (*Tossafoth*).

Les Juifs de la secte des rabbanistes estiment pardessus tous les livres, cette compilation bizarre des extravagances rabbiniques ; ils disent qu'il faut la préférer à l'Écriture parce que celle-ci est de *l'eau*, et la tradition interprétative *du vin excellent*. Le Talmud n'est pas seulement un code civil et religieux, profane et sacré, c'est une collection d'opinions théologiques, mêlées de momeries et de contes ridicules,

où les casuistes juifs puisent des argumens *ad hominem* quand ils en ont besoin. On y décide *qu'on peut dénouer un nœud le jour du sabbat, s'il est lâche, et que c'est un crime, s'il est serré.* On examine *si le premier né d'une ânesse doit être racheté par un agneau.* Ces puérilités, ces outrages à la raison, discutés longuement par les docteurs, ne sont pas précisément ce qui rend le Talmud dangereux et anti-social, mais les maximes étrangères aux dogmes dans la conduite de la vie, les superstitions contraires à la morale, les non-sens, les phrases équivoques, les imprécations lancées contre les Chrétiens, auxquels les Juifs ne communiquent guère le véritable Talmud. Au reste, les absurdités de ce livre n'approchent point encore de celles de la cabale. Le pire est que les décisions rabbiniques sont irréfragables : le Juif doit croire un rabbin, quand bien même il assurerait que la main droite est la main gauche ; il regarde les traditionnaires comme des êtres privilégiés, sans le secours desquels il n'ose se flatter de trouver la route du ciel. Ceux-ci, d'après l'opinion commune, avaient le don des miracles ; ils commandaient au diable ; ils arrêtaient les opérations magiques, et prédisaient la mort des malades. Nous nous croyons dispensés de rapporter leurs noms et leurs prouesses.

Les Juifs caraïtes méprisent le Talmud ; ils n'existent, comme chacun sait, qu'en Orient et en Pologne. On assure qu'ils sont très-jaloux de leurs li-

vres ; ils ne les communiquent point, et peu de personnes les ont vus. Les Caraïtes passent pour les moins superstitieux des Juifs, et sont supérieurs aux Talmudistes sous le rapport moral. Clarke dit que leur probité est révérée en Crimée, où leur parole est regardée comme une obligation par écrit. Il existe une grande animosité entre ces deux sectes, qui divisent encore le judaïsme. Les Talmudistes ont fait chasser les Caraïtes d'Espagne au douzième siècle ; et un de ces derniers, venu à Francfort il y a environ cinquante ans, pensa y être lapidé. C'est un axiome parmi les rabbanistes *que si un Caraïte et un Chrétien se noyaient simultanément, le rabbaniste doit faire un pont avec le corps du Caraïte pour sauver le Chrétien.* La haine est telle que si un Caraïte voulait se faire rabbaniste, ceux-ci ne voudraient pas le recevoir. Plusieurs auteurs confondent les Caraïtes avec les Samaritains, qui ne recevaient que le Pentateuque; mais il est évident que les Caraïtes font usage des vingt-quatre livres de l'Écriture, et même qu'ils se servent des exemplaires hébreux avec les points des Massorettes. (Voyez *le Talmud.* — *Basnage.* — *Cérémonies et coutumes des Juifs.* — *Postel in Alphabeto* 12 *ling.* — *Drusius*, pag. 296. — *Clarke Edward Daniel, Travels in various countries of Europe, Asia and Africa. London*, 1813, in-4°, tom. 1, pag. 487.)

(29) Les Juifs prient pour les âmes des morts ; ils

croient qu'il y a un paradis, *Ganheden* (Jardin de plaisir). Un purgatoire et un enfer, *Schehinnom* (vallée des enfans de Hinnom). Quelques-uns croient, comme les Gymnosophistes, à la transmigration des âmes, qu'ils nomment *Ghilgul* (roulement), s'appuyant de quelques passages de Job et de l'Ecclésiaste. Ils admettent la résurrection, et disent, d'après Daniel : « *Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière s'éveilleront, les uns à la vie éternelle, les autres à la confusion et ignominie éternelle* » (*Cérémonies des Juifs*, pag. 111 et suivantes).

(30) Ordonnance au sujet des Juifs (*Recueil des ordonnances*, tom. 1, pag. 75). Le prosélytisme de saint Louis à l'égard des Juifs ne s'exerçait point par la violence : on recueillait seulement les enfans orphelins juifs pour les élever et les instruire dans le christianisme. Ils recevaient 2, 4, 6 deniers d'argent par jour du domaine royal, réversibles aux veuves et aux enfans, connus alors sous le nom de *Baptisés*. Le duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre, et quelques autres princes imitèrent cet exemple. Presque tous les successeurs de saint Louis, jusqu'au roi Jean, en usèrent à peu près de même. (Sauval, *Antiquités de Paris*. — *Fontanon*, tom. 1, liv. 3, tit. 75, n°. 1, pag. 687. — *Police*, tit. 1, pag. 282.)

(31) *Dubois*, tom. 2, pag. 333. — *Police*, tit. 1, pag. 283. — Félibien et Lobineau, *Hist. de Paris*, tom. 1, liv. 7, parag. 59, pag. 345.

(32) Voici comment l'origine de cette persécution est rapportée dans Villani :

« Une femme de la rue des Jardins, à Paris, avait engagé pour un demi-marc d'argent ses habits à un Juif : vers la fête de Pâques 1290, elle pria le Juif de les lui prêter pour ce jour-là seulement; mais celui-ci voulut avoir pour prix de sa complaisance le pain de l'eucharistie qu'elle allait recevoir. Le jour de Pâques étant arrivé, elle reçut la sainte hostie, prit soin de la conserver, et la livra au Juif, qui la frappa de plusieurs coups; le sang ruissela, et il la jeta dans une chaudière d'eau bouillante. L'évêque *Simon*, informé de ce fait, livra le Juif et sa famille au bras séculier; mais le coupable seul fut brûlé vif. »

C'est cette même hostie que l'on conservait au couvent de la rue des Billettes. Philippe-le-Bel ayant expulsé les Juifs de Paris, treize ans après cet événement, confisqua leurs immeubles; il donna leur synagogue à son cocher, et vendit leur cimetière mille livres tournois aux religieuses de Poissy. Ces détails peignent le temps et les mœurs. (*Nov. Bibl. Labb.*, tom. 1, pag. 663.—*Dubois*, tom. 2, pag. 514. — Villani, *Hist. de Florence.* — Félibien et Lobineau, *Hist. de Paris*, tom. 1, liv. 10, pag. 514.)

(33) *Abrégé du procès fait aux Juifs* à Metz, 1670.

(34) Si quelque monument peut donner une idée de l'ignorance et de la grossièreté des nations, à l'époque où l'on arrachait les dents aux Juifs pour

avoir leur argent, c'est la déclaration d'un lépreux, rapportée par Guillaume de Nangis, dans laquelle il dit que la recette employée pour empoisonner les eaux, se composait de sang humain, d'urine, d'herbes et d'une hostie, le tout renfermé dans un sac et desséché. Les Lavoisier, les Chaptal, les Berthollet n'auraient pas imaginé un pareil secret, et, heureusement pour l'humanité, on n'a pas encore trouvé de poison assez actif pour corrompre à la fois l'eau des fontaines et des rivières.

(35) En 1381, le peuple se rua sur les Juifs, pilla leurs maisons, brûla les registres qu'ils tenaient comme fermiers des impôts, prit leurs enfans et les traîna dans l'église pour les baptiser. Le plus grand nombre reçut asile dans la prison du Châtelet. Ces faits sont attestés par les actes publics : « *Et aussi eussent tuez et meurtris aucuns de nos officiers et autres qui avaient reçu les impositions et autres aydes ou prins en ferme... et aussi tuez et meurtris plusieurs Juifs et Juifves qui étaient en nostre spéciale sauve-garde ; et pillé et gasté, dissipé et robé leurs biens, etc.* »

(*Lettre en forme d'édit* du roi Charles VI, sédition des Maillotins, 1382, tirée du *Livre-Rouge* de l'hôtel de ville, fol. rect. et seq., par Louis Blanchet.)

(36) Villaret, *histoire de France*, année 1394. L'empereur grec Lascaris attribuait sa maladie à la magie; ceux qui en étaient accusés n'avaient d'autre

ressource que de manier un fer chaud sans se brûler, en sorte qu'il eût été bon d'être magicien pour se justifier de la magie.

(37) Félibien et Lobineau, *Hist. de Paris*, tom. 2, pag. 714 et 715.

(38) On distingue trois origines ou races différentes dans les Juifs français; savoir: *Juifs espagnols et portugais*, expulsés d'Espagne en 1492, et de Portugal en 1496. *Juifs avignonais*, réfugiés aussi d'Espagne aux douzième et quinzième siècles. — *Juifs allemands*, chassés des États de l'empire germanique dans le quinzième siècle, et reçus en Alsace et en Lorraine. Les Juifs espagnols ou portugais se sont particulièrement appliqués à mériter la considération et l'estime publique, et les autres tâchent de se faire passer pour tels autant qu'il leur est possible. Presque toute la population juive de Paris est de race allemande. Avant la révolution les Juifs avignonais ou allemands n'étaient que *tolérés, octroyés.*

(39) L'édit par lequel Louis XIII expulse les Juifs est de 1615. Ceux de Metz et de Bordeaux furent exceptés. Il parut à cette époque des demi-Juifs en Silésie et ailleurs; on prétend qu'il en existe encore.

(40) La réunion de l'Alsace eut lieu en 1648, en vertu du traité de Westphalie. Le premier recensement des Juifs d'Alsace date de 1689; à cette époque

on y dénombra cinq cent quatre vingt-sept familles ; en 1716, il y en avait déjà treize cent quarante-huit. On trouve qu'ils en avaient été chassés totalement au quinzième siècle ; qu'ils rentrèrent dans la Basse-Alsace en 1421, sous le comte Louis, palatin du Rhin, et dans la Haute-Alsace en 1446, sous Albert, archiduc d'Autriche ; qu'ils y furent confirmés par Charles-Quint en 1530, expulsés de nouveau en 1574, et qu'enfin, ils n'y reparurent qu'en 1630, après la guerre de trente ans. On les appelait comme dans les pays allemands d'Outre-Rhin, jusqu'à l'époque de la Bulle d'or, *Cammerknechte, servi cameræ* (serfs de la chambre) ; ils y étaient effectivement considérés comme esclaves : ce n'est qu'à la fin du seizième siècle, qu'une loi de l'empire donna aux membres du corps germanique la faculté d'accorder asile et liberté aux Juifs.

(41) Deux cents Juifs furent brûlés à Strasbourg en 1349 ; c'est de cet événement que la rue *Brandgass* (rue brûlée) tire son nom. De temps immémorial, à huit heures du soir et à minuit, on sonnait de la trompette sur le beffroi de la cathédrale, en mémoire d'une trahison qu'on leur imputait. La seule famille *Cerf-Berr* avait le droit d'habitation dans la ville ; les autres Juifs n'y pouvaient séjourner qu'en payant trois francs par jour.

On reproche en général au Juif alsacien d'être processif, cauteleux, fertile en expédiens, opiniâtre dans ses projets, persévérant à vaincre les obstacles

pour assouvir sa cupidité, et peu scrupuleux sur le choix des moyens. Dans son obséquieuse subtilité, dans son extérieur avili, son regard louche a quelque chose du Grec opprimé par le croissant sur les ruines d'Athènes. Lorsqu'il vous aborde, il fait un détour, s'incline profondément et s'exprime à voix basse; on est toujours tenté de lui dire : *Parlez haut, et marchez droit.* Son langage est une espèce d'*argot*, un jargon tudesque mêlé d'hébreu corrompu, inconnu à ceux qui l'entourent, et très-propre à perpétuer l'ignorance ou à masquer la fourberie.

(42) Quand on avance un fait il faut citer ses autorités. L'auteur de l'*Essai sur la Régénération des Juifs*, qu'on n'accusera certainement pas d'être leur ennemi, décrit les manœuvres des Juifs alsaciens dans son ouvrage (pages 75, 76, 77 et suivantes), et finit par le tableau suivant :

« Habitans infortunés du Sundgau ! répondez, si vous en avez encore la force; cet effrayant tableau n'est-il pas celui de l'état auquel plusieurs Juifs vous ont réduits? Votre contrée jadis fertile, et qui enrichissait vos pères, produit à peine un pain grossier à une foule de leurs neveux, et des créanciers aussi impitoyables que fripons, vous disputent encore le prix de vos sueurs. Avec quoi les cultiveriez-vous désormais ces champs, dont vous n'avez plus qu'une jouissance précaire? Vos bestiaux, vos instrumens d'agriculture ont été vendus pour assouvir des vi-

pères, pour acquitter seulement une partie des rentes usuraires accumulées sur vos têtes. Ne pouvant plus solliciter la fécondité de la terre, vous êtes réduits à maudire celles de vos épouses qui ont donné le jour à des malheureux. On ne vous a laissé que des bras desséchés par la douleur et la faim; et s'il vous reste encore des haillons pour attester votre misère et les baigner de vos larmes, c'est que l'usurier juif a dédaigné de vous les arracher. »

L'auteur de l'*Essai sur la Régén.* écrivait en 1788.

On voit par un tableau mis sous les yeux du ministre de l'intérieur, et cité dans le discours de M. Portalis, le 3 avril 1802 (15 germinal an X), qu'à cette époque la situation des cultivateurs alsaciens, relativement aux Juifs, n'était pas changée.

En 1808 le mal est encore aggravé : le gouvernement est forcé d'en venir aux mesures coercitives. Le décret du 17 mars place pendant dix ans les Juifs d'Alsace sous un régime d'exception, et annulle les créances usuraires. Il est dit, dans le rapport qui précède ce décret, que les Juifs avaient en portefeuille pour plus de neuf millions de titres exigibles. Le régime d'exception fut éludé; on se servit de Chrétiens qui prêtaient leur nom, et qui paraissaient comme les véritables créanciers; ainsi les Juifs furent soumis à une simple formalité, et le peuple ne fut pas soulagé.

Enfin, l'année 1818 voit reproduire les plaintes éternelles contre les Juifs d'Alsace; plaintes acca-

blantes, car ce n'est point une récrimination isolée, une opinion individuelle, une accusation hasardée, où la passion peut avoir prise, c'est l'autorité la plus imposante en matière administrative, ce sont des citoyens notables, propriétaires, désintéressés, indépendans par leur position, les conseils généraux des départemens du Haut et Bas-Rhin, qui expriment leurs craintes et leurs vœux *sur la multitude immense de billets extorqués.*

Nous ne multiplierons pas davantage les citations, nous les avons puisées de préférence dans le livre d'un écrivain favorable aux Juifs, et qui, pendant quarante ans, a défendu leur cause : nous indiquons les documens qui établissent les faits, et nous renvoyons le lecteur curieux des détails aux sources mêmes.

Voyez : *Essai sur la Régénération physique et morale des Juifs*, Metz, 1789. — *Observations d'un Alsacien sur l'affaire présente des juifs d'Alsace*, Francfort, 1779. — *Quelques idées sur l'usure des Juifs d'Alsace*, Paris, 1818. — *Vœux des conseils généraux des Haut et Bas-Rhin*, 1818. — *Rapport du ministre de l'intérieur*, 1808. — *Discours de Portalis*, 1802, etc.

(43) Les rabbins en Orient sont élus par toute la communauté, quand ils sont reconnus assez instruits dans la loi orale; mais en Occident ils sont choisis par les principaux rabbins; et l'esprit de corps, qui

préside à ces choix, laisse très-peu de chances au mérite : on voit même des consistoires dont les membres ne se renouvellent que quand il leur plaît. C'est peu encore de ces usurpations, produites par l'anarchie hiérarchique de la Synagogue, dans plusieurs contrées, le rabbin prononce sur les différends au civil; juge les matières de religion, *jus de non appellando*, explique les livres, célèbre les mariages, déclare les divorces, prêche s'il en a le talent, dirige l'instruction, impose des châtimens corporels, excommunie, maudit publiquement dans la synagogue tout Juif désobéissant, etc. Une telle accumulation de pouvoirs égale les rabbins aux anciens Druïdes : de là l'énorme influence qu'ils exercent sur leurs co-religionnaires, et l'inquiétude fondée que les Juifs inspirent à certains gouvernemens. On trouve des détails curieux sur les abus de la Synagogue et du rabbinisme, dans l'ouvrage d'un Israélite, intitulé : *Des Consistoires Israélites de France*, Paris, 1820, par Singer. Cet écrit, bien pensé, fort de raisonnement et de faits, prouve combien les abus sont enracinés.

L'excommunication conserve aujourd'hui chez les Israélites le caractère qu'elle avait chez les Chrétiens au dixième siècle : lorsque le Juif *Acosta* fut excommunié par les rabbins d'Amsterdam, on vit ses parens et ses amis le fuir comme un pestiféré ; il reçut trente-neuf coups de fouet dans la synagogue pour obtenir son absolution, se coucha par terre à la porte, et ceux qui sortaient marchaient sur lui. (*Voyez*

Léon de Modène, *Cérémonies des Juifs, Dissertation historique*, in-folio, pag. 69 et 70.)

(44) *Déclaration de Henri* IV, 24 mars 1603, et 18 octobre 1605. — *Lettres-patentes de Louis* XIII, 1632, *et de Louis* XIV, 1657.

(45) Basnage, *Histoire des Juifs*, années 1130, 1159, 1227, 1342 et 1492.

(46) On eut, en 1777, un exemple bizarre et singulier de la faculté accordée aux Juifs d'acquérir des immeubles, lorsque le parlement de Paris reconnut valable la nomination faite *à une cure* par un Juif, propriétaire d'une terre seigneuriale, en vertu de son droit *comme seigneur ;* mais les Juifs ne jouissaient point alors en France de l'égalité civile devant la loi.

(47) Léon, petit-fils d'un Juif opulent, fut porté au trône pontifical par une faction, au commencement du douzième siècle, et devint le compétiteur d'Anaclet (Innocent II). Le fils du Juif, comme le plus riche, resta quelque temps maître de Rome. Saint Bernard l'appelle *judaïcam sobolem* (race hébraïque).

(48) L'esprit intolérant des Juifs à l'égard de leurs frères, lorsqu'ils abandonnent la Synagogue pour embrasser une autre croyance, s'est manifesté à diverses époques par des vengeances cruelles.

Lorsqu'en 1752 un certain *Baruch Levi*, juif de Haguenau, fit sommer juridiquement le curé de Saint-Sulpice de le baptiser, il disait dans sa supplique à l'archevêque de Paris, ces propres paroles : « *Si je rejoins les Juifs, je suis sûr d'être empoisonné.* » (Mémoire imprimé à Paris, 1752.)

On lit dans l'*Essai sur la Régénération*, le fait suivant : « *Un rabbin italien ayant voulu se faire Chrétien, il y a environ vingt ans* (l'auteur écrivait en 1788), *reçut le baptême de sang de la main des Juifs.* » (Pag. 69.)

Beaucoup d'autres faits semblables pourraient être cités; mais, depuis cinquante ans, rien de pareil n'a été divulgué.

(49) « S'il s'élève parmi vous un prophète qui dise : Allons, suivons des dieux étrangers que vous ne connaissez pas, et servons-les, ce prophète sera mis à mort. Si votre frère, votre fils, votre fille, votre femme, vous disent : Servons des dieux étrangers; tuez aussitôt votre frère, votre fils, votre fille, ou votre femme..... Si vous apprenez que dans une de nos villes des gens méchans ont dit : Allons, servons des dieux à vous inconnus; vous passerez au fil de l'épée tous les habitans de cette ville, et vous la détruirez avec tout ce qu'elle possède, jusqu'aux bêtes. » (Deutéronome.)

(50) Daru, *Hist. de Venise*, liv. 11, t. 2, p. 122.

(51) *Supplica di Casciano Assirelli q. Francisco perchè siano cacciati gli Heberei*, in-4°, 1743. — Daru, *Hist. de Venise, pièces justificatives*, sect. 4, §. 7, tom. 6.

(52) *Édit du grand duc Côme* 1^er^, 1547. — Les Juifs de Livourne sont généralement de race espagnole; aujourd'hui même leurs registres nationaux sont tenus en Castillan. Livourne avait une synagogue desservie par douze rabbins; la communauté se régissait par un conseil de soixante membres appelés gouvernans; cinq membres désignés par le sort, nommés *massari* ou syndics, prononçaient sur les causes civiles, sans égard aux lois toscanes. — Ces Juifs pouvaient se livrer à toute espèce de négoce, excepté au commerce de *chiffons*, par lequel la peste s'introduisait souvent en Italie. Le Juif prêtait serment en justice *more hebraïco*, et son témoignage était reçu contre le Chrétien.

(53) On connaissait en Piémont deux manières de faire prêter serment aux Juifs : l'une, solennelle, sur le livre de la Loi et dans la synagogue ; l'autre, *tactis scripturis*, et la tête couverte du Taled, en présence du juge, surtout lorsqu'ils figuraient comme témoins.

(54) Flavien Josephe, chap. 4 de son *Histoire*, dit: « *Le pays que nous habitons étant éloigné de la mer, nous ne nous appliquons point au commerce, et n'a-*

*vons point de communication avec les autres peuples; nous nous contentons de fertiliser nos terres, etc.* » quel renversement de mœurs depuis ce temps-là chez les Hébreux !

(55) L'abandon de l'agriculture par les Juifs ne saurait être imputé à leur législation, en ce sens que la loi mosaïque ne l'interdit pas positivement; mais elle y met des restrictions qui ont dû produire cet effet à mesure que la science agronomique s'est agrandie et perfectionnée.

« *Tu ne sèmeras point ton champ de différentes graines.* »

Voilà par exemple un des commandemens de la loi qui a dû arrêter toute industrie. Ainsi lorsque le Juif a semé du blé, et que cette graine manque, il meurt de faim parce qu'il n'en a point d'autre. Il lui est défendu de greffer aucun arbre, ni d'avoir des arbres greffés; il ne peut croiser les races des animaux; il n'oserait atteler deux bêtes d'espèce différente à sa charrue; tous les sept ans il doit laisser la totalité de ses terres en friche, etc. On sent quel désavantage dut avoir un tel peuple, stationnaire par principes religieux au milieu des progrès de la civilisation et de l'agriculture. Les Juifs cultivèrent les terres des Goths et des Maures en Espagne, ils s'adonnent encore aujourd'hui à la culture en Pologne; mais observons que c'est seulement comme esclaves et comme régisseurs. D'autres les font valoir pour leur propre compte dans l'Ukraine, la Lithuanie, et au

rapport des voyageurs, ils y sont pauvres et misérables. (*Voyage en Pologne, Russie*, etc., par Coxe.) Michaëlis est entré à ce sujet dans des détails curieux; on peut consulter son ouvrage sur la *Loi Mosaïque*, §. 38, 44. Ce qu'il rapporte est d'autant plus digne d'attention, qu'il s'est donné beaucoup de peine à recueillir ce qui est relatif au judaïsme.

(56) Pendant la courte existence du royaume de Hollande, on voulut former un corps militaire entièrement composé de Juifs; à peine eut-on rassemblé quelques hommes qu'il fut supprimé comme dangereux.

(57) Nous ne pouvons entrer dans le détail immense des pratiques minutieuses qui rendent le Juif étranger à la sociabilité au milieu des autres peuples, il faudrait écrire un volume ; d'ailleurs on peut consulter les *Cérémonies des Juifs* par Léon de Modène; nous nous bornons à citer à l'appui de nos assertions le passage suivant du Lévitique :

« *De toutes les bêtes à quatre pieds vous pourrez manger celles dont la corne du pied est fendue, et qui ruminent. Quant à celles qui ruminent, et dont la corne du pied n'est pas fendue, comme le chameau, vous n'en mangerez point, et vous les considérerez comme impurs. Le hérisson terrestre qui rumine, et qui n'a pas la corne du pied fendue, est impur; le lièvre, parce qu'il rumine et qu'il n'a pas la corne du pied fendue; le pourceau, parce qu'ayant la corne*

*fendue, il ne rumine pas. Vous ne mangerez point de la chair de ces bêtes, vous ne toucherez pas à leurs corps morts. Parmi les animaux aquatiques vous pourrez manger tout ce qui a des nageoires et des écailles ; ce qui se remue, ce qui vit dans les eaux sans avoir de nageoires et d'écailles vous n'en mangerez point. Parmi les oiseaux vous ne mangerez point l'aigle, le griffon, le milan, le vautour, le corbeau, l'autruche, le hibou, l'arus, l'épervier, le chathuant, le cormoran, l'ibis, le cygne, etc., mais pour tout ce qui a quatre pieds vous pourrez en manger; enfin vous regarderez encore comme impurs, la belette, la souris, le crocodile, etc.* »

On sait aujourd'hui que le lièvre n'a point le double estomac des ruminans; mais on prenait apparemment le mouvement de ses lèvres pour l'action de ruminer : cet animal est rare en Orient, sa chair y est de mauvaise qualité; il était tout simple de le mettre au rang des *impurs*, et Mahomet interdit l'usage de cette viande aussi bien que Moïse. En torturant le texte du Lévitique, les Juifs allaient beaucoup plus loin, ils appelaient *impurs* tous les peuples incirconcis; de là l'usage de ne point apprêter à manger avec des ustensiles servant à des personnes qui ne sont pas de leur nation. Quand il est question d'égorger un animal, il faut que cela s'exécute avec un soin tout particulier, car il y a un temps propre à l'action; le sang doit couler vite et sans interruption ; il ne doit couler que sur la terre

ou sur la cendre, etc. En voilà assez pour démontrer qu'un vrai Juif, un Juif non pas dévôt, non pas fanatique, mais simplement religieux observateur de sa croyance, ne peut faire la guerre mêlé aux soldats des autres nations, ni s'adonner à la navigation.

Un rabbin distingué entre les Juifs modernes, a dit: « La loi israélite dispense des observances religieuses, là où il y a collision entre celles-ci, et le devoir également religieux de défendre *la patrie.* »

Mais ce n'est là qu'une subtilité. Qu'est-ce que la loi entend par *la patrie des Juifs?* c'est évidemment Jérusalem, ce n'est pas *la patrie des Gentils.* Si on veut continuer de jouer sur les mots, on dira que le sanhédrin de Paris dispense des observances au milieu des Chrétiens quand il s'agit de défendre l'État; mais la décision du sanhédrin est-elle infaillible dans une matière aussi délicate? est-elle unanimement admise par les Juifs? c'est ce qu'on ignore.

Plusieurs observances du judaïsme furent communes aux anciens Égyptiens et à d'autres peuples orientaux; l'opinion la plus générale est qu'elles étaient fondées sur des principes sanitaires déduits du climat et de l'expérience. La Palestine passait pour un pays de lépreux où la chair de pourceau devenait un aliment mortel; on avait observé que la salure des eaux rendait le peuple sujet aux maladies de la peau, et que la circoncision y était d'une utilité physique. Philon dit, en termes clairs et précis,

que cette opération fut regardée comme un préservatif contre une espèce de bubons ou carbonnelles qui viennent aux incirconcis, et que les modernes connaissent sous le nom de *phimosis*. Ludolph assure que les Éthiopiens pratiquent la circoncision uniquement par des raisons de santé; il paraît d'ailleurs qu'elle est plus nécessaire à mesure que les pays qu'on habite sont plus voisins de l'équateur.

(58) Les Juifs avaient, à la fin du seizième siècle, neuf synagogues à Rome, dix-neuf dans la Campanie, trente-six dans la Marche-d'Ancône, douze dans le patrimoine de Saint-Pierre, onze à Bologne, une à Milan, et treize dans les autres petits États italiens. Outre les taxes éventuelles et arbitraires, ces synagogues payaient leurs droits d'autonomie; quelques-unes étaient taxées jusqu'à sept cents écus par an.

(59) *Mendoza*, liv. 3, chap. 27.

(60) *In lege Wisigothorum*, lib. 12, tit. 2 et 3. — *Georgisch corp. Jur. Germ. Ant.*, pag. 2155, *seq.* — lib. 12, tit. 2 — lib. 6, tit. 3, *etc.*

(61) Les Juifs avaient à Tolède, sous la domination des Maures, une école célèbre près de *Santa Maria la Blanca*. Ce monument, changé depuis en église, laisse voir encore aujourd'hui, sur les murailles et sur les poutres, des inscriptions hébraïques en beaux caractères. (*Itinéraire descriptif de l'Espagne* par Delaborde, tom. III, pag. 281.)

(62) Il parut à Madrid, en 1802, la traduction d'un manuscrit arabe de la bibliothèque de l'Escurial, sur l'agriculture, par Dom Joseph Bangueri. On peut y prendre une idée exacte du génie des Maures, dans l'art hydraulique appliqué à l'irrigation des terres; il paraît même, d'après ce manuscrit, qu'ils connaissaient plusieurs plantes curieuses et utiles dont la trace est perdue. Voyez aussi l'*Économie politique et rurale des Arabes et des Juifs* par Reynier.

(63) *Vit. St-Hil. ad calcum, oper. St. Léon pap.* 1 — tom. 1.

(64) Voici à peu près comment les historiens rapportent la cause de la puissance éphémère des Juifs à Tolède.

Un Israélite, nommé *Joseph*, étant premier ministre d'Alphonse VIII, jouissait d'une grande faveur; un de ses commis, ayant encouru sa disgrâce, résolut de le perdre : il s'annonça au roi comme pouvant lui procurer de grands trésors, et demanda seulement en échange huit têtes de Juifs à son choix, ce qui lui fut accordé. Les biens des huit victimes passèrent aussitôt dans les mains du perfide, qui donna l'argent promis au prince. Un tel succès l'enhardit, il mit en délibération s'il s'emparerait des biens de toute la nation. Déjà une loi proscrivait le judaïsme; les Juifs, instruits du danger, passaient les jours dans le jeûne et la prière ; les rabbins conseillèrent d'envoyer vers le monarque une jeune fille vierge, pour implo-

rer sa clémence : on choisit Rachel; Alphonse, épris de ses charmes, révoqua l'arrêt, et fit pendre le persécuteur des Juifs.

Le fond de cette histoire, qui semble une parodie du livre d'*Esther*, est gravement développé dans les auteurs espagnols et arabes; les rabbins, selon leur usage, l'ont encore défiguré par des circonstances et des fables absurdes. Ce même événement a fourni le sujet d'un drame au théâtre espagnol.

Les Juifs, à cette époque, c'est-à-dire au commencement du treizième siècle, étaient au nombre de douze mille à Tolède, jouissant d'une entière tolérance, ayant des synagogues et des académies.

(65) *Vie de Cromwel, par Grego Leti.*

(66) Voyez le préambule des *décrets du sanhédrin* de Paris, février 1807.

(67) Le treizième siècle fut un des plus fertiles en *faux Messies*; depuis lors on en compte plus de vingt jusqu'au fameux *Zabathay tzévi*, qui, en 1666, après avoir suscité une espèce de révolution en Orient, se fit mahométan pour n'être pas empalé. (Voyez *la note n.* 23, *État littéraire*, *ci-après.*) Les rabbins, abusant de quelques paraboles, annonçaient qu'on préparerait pour le repas du Messie le taureau *Béhémoth*, si gros qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes. La populace juive, malheureusement très-ignorante, est encore entêtée de cette rê-

verie rabbinique ; elle prend l'hyperbole à la lettre, et joue assez souvent sur sa part du bœuf *Béhémoth*.

(68) C'est le pape Innocent III qui prêcha la croisade contre les Maures d'Espagne; les historiens la placent en l'année 1212, époque à laquelle fut livrée la bataille de Tolosa.

(69) Llorente, *Hist. de l'Inquisition*, tom. I, pag. 147.

(70) Llorente, *ibid.*

(71) *Recueil de bulles et de lois*, imprimé à Tolède, en 1550.

(72) En l'année 1492, on accusa les Juifs en Espagne d'exciter à l'apostasie ceux d'entre eux qui s'étaient faits chrétiens. On leur imputait beaucoup de crimes imaginaires ; on rappelait la loi du code de *las partidas*, portée en 1255, dans laquelle il est question de l'accusation bannale, si souvent renouvelée, d'enlever les enfans chrétiens pour les crucifier, et de se servir de leur sang pour les enchantemens et maléfices. On parlait du vol d'une hostie consacrée, à Ségovie, d'une conspiration formée à Tolède, d'empoisonnemens par les médecins et les pharmaciens juifs ; on attribuait enfin au Juif Maïr la mort de Henri III, roi de Castille. Il en était de ces accusations comme de celles dont on les chargeait en d'autres pays, elles se réduisaient à un petit nombre de faits

isolés, dont on s'appuyait pour justifier les proscriptions en masse et s'emparer de leurs biens.

(73) Paramo, *de Origine et Progressu Officii, S. Inquisitionis*, imprimerie royale de Madrid, 1589.

(74) Bernaldez. — Lalegua, *Hist. de Malaga*, tom. 3. — *Annales* de l'*Aragon*, liv. 20, chap. 71. — Llorente, *Hist. de l'Inquisition*.

(75) Llorente, *Hist. de l'Inquisition*.

(76) L'excessive population des Juifs en Occident a plusieurs causes naturelles : 1° leur aptitude au mariage ; 2° la Loi, qui en fait un devoir à dix-huit ou vingt ans au plus tard; 3° la faculté d'épouser leurs nièces, les filles de leurs frères ou de leurs sœurs ; 4° leur vie sobre et réglée ; 5° leur éloignement pour la profession des armes ; 6° l'usage du divorce qu'ils nomment *Ghett*, mais auquel les rabbins ont mis beaucoup de restrictions. De tous les hommes, les Juifs sont les plus ardens à multiplier, par cette espérance, qu'ont parmi eux les familles, d'y voir naître un roi qui sera le maître de la terre. Leur multiplication prodigieuse en certains pays a fixé l'attention des gouvernemens; on a entravé leurs mariages, leurs établissemens, par des lois civiles, des réglemens de police. D'après les observations des publicistes, et les recensemens, le nombre des Juifs régnicoles en Alsace a triplé en moins d'un siècle.

Benjamin de Tudèle n'en comptait de son temps

que trois cent quatre-vingt mille en Europe et en Asie; mais un tel dénombrement n'est pas facile à faire. On calcule assez généralement aujourd'hui qu'il peut y avoir cinq à six millions de Juifs dispersés sur la terre, dans lesquels la France entre pour 50,000, l'Italie pour 200,000, l'Espagne et le Portugal pour 10,000, l'Allemagne et la Pologne pour plusieurs millions. Wallace prétend qu'il y en avait sept millions en Palestine au temps de David. La polygamie cessa peu à peu en Occident depuis le quatrième siècle. Le dénombrement qui les porte à 50,000 en France date de 1810, il est conforme aux documens recueillis par le consistoire central de Paris; mais, comme nous l'avons déjà observé, les Juifs donnant eux-mêmes ces renseignemens, et étant intéressés à exagérer leur population afin de se donner plus d'importance, tout calcul de ce genre ne repose que sur des probabilités.

# DEUXIÈME PARTIE.

## ÉTAT COMMERCIAL.

(1) Il est resté dans la langue française une locution monumentale des mœurs des siècles barbares : *Vivre honorablement*, c'est-à-dire vivre à son aise, sans rien faire, parce que rien n'était si vil qu'un serf travaillant à la terre, un Juif, un marchand, un usurier. Presque tous les idiomes ont retenu de ces images qui caractérisent l'état de la civilisation, et qui sont comme les témoins des préjugés ou des erreurs des âges. Plusieurs philosophes ont regardé le négoce dans les mains de la noblesse comme opposé à l'esprit de monarchie. Chez les Grecs, et plusieurs autres peuples, tout *bas-commerce* était infâme.

(2) L'usure est-elle ou non défendue par la loi mosaïque? « Cet endroit de l'Écriture, dit Pinto, n'a jamais été bien entendu. » *Usure* et *intérêt* signifiaient la même chose chez les Romains; il y a deux termes en hébreu : *nesseg* et *tarbit*, l'un est l'*intérêt*, l'autre l'*usure*. Il est permis aux Juifs de prêter à *intérêt* à l'étranger, mais non pas d'exercer l'*usure*. Le texte qui autorise le prêt à l'étranger *ne peut et ne doit s'entendre que des nations étrangères avec les-*

*quelles les Juifs font le commerce, et qui leur prêtent elles-mêmes.* » (Décisions du sanhédrin de Paris, 1807.) De tout temps les Juifs, par un relâchement de la morale de Moïse, n'en ont pas moins exercé l'usure, s'appuyant sur ce passage interprété par quelques rabbins casuistes à la manière d'Escobar et de Sanchez : « *Tu prendras usure de l'étranger; mais de ton frère tu n'en prendras point.* » L'étranger était l'*Hettéen*, l'*Amorrhéen*, etc.; par extension, ils y ont compris les autres nations, qu'ils appelaient *idolâtres*, et surtout les Gentils qui les persécutaient; mais dans les pays où ils sont traités en hommes par les princes et les peuples, le plus grand nombre d'entre eux admet que l'usure est contraire, non-seulement à l'esprit de la loi écrite, mais encore à la loi naturelle.

(3) Agobar, *de insolentiâ Judæorum*, tom 1, pag. 64, édition Baluze.

(4) Il y a près de deux siècles, on trouva sur la montagne de *Fourvières*, à Lyon, une médaille relative à la synagogue que les Juifs y avaient élevée. (Menetrier, *Hist. cons. de la ville de Lyon*, liv. 3, pag. 219.) Sous Charlemagne, les marchands des côtes de Toscane et ceux de Marseille allaient trafiquer chez les Grecs à Constantinople et au port d'Alexandrie, d'où ils rapportaient les richesses de l'Asie. Venise et Gênes, si puissantes depuis par le commerce, n'attiraient pas encore à elles les richesses des nations. Rome, Ravennes, Milan, Lyon, Arles,

Tours, avaient des manufactures d'étoffes de laine; on damasquinait le fer à l'exemple de l'Asie, et l'on commençait à fabriquer le verre. Ces manufactures furent détruites par la décadence et la dissolution des vastes états de Charlemagne. On tira toujours les étoffes de soie de l'Orient par l'entremise des Juifs.

(5) *Capitul. Karol. Calv.*, tit. 50, liv. 3.

(6) *Hist. gén. du Languedoc,* liv. 2, tom. 2.

(7) La conduite des barons et des Juifs, à cette époque, caractérise l'esprit du gouvernement féodal. Il existait en France, vers le milieu du treizième siècle, plus de quatre-vingts seigneurs frappant des monnaies altérées, et portant de toutes parts atteinte à la foi publique. Les Juifs, principaux instrumens de la fraude, ne faisaient que très-peu de pièces d'or ou de billon, parce que la matière première des unes était rare, et qu'ils gagnaient trop peu à falsifier les autres; aussi la plupart des anciennes monnaies seigneuriales étaient-elles d'argent. Cet état de choses détruisant toute confiance, paralysant tout essor de commerce, bornait les transactions à des échanges. (Leblanc, *Traité hist. des monnaies.* — *Recherches de Pasquier.* — *Tobiesne*, etc.)

(8) *Dubois*, tom. 2, pag. 333. — *Police*, tom 1^er^, pag. 283. — Félibien et Lobineau, *Hist. de Paris*, tom. 1^er^, pag 345, § 59.

(9) Mathieu-Paris, *Historia major Angliæ.* — Accord de l'année 1206, passé entre le roi, la comtesse de Champagne, et Guy de Dampierre. — Slowe, *in his survey of London*, liv. 3, pag. 54.

(10) *Dissertation sur l'origine de la ville de Paris*, par Félibien et Lobineau, tom. 1^er^, 3^e^ partie, pag. 58, § 9.

(11) Vassebourg, *Antiquités de la Gaule, Belg.* 1-7, fol. 480 et suivans.

(12) Dans le dernier siècle, Genève, Brême, Augsbourg, Nuremberg, Hambourg, ne souffraient pas les Juifs dans leurs murs; quelquefois seulement il leur était permis d'y circuler en payant un florin par heure et un ducat par jour. A Francfort, ils ne pouvaient avoir ni écritaux ni marchandises exposés, on les obligeait à tenir leurs magasins exactement fermés. En Alsace, avant la révolution, ils ne pouvaient trafiquer que de vieux habits, et de marchandises qui ne se mesurent pas à l'aune. (*Fischer, Hist. du commerce.*) Il est certain que, grâce aux idées du siècle, ils n'ont jamais eu, ni dans l'Europe, ni dans aucune autre contrée du globe, un calme pareil à celui dont ils jouissent en France.

Le système des emprunts auquel sont réduits la plupart des gouvernemens de notre âge, a placé les capitalistes juifs à la tête des affaires de finances dans les principaux États de la chrétienté, et rendu tout

à coup à cette nation une importance qu'elle n'avait plus.

(13) *Histoire civile de Sandi*, liv 9. (Lois de Venise relatives aux Juifs, aux Turcs, aux Arméniens et aux Grecs.)

(14) Joseph Rohr; *Aperçus statistiques sur la Gallicie.—Vœux des conseils généraux des départemens du Haut et Bas-Rhin*, 1818. Il est de notoriété que l'Alsace, et particulièrement le Sundgau, est en proie de temps immémorial au fléau de l'usure judaïque.

(15) Fischer, dans son *Histoire du Commerce d'Allemagne*, fait honneur à ses compatriotes de l'invention des lettres de change; d'autres auteurs l'attribuent aux Florentins de la faction guelphe, lorsque chassés par les gibelins, ils se réfugièrent en France; mais il faut la restituer aux Juifs, auxquels elle appartient légitimement. On en trouve la preuve dans un registre de la chambre des comptes de Paris, intitulé *Judæi*, et qui remonte à Philippe-le-Bel. Quelques-uns prétendent qu'ils ont inventé les assurances et les banques, adoptées d'abord par les Vénitiens, les Génois, et ensuite par toute l'Europe.

(16) La tribu des *Parias* est, comme chacun sait, en horreur aux Indiens aussi bien que les Juifs le furent aux Gentils; elle exerce les professions les plus viles,

enterre les morts, transporte les immondices, habite loin des cités, et se nourrit des animaux morts naturellement. Si un homme de cette tribu ose porter la main sur un Indien d'une autre classe, celui-ci a le droit de le tuer sur-le-champ. (Raynal, *Hist. des Deux-Indes.*) Tout cela n'approche point encore de l'oppression exercée sur la race mexicaine par les farouches conquérans du Nouveau - Monde. « En 1522, un capitaine espagnol ou plutôt un tyran, parut dans la province de Nicaragua, pays fertile et délicieux, couverte d'une immense population; le barbare vint à bout d'y anéantir toute la race indienne jusqu'au dernier homme, et de rendre la contrée déserte. Il employait les Indiens comme bêtes de somme aux transports publics: on attachait ces malheureux ensemble, on les chargeait de fardeaux de trois ou quatre arrobes, leur refusant la nourriture et les accablant de coups s'ils n'avançaient pas assez vite. Les Indiens, pliant sous le poids, tombaient d'épuisement; alors leurs cruels gardiens s'en débarrassaient en les tuant sur la place. Chaque Espagnol pouvait demander au cacique un certain nombre d'esclaves, et chacun d'eux n'en voulait pas moins de cinquante. Depuis l'année 1523 jusqu'en 1533, il a été transporté dans les mines du Pérou et de Panama cinq cent mille Indiens, enlevés comme esclaves, et qui ont tous péri. Depuis 1518, que les Espagnols entrèrent dans la Nouvelle-Espagne, jusqu'en 1530, ils n'ont cessé de massacrer des hommes sur un territoire

de 450 lieues autour de Mexico, et où l'on trouve quatre ou cinq royaumes aussi grands que l'Espagne; il est mort quinze millions de naturels en 46 ans !... » (*Mémoires de Las Casas*, évêque de Chiapa.)

## TROISIÈME PARTIE.

### ÉTAT LITTÉRAIRE.

(1) En considérant Moïse comme le plus ancien législateur et le plus ancien poëte, nous nous conformons à la chronologie et à l'opinion généralement reçue. Il ne nous appartient pas d'examiner si cette chronologie et cette opinion sont contestées, c'est une polémique étrangère à la question que nous traitons.

(2) Voyez la *Bibliothèque rabbinique de Bartolocci*, 4 vol. in-fol. Dans cette collection de docteurs célèbres, on trouvera par exemple, le rabbin *Éliézer*, dont il est dit modestement que quand le firmament serait de vélin, et que l'eau de la mer se changerait en encre, cela ne suffirait pas pour écrire tout ce qu'il savait; un Abba Saül qui, ensevelissant les morts, trouva l'œil d'Absalon dans lequel il se cacha jusqu'au nez, etc. Telles sont malheureusement les absurdités ressassées dans les livres juifs et les écoles de la plupart des synagogues.

(3) C'est l'opinion de plusieurs érudits, que les Juifs n'employèrent les points-voyelles dans la *Massore* que postérieurement à l'époque où on les introduisit dans le Koran; les savans n'étant point d'accord sur cet article, nous avons adopté l'avis qui nous a paru le plus unanime.

(4) On sait que le fond de l'hébreu de Rabbin a été pris de l'hébreu de la Bible, idiome très-concis auquel les Juifs espagnols, français, allemands, italiens, ont accommodé une foule de mots usuels, empruntés aux peuples au milieu desquels ils vivent, afin de pouvoir exprimer le fond des choses, surtout en ce qui regarde les arts et les sciences. David de *Pomes* ou *Pomis*, Juif italien, a donné à Venise, en 1587, un dictionnaire curieux et utile de cet hébreu de Rabbin, dans lequel il indique par colonnes, les mots tirés de la Bible correspondans à l'italien et au latin, et ceux nouvellement adoptés, qu'il nomme *diction étrangère*. Ce dictionnaire n'est pas moins précieux que celui du Buxtorff pour ceux qui se livrent à l'étude des langues.

(5) L'idée d'un monde qui devait périr et se renouveler remonte à la plus haute antiquité; elle était fort accréditée chez les anciens peuples de l'Asie mineure, de la Syrie et de l'Égypte. Berose pensait que la terre serait soumise à un déluge et à un embrasement universel; il annonçait *l'incendie* lorsque toutes les planètes se réuniraient en conjonction au

même point dans le signe de l'Écrevisse, et *l'inondation* quand les mêmes astres se trouveraient aussi en conjonction dans le Capricorne. Lucain, Ovide, Lucrèce, Cicéron adoptèrent cette opinion; les Juifs cabalistes s'en emparèrent et la reproduisirent au dixième siècle. Rien de nouveau sous le soleil!... (*Voyez* Bailly, *Astronomie ancienne,* in-4°, pag. 137, édit. de Paris, 1781.)

(6) *Éclaircissemens de questions importantes sur l'histoire de la nature et des arts,* par Michaëlis, traduit de l'allemand, pag. 178 et 179. *Voyez* aussi le livre *des Rois,* chap. 4-29, où il est question de la *vigne des champs.* On peut se faire une idée de l'ignorance des botanistes juifs, et des erreurs dans lesquelles ils sont tombés, en lisant les *Exercitations* de Saumaise. Salomon, suivant les livres sacrés, avait fait la description de toutes les plantes depuis le *cèdre* jusqu'à l'*hyssope;* malheureusement ce savant ouvrage a péri, et c'est encore ici qu'il faut s'écrier :

« Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire? »

(7) Les Juifs croyaient que les cieux étaient solides. On les nommait en hébreu *rakiak,* mot qui exprime une plaque de métal, un corps étendu et ferme, et que l'on a traduit par *firmament.* Ce firmament portait des eaux, lesquelles se répandaient par des ouvertures appelées cataractes; les étoiles étaient considérées comme des *points* dans les *nuées;* les Juifs

soumettaient les corps et les événemens à leur influence. Au reste, cette physique était celle d'Origène, de saint Augustin, de saint Cyrille, et d'un grand nombre de docteurs ; on n'en connaissait pas d'autre.

(8) L'imprimerie, la poudre, les glaces, les télescopes, le compas de proportion, la machine pneumatique, le vrai système de l'univers, tout cela fut étranger aux Juifs. Tandis que les nations s'élançaient dans des routes inconnues, ils s'occupaient de puérilités, de chimères théologiques ; ils inséraient dans leurs livres une multitude d'anachronismes, de rêveries, de transpositions, d'ignorances, de fables ; ils disputaient sur les bancs pour des choses incompréhensibles. Dans les disputes ordinaires, comme chacun sent qu'il peut se tromper, l'opiniâtreté n'est jamais extrême ; il n'en est pas de même des disputes de religion. On ne pouvait pas plus accorder les Juifs en écoutant leurs subtilités, qu'on ne pouvait abolir les duels en établissant des écoles où l'on eût raffiné sur le point d'honneur.

(9) *Voyez* Riccius, *de motu oct. sph.*, pag. 25. Le Juif *Abensid* eut pour collaborateurs dans son travail des *Tables Alphonsines*, des savans chrétiens et arabes, c'est pourquoi les auteurs attribuent ces tables tantôt aux uns et tantôt aux autres.

Suivant les Hébreux, la septième année est sabbatique, et la quarante-neuvième, la grande année du jubilé. Abensid adopta le prétendu mouvement d'os-

cillation des étoiles en longitude, inventé ou renouvelé par Thebith; on s'aperçut bien alors que ce mouvement, borné à 9 ou 10°, ne suffisait pas pour expliquer la progression des étoiles, qui, depuis Ptolémée, s'étaient avancées de plus de 15°; mais il plut à Abensid de réunir le mouvement progressif avec celui imaginé par Thebith, et de conformer ces hypothèses aux nombres de la cabale, et non aux observations astronomiques; en conséquence il supposa que le premier de ces mouvemens ne s'acccomplissait pas en trente-six mille ans, ainsi que Ptolémée l'avait cru, mais dans quarante-neuf mille, c'est-à-dire, dans mille années jubilaires, et il admit une inégalité dont la période était de sept mille ans ou de mille années sabbatiques, ce qui était tomber d'une erreur dans une autre. (*Voyez* Bailly, *Hist. de l'ast. moderne*, pag. 301.)

Les Tables Alphonsines coûtèrent 40,000 ducats selon quelques-uns, et 400,000 selon quelques autres; peut-être y a-t-il dans cette dernière version quelque erreur de chiffres.

(10) Il est aisé de juger par les descriptions du temple de Salomon, que les Juifs, même dans le temps de leur prospérité, n'avaient parmi eux ni Vitruve, ni Michel-Ange, ni Bramante, ni Perrault.

« *Il fit au temple des fenêtres de côté, et sur la muraille du temple des échafauds tout autour; et l'échafaud d'en bas avait cinq coudées de large; et le troisième échafaud avait sept coudées de large.....*

*et il plaça des poutres tout autour, afin qu'ils ne touchassent pas à la muraille; et il fit un étage sur toute la maison qui avait cinq coudées de hauteur*, etc. »

Une architecture si barbare révolte ceux qui ont la moindre connaissance de ce bel art.

« Il est à croire, dit Winckelmann, que les beaux-arts qui ne sont pas de première nécessité ne furent jamais exercés par les Juifs, car ils se servaient d'artistes phéniciens, dans les temps même qu'ils florissaient le plus. » (*Hist. de l'Art chez les anciens.*)

(11) Les Juifs mêlés aux Arabes dans les beaux temps de la gloire des califes sont restés étrangers au sentiment délicat de leurs maîtres pour les arts. Les Maures connaissaient en musique le quatrième, le cinquième et le huitième accord; ils ignoraient le troisième, ainsi que le *bémol* et le *dièze*. Ils excellaient dans les airs doux et tendres; ils eurent dans Cordoue une école célèbre, dont les élèves faisaient les délices de l'Espagne musulmane aussi bien que de l'Asie. Abi-Zetti, Alfarabi, Aliben, Alhassani, écrivirent sur la musique. On trouve dans les manuscrits de l'Escurial, les notes de la musique arabe, les dessins de plus de trente instrumens, l'histoire de quatorze fameux musiciens arabes, et celle de quatre chanteuses qui furent les favorites des califes, mais il n'est jamais question des Juifs.

(12) On lit, dans une dissertation adressée par les ministres protestans *Morin* et *Bochart* au savant

Huet sur le passage du premier livre des *Machabées*, chap. 12, vers. 21, où *Arius*, roi des Lacédémoniens dit au grand-prêtre juif Onias : « *Il a été trouvé dans les écritures touchant les Spartiates et les Juifs qu'ils sont frères étant tous de la race d'Abraham*, etc.; » on lit, disons-nous, que les Lacédémoniens descendaient des *Édoniens;* Morin et Bochart examinent à cette occasion en quel temps les Iduméens se sont établis dans la Thrace, et ils croient que ce fut lorsque Josué, s'emparant de la Palestine, plusieurs Cananéens refluèrent en Europe sous la conduite de Cadmus. Grotius et Huet pensaient que les Lacédémoniens descendaient des anciens *Pélasges*, venus de l'Arabie dans la Grèce. Les critiques ont refuté le passage *des Machabées* se fondant sur ce qu'il n'y avait point de roi de Lacédémone nommé *Arius;* mais il est à croire que les Juifs, qui étaient dans l'usage d'estropier les noms propres, ont voulu dire *Aretès,* qui était contemporain d'Onias, et qui n'était pas roi, attendu que Lacédémone n'avait plus de rois à cette époque. (Voyez *Nouvelles de la République des lettres*, juillet 1684.)

(13) *Voyez* Levy Barrios, « *Relacion de los poetas y escrittores espagnolos de la nacion judaïca. Amstelodama.* »

Juda Levy, auteur du *Cosry*, espèce de traité polémique sur la religion, écrivit vers le milieu du douzième siècle. Il a fait une élégie sur la ruine de Jéru-

salem, traduite par *Bing* et *Mendelssohn.* Rabbi-Moseh ou Mosé (*Aran de Zaragua*), autre Juif espagnol, donna en langue provençale, vers le milieu du quatorzième siècle, un poëme sur le *jeu des échecs;* il en existe une traduction en castillan, à l'Escurial. Ce poëme fut imité depuis par Guillaume de Laferrière, poëte français contemporain de Charles IX, et copié ensuite par plusieurs autres.

(14) *Voyez* Cuzani, *disc.* 2, n^os^ 69, 618.

(15) Maïmonides, Rabi-Moses ou Rambam, naquit à Cordoue l'an 1139, suivant le comput vulgaire, et l'an 1131, ou 1136 suivant le calcul des rabbins. (*Voyez* Boissi, *sur la vie de Maïmonides.*)

(16) Mendelssohn, né dans l'indigence avec une santé faible et un corps infirme, s'est placé dans le dix-huitième siècle au rang des écrivains les plus distingués de l'Allemagne; le premier il a donné à une langue qui n'était pas la sienne, de la clarté, du nombre, de la grâce et de l'énergie; les Allemands l'ont surnommé le *Platon moderne.* Ce célèbre Juif est principalement connu en France par le *Phœdon;* imitation du beau dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme. Il fut disciple du fameux Lessing; auparavant il avait fait des études et tenu école à Dessau, mais quelles études que celles d'un Juif indigent!... Ainsi que Maïmonides, qu'il avait pris pour modèle, il fut inégal, et long-temps en butte à la persécution.

(17) Imprimé à Naples, in-folio, 1492.—Sabonieta, in-4°, 1559. — Venise, in-4°, 1556, etc.

(18) Imprimé sans date, 2 vol. in-folio. (Voyez *la description qu'en donne Rossi, Ann. hébr. Typ.* pag. 126.)

(19) Traduit par Aben-Tibon; réimprimé à Venise. L'édition la plus récente est celle de Berlin, in-4°, 1791.

(20) Voici le sommaire des treize articles fameux extraits de Maïmonides, et qui peuvent être regardés comme la profession de foi d'une grande partie des Juifs.

1. Je crois d'une foi parfaite que Dieu a créé le monde et qu'il le gouverne.

2. Je crois qu'il est un.

3. Il est immatériel.

4. Il est premier et dernier; avant lui rien n'existait. Il survivra à tous les êtres.

5. On ne doit adorer que lui.

6. Tout ce que les prophètes ont annoncé et enseigné est vrai.

7. La doctrine de Moïse est vraie; il est *le chef de tous les sages, devanciers, contemporains et postérieurs.*

8. Dieu a donné à Moïse la loi telle que nous l'avons; elle a été dictée par Dieu même.

9. Cette loi est invariable ; Dieu ne lui en substituera pas une autre.

10. Il connaît le cœur, les pensées, les actions des hommes.

11. Il récompense les bons et punit les méchans.

12. Le Messie viendra, et j'espérerai toujours son avénement quoiqu'il soit différé; *il sera d'un bien plus grand mérite que tous les autres rois;* il sera de la race de David et de Salomon.

13. Les morts ressusciteront au temps marqué dans les décrets de Dieu, dont le nom soit loué et béni dans tous les siècles. *Amen.*

(Commentaires sur la *Mischna*, traité *Sanhédrin*, chap. *Helec.*)

Ces treize articles fondamentaux, dictés par le plus savant et le moins superstitieux des docteurs hébreux, sont fondés sur une morale pure; mais ils établissent cependant que les Juifs seuls sont les sages, les élus, système dont le cercle ramène à l'intolérance. N'oublions pas que les nègres représentent le diable *blanc*, précisément parce qu'ils sont *noirs.*

Les Juifs orthodoxes se regardent donc seuls comme les élus, les confidens, les vrais enfans de Dieu, auxquels l'héritage céleste est promis; Maïmonides dit ailleurs que ceux qui nient ces maximes *sont abominables, dignes de mort,* etc. Les Chrétiens ne semblent pas exceptés, car les Chrétiens n'étaient alors, pour la plupart des Juifs, que des *idolâtres*, des *déserteurs de la synagogue, des impurs;* or Maïmonides dit

encore très-positivement *qu'il faut convertir l'idolâtre ou le tuer;* que *si un Juif passe près d'une église aux environs de laquelle il y ait quelque image ou quelque statue, et que dans le même instant il lui entre une épine ou une écharpe dans le pied, il ne se baissera point pour ôter l'épine, de peur qu'on ne croie qu'il se baisse pour rendre hommage à la statue.* Ceci démontre que Maïmonides n'était pas toujours d'accord avec lui-même, et qu'il retombait souvent dans le système intolérant des Rabbanistes. Au surplus les décisions de Maïmonides sont loin d'être généralement admises par les Juifs, et plusieurs sont regardées avec raison comme dangereuses.

Sixte de Sienne dit vaguement que les Juifs maudissent les Chrétiens trois fois par jour, et prient Dieu de les confondre et de les exterminer. Il prétend qu'on trouve ce commandement dans certaines éditions du Talmud; le rabbin Manassé, sans nier le fait positivement, le réfute par une subtilité, en disant que cela ne regarde que certains *hérétiques*, et qu'il ne s'agit pas des Chrétiens; mais les Chrétiens ne sont-ils pas *hérétiques* aux yeux du vrai Juif? Voilà la question. Celui-ci n'est-il pas persuadé que Dieu *lui a ordonné de détruire les nations?* Ne les regarde-t-il pas comme *idolâtres?* Peut-il prier de bonne foi pour les princes et les états, lorsqu'il attend un Messie régénérateur, un vengeur? Le savant mystagogue Buxtorf ne le croit pas. Nous citons simple-

ment les autorités, les faits, nous ne préjugeons rien dans une matière si délicate. Il est certain que, pour mettre fin aux récriminations, les Juifs modernes ont supprimé les commandemens dont il s'agit dans leurs rituels, car on ne les trouve nulle part, au moins dans ceux qui sont ostensibles : cette sage mesure leur fait honneur. Il faut encore ajouter que l'opinion des Juifs n'est pas unanime sur l'acception à donner au mot *idolâtre:* les Levantins, les Allemands l'entendent de toutes les nations anciennes et modernes étrangères au Judaïsme; mais les Italiens disent que cela ne s'entend point des nations avec lesquelles ils vivent aujourd'hui, et que les rabbins ont déclaré n'être point telles; ils donnent à ce terme l'acception que donnaient les Grecs et les Romains au mot *barbare*, qu'ils appliquaient à tous les étrangers. La première version est plus conforme à l'esprit judaïque, la seconde au cosmopolitisme, à l'esprit philosophique de notre âge.

(21) Bailly, *Astron. mod.*, t. 1, p. 600. — Scaliger, dans ses *Notes sur Manilius*, pag. 335 et suivantes.

(22) Les conférences étaient fréquentes entre les théologiens juifs et chrétiens, surtout dans les douzième et treizième siècles. On disputait à outrance sur les Écritures ; on étalait une vaine érudition, et chacun finissait par persévérer dans ses opinions. Les historiens font mention de la dispute célèbre du rabbin *Zéchiel*, et du dominicain *frère Paul*, en 1263.

Suivant la relation, les deux champions étaient savans dans l'hébreu et dans l'antiquité; le Talmud, le Targum, les Archives du sanhédrin étaient sur table; le roi et la reine d'Aragon y assistaient : il s'agissait de la prééminence des Évangiles sur le Talmud, on se pressait corps à corps, lorsque la reine mit fin à la dispute en demandant aux Juifs pourquoi ils puaient.

La conférence entre le Juif converti, *Jérome de Santa-Fé*, et les rabbins de Tortose, en présence de l'anti-pape Benoît XIII, au commencement du quinzième siècle, n'est pas moins fameuse.

(23) La législation de Moïse embrasse trois grandes divisions : *Morale, Cérémonies*, *Politique*. Certaines observances, devenues choquantes aujourd'hui, étaient proportionnées par le législateur à l'état des Israélites à leur sortie d'Égypte, c'est-à-dire capables de contenir leur abrutissement, leur grossièreté, leur penchant à la superstition, à l'idolâtrie : ces vérités se présentent si clairement à l'esprit, qu'elles n'ont pas besoin d'un grand ramas d'érudition pour être senties. C'est la superstition, l'excessive crédulité des Juifs qui les portèrent depuis à se précipiter par milliers dans la mer, sur la promesse qu'un imposteur prenant le titre de Messie, leur avait faite de la passer à pied sec. On connaît ce qui arriva en 1669 au sujet du fameux *Sabathai Tzévi;* toutes les synagogues furent en émoi ; on se fondait sur ces paroles d'Isaïe : *Levez-vous*, *Jérusalem*, *levez-vous*

*dans votre force et dans votre gloire, il n'y aura plus d'*INCIRCONCIS *ni d'*IMPURS *au milieu de vous*. Les rabbins déclamaient sur ce texte; il n'y avait point de Juif qui ne se préparât à loger quelqu'une des dix anciennes tribus dispersées. *Sabathai Tzévi* reçut aux Dardanelles les députations des Juifs de Pologne, d'Allemagne, d'Italie, de Hollande; ils payaient chèrement aux Turcs la permission de lui baiser les pieds. A la fin le sultan Mahomet fit proposer au prétendu Messie de se faire musulman ou d'être empalé; Sabathai embrassa publiquement l'Islamisme. Les livres des Juifs sont remplis d'allégories et de fables théologiques. Leurs autorités spirituelles défendent la lecture de tout écrit profane qui ne se rapporte pas directement à la Loi et au Talmud, objet exclusif de leurs études; il faut bien d'après cela qu'ils restent stationnaires au milieu des progrès de la civilisation. (Voyez *Socrat.*, liv. 2. — *Basnage.* — *Cérémonies et coutumes des Juifs*, etc, etc.)

(24) Il est certaines observances du Judaïsme auxquelles les femmes ne sont pas soumises; mais cette faveur est achetée par l'abjection, la dépendance, la soumission à des rites indécens ou absurdes. Voici un conte de rabbin qui nous a paru propre à donner une idée de la considération dont jouissent les femmes chez les Juifs:

« Dieu voulant créer la femme fit inutilement ce qu'il put pour la rendre bonne. Il ne voulut point la

tirer de la tête de l'homme, dans la crainte qu'elle ne fût coquette; ni des yeux, de peur qu'elle ne jouât de la prunelle; ni de la bouche et des oreilles, de peur qu'elle ne fût écouteuse et bavarde; ni du cœur, de peur qu'elle ne fût jalouse; ni des pieds et des mains, de peur qu'elle ne fût coureuse et larronesse: il la tira d'une côte, et malgré tant de précautions, elle a eu tous les vices qu'on voulait éviter. »

(25) Les *Commentaires* d'Abarbanel ont été imprimés à Venise, in-folio, 1579; réimprimés, Hanovre, 1710; Amsterdam, 1768. On peut consulter, pour la liste de ses autres ouvrages, le tom. 41 des *Mémoires de Nicéron*, et le 2e volume des *Mémoires de littérature portugaise*. Abarbanel, exaspéré par les injustices des Chrétiens, les traite avec sévérité dans ses écrits, auxquels des retranchemens considérables ont été faits par ordre de l'Inquisition.

(26) *Voyez* Joseph Ben-Gorion, *Gotha*, in-4°, 1707, *traduction de Gagnier*.

(27) Les écrits du médecin Eliézer ont été imprimés à Crémone, en 1576.

(28) Quelle est l'instruction des Juifs pauvres? Dès qu'un enfant sait parler on lui apprend à lire et interpréter la Bible tant bien que mal dans la langue du pays. Parmi les riches, très-peu apprennent la grammaire; le plus grand nombre parle, lit, écrit et

compose de routine avec l'hébreu de rabbin, surtout les Juifs allemands. On leur fait lire quelque commentateur comme Rabbi Salomon, ou quelque abréviateur des coutumes comme Rabbi Mosé. Ces livres imprimés sans points, c'est-à-dire sans les voyelles des consonnes, sont difficiles à lire; les élèves les plus instruits passent ensuite à la *Mischna* et au *Talmud*, qui est le *nec plus ultrà* du savoir. Ceux qui veulent acquérir une instruction plus vaste, plus brillante, plus libérale, se résignent à fréquenter les écoles des Chrétiens, et par cette raison, à passer pour des impies dans la synagogue, chose qui leur arrive rarement, et qui ne se fait jamais sans répugnance ni sans obstacles.

Il faut faire une exception honorable en faveur des Israélites de Metz, qui viennent tout récemment de fonder une école organisée d'après le mode de l'enseignement mutuel, et dans laquelle les études sont dirigées sur un plan moral, en harmonie avec la civilisation. Les Juifs de Metz sont les premiers qui aient envoyé leurs enfans à l'*École polytechnique, et à celle des Arts et métiers.* Une école gratuite est aussi établie depuis peu à Paris pour l'éducation primaire. Malheureusement ces améliorations sont toujours regardées par quelques rabbins comme des actes d'irréligion et d'impiété.

Un des moyens de régénération les plus sûrs, serait de suivre à l'égard des Juifs indigens le système des *villages coloniaux*, tel qu'on le pratique avec

succès en Dannemarck pour les pauvres des différentes croyances : on y parviendrait en imposant quelques sacrifices pécuniaires aux Juifs opulens, pour améliorer l'éducation de leurs co-réligionnaires. Les *Colonies militaires* de la Russie (avec des modifications) seraient encore un bon modèle à suivre. L'auteur de cet ouvrage en donna l'idée au respectable Lewis Way, président de la société biblique de Londres, qui, dans plusieurs conférences avec les ministres des cinq grandes puissances, au congrès d'Aix-la-Chapelle, s'est occupé du sort des Israélites en Europe, et qui lui avait fait l'honneur de le consulter pour la rédaction du mémoire sur lequel est motivé le protocole du congrès, en date du 21 novembre 1818, relatif aux Juifs.

(29) Les Juifs ont évidemment adopté plusieurs usages des Romains, tels que de prier la tête couverte, d'infliger la peine du fouet, de punir de mort par l'épée, de prendre les repas comme ils le font à la Pâque, etc. Leur fête des Tabernacles pourrait passer pour une imitation des bacchanales des Grecs. Plutarque dit quelque part que la fête la plus solennelle des Juifs se rapporte aux cérémonies de Bacchus, qui elles-mêmes avaient beaucoup d'analogie avec les anciennes fêtes *des fous*, célébrées par les Chrétiens. Si on voulait fixer l'époque à laquelle les Juifs se corrompirent en adoptant les usages des autres peuples, il faudrait peut-être remonter jusqu'au temps du partage des conquêtes d'Alexandre.

(30) En disant que l'hébreu de la Bible a cessé d'être usuel parmi les Juifs, nous n'avançons pas une proposition hasardée. Il est de notoriété que, parmi les doctes en Israël, ceux qui possèdent l'Écriture et qui savent faire un discours entier dans son idiome sont en très-petit nombre. La langue sacrée est un privilége qui semble réservé à quelques rabbins comme le hanscrit à quelques bramines. Les personnes versées dans les langues orientales, s'accordent en ce point que l'hébreu de la Bible porte le caractère des mœurs qui l'ont vu naître : les mots sont simples, tous dérivés de peu de racines, et sans aucune composition; les verbes sont riches, malgré la brièveté qui est le génie de la langue. Il serait superflu d'entrer dans de grands détails pour prouver cette assertion, il nous suffit de rappeler que les rabbins ont dû emprunter aux autres idiomes pour se faire entendre dans les matières de science et de philosophie. Les Juifs de la Morée sont les seuls, dit-on, qui se servent encore vulgairement de l'hébreu de la Bible.

Un peuple qui a oublié sa langue nationale n'est pas éloigné d'être anéanti. Tout le monde sait qu'en divers pays, les Juifs prient dans l'*idiome vulgaire*, parce que le bas peuple ignore entièrement l'*hébreu*. Les Juifs espagnols sont les premiers qui aient innové à ce sujet, non-seulement en adoptant l'espagnol dans les rituels, mais encore en traduisant la Bible dans cet idiome; leur exemple fut suivi par les Juifs allemands, italiens, et par presque tous ceux du

nord de l'Europe. Il existe en France deux traductions du rituel des prières juives, l'une par M. Drach de Paris, l'autre par M. Anspach de Metz. Tout récemment encore M. Berr, Israélite des plus zélés et des plus estimables de la synagogue, a publié un abrégé de la Bible en français, à l'usage de ses co-réligionnaires; ce littérateur, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, n'a pu rester étranger à la généreuse et utile impulsion qui a pour but l'instruction, la régénération de ses frères. La justice, l'impartialité veulent qu'on rende hommage à qui il est dû. ( Voyez *la Lettre d'un Israélite à ses co-réligionnaires sur la nécessité de célébrer l'office divin en français*, Paris, 1820.)

(31) Un rabbin respecté à juste titre parmi les Juifs, et des plus orthodoxes ( M. le chevalier de C.....), a dit dans un écrit fort remarquable publié il y a quelques années : « L'objet final des récompenses que nous espérons n'est *ni le règne du Messie*, ni *la possession de la terre promise*, ni l'usage des bains dans les eaux thermales de Tibériade, ou autres *agrémens semblables*..... Tout bon Israélite peut *sans scrupule prendre part le jour du sabbat aux délibérations politiques..... les places et les honneurs peuvent se concilier avec l'observation des devoirs religieux*, etc., etc. » Voilà il nous semble des concessions claires et formelles : il est à craindre

il est vrai, que les circoncis dévots ne trouvent ce judaïsme par trop relâché, et n'y donnent pas leur assentiment, malgré l'autorité du respectable personnage dont cette opinion émane. Quant à nous, notre but est rempli: en citant ce passage d'un illustre docteur, nous avons prouvé notre assertion; savoir: *que le rabbinisme est forcé d'en venir à des concessions.*

FIN.

## *ERRATA.*

Page 31, ligne 1, au lieu de la *Gutenne*, lisez de la *Guienne.*

Page 185, ligne 20, au lieu *du* Buxtorff, lisez *de* Buxtorff.

DS124 .B15
Etat des juifs en France,
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00023 0369